

en collaboration avec:

Denis Dujardin

Hydroscan

Plan Directeur interrégional pour Neerpede-Vlezenbeek-Sint Anna Pedde

Rédigé à la demande de :

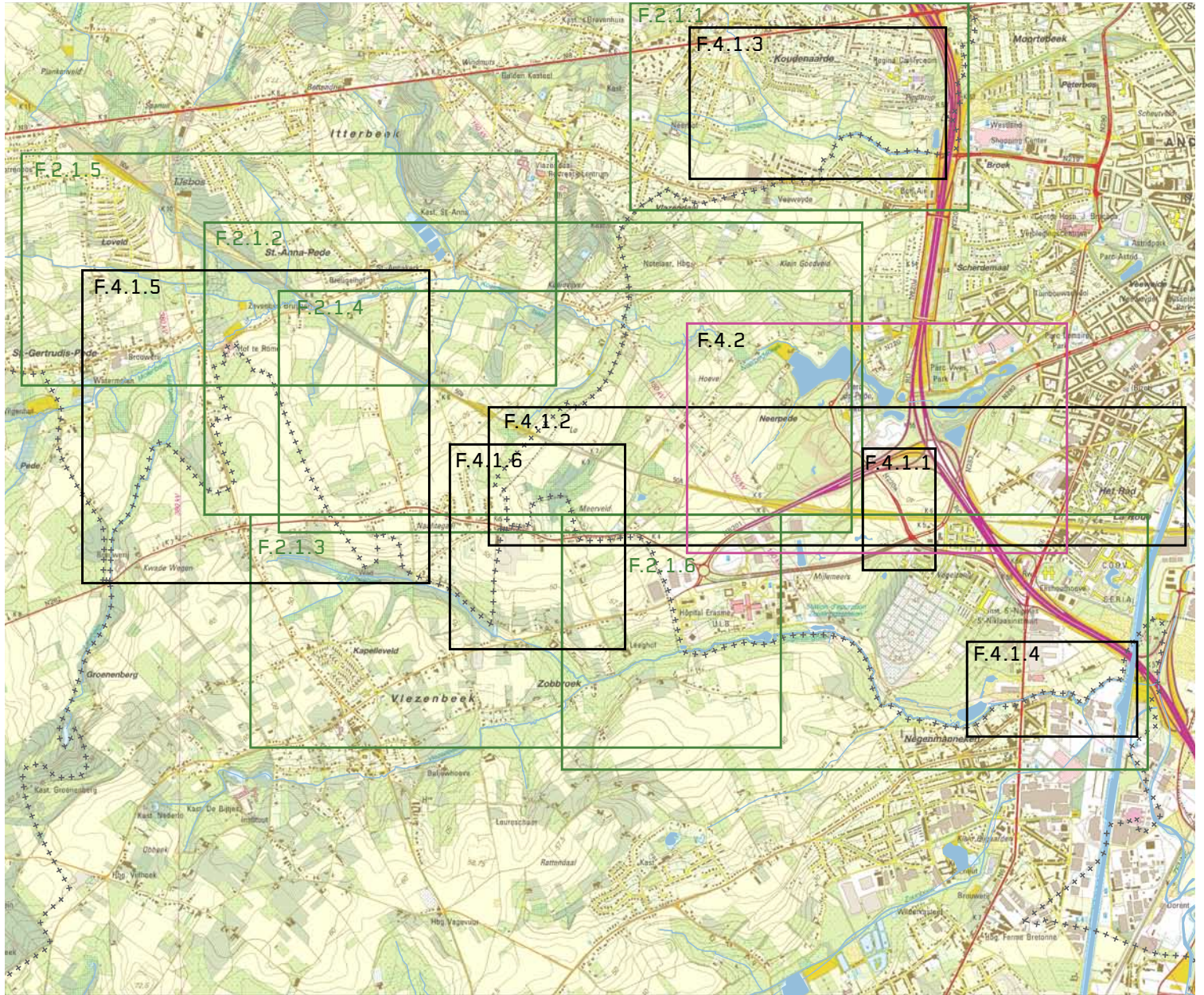
l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (Bruxelles
Environnement IBGE) et de la Vlaamse Landmaatschappij (VLM)

Rapport partie 3 - PLANS D'ACTION



TABLES DES MATIERES

0	Introduction	5
0.1.	Remarque préalable	5
0.2.	Définition des plans d'action	5
1	Objectif 1 – Renforcement des grandes structures paysagères	7
1.1.	Plan d'action 1.1 – Aménagement paysager	8
2	Objectif 2 – Développement du maillage vert-bleu en tant que structure écologique principale	11
2.1.	Plan d'action 2.1 – Maillage vert-bleu	13
2.1.1.	Fiche Vallée du Broekbeek	16
2.1.2.	Fiche Pede et vallées affluentes	22
2.1.3.	Fiche Zobbroek	28
2.1.4.	Fiche Digue du chemin de fer et zone de chantier	34
2.1.5.	Fiche Ijsbos - Terpede	36
2.1.6.	Fiche Vallée du Vogelzang : Meylemeersch, cimetièrre et Zuen	38
2.2.	Plan d'action 2.2 – Gestion hydraulique	46
3	Objectif 3 – Création d'opportunités pour l'agriculture, le maraîchage et les jardins potagers	51
3.1.	Pratiques agricoles actuelles	52
3.1.1.	Modèles agricoles et types d'exploitation	52
3.1.2.	Spécificités locales	53
3.1.3.	Cadre réglementaire	53
3.1.4.	Superficie agricole	54
3.1.5.	Cultures actuelles	55
3.1.6.	Agriculture élargie	56
3.1.7.	Plans d'action	57
3.2.	Plan d'action 3.1 – Activités agricoles durables	58
3.3.	Plan d'action 3.2 – Valorisation de produits locaux de qualité	64
4	Objectif 4 – Désenclavement approprié	67
4.1.	Plan d'action 4.1 – Liaisons douces	68
4.1.1.	Fiche Drève Olympique	70
4.1.2.	Fiche RER cyclable	78
4.1.3.	Fiche Amélioration de la connectivité avec la vallée du Broekbeek	80
4.1.4.	Fiche Renforcement de la Promenade Verte (zone rue de Zuen, Anderlecht)	84
4.1.5.	Fiche Liaisons pédestres entre les vallées de la Pede et du Laarbeek	86
4.1.6.	Fiche Liaisons pédestres Pede – Zobbroek	88
4.2.	Plan d'action 4.2 – Parc W	91
4.2.1.	Volonté politique	91
4.2.2.	Ambition	93
4.2.3.	Situation existante	101
4.2.4.	Composantes	104
4.2.5.	Gestion	126
4.2.6.	Difficultés	127
4.2.7.	Plan d'approche	128
5	Objectif 5: Définition des instruments d'intervention et de gestion	131
5.1.	Plan d'action 5.1 – Communication des potentialités de la zone	132
5.2.	Plan d'action 5.2 Plate-forme organisationnelle	134



Carte de synthèse des fiches

- fiches réseau vert/bleu
- fiches liaisons douces
- fiche Parc W

0 Introduction

0.1. Remarque préalable

La partie 1, Inventaire, rassemble une documentation détaillée de la zone d'étude quant à son cadre planologique, ses qualités paysagères, sa valeur naturelle, ses activités agricoles, les projets en cours, ...

La partie 2 présente une vision sur la zone concernée, vision axée sur une synergie forte entre les qualités paysagères, les activités agricoles, la biodiversité et les valeurs récréatives, en tenant compte de la condition particulière que constitue la proximité d'une métropole.

La vision poursuivie se décline en trois plans spatiaux : le plan de qualité visuelle, le maillage vert-bleu et le plan de désenclavement. Ils servent de base à la formulation des objectifs stratégiques ainsi que des plans d'action opérationnels qui en découlent.

La partie 3 du plan directeur propose une élaboration détaillée et opérationnelle des points d'action.

0.2. Définition des plans d'action

Eu égard à la grande étendue de la zone d'étude, il convient que les priorités des actions concrètes à court et à long terme soient définies dans le cadre de plans d'action définis autour de thématiques larges. Ce processus allant du général au particulier est orienté essentiellement selon les quatre points de départ du plan directeur. En outre, il tient compte des principes complémentaires de la liaison et du renforcement, ainsi que des opportunités présentes et potentielles.

Les quatre points de départ sur lesquels s'ancre le plan directeur sont les suivants :

- Plan orienté vers le potentiel de développement de l'espace ouvert
- Le caractère transcommunal et transrégional et la grande étendue du plan directeur en tant qu'opportunité
- Focalisation sur l'état spécifique d'un espace rural en interaction directe avec une métropole
- Les schémas de structure et les plans de développement régionaux et communaux servent de base à l'action

Chaque plan d'action est décrit et situé dans le cadre du plan directeur. Les priorités sont indiquées et, lorsque c'est possible, présentées sous la forme d'un plan par étapes.

Dans le cadre de l'étude, tous les plans d'action n'ont pas été élaborés au même niveau de détail ; ce dernier dépend des dynamiques identifiées et des pistes de réalisation concrètes. Les plans d'actions sont conçus comme des outils de mise en œuvre des initiatives que le plan directeur entend initier, et peuvent être complétés ultérieurement. Les plans d'action relatifs à la mise en place des points 2.1, le maillage vert-bleu (aménagement des zones naturelles), 4.1, le parc régional W, et 4.2, les liaisons pédestres et cyclables, sont présentés sous la forme de fiches.

Les fiches traitent des priorités présentes dans les plans d'action et documentent de façon spécifique les opportunités et les difficultés pour leur réalisation.

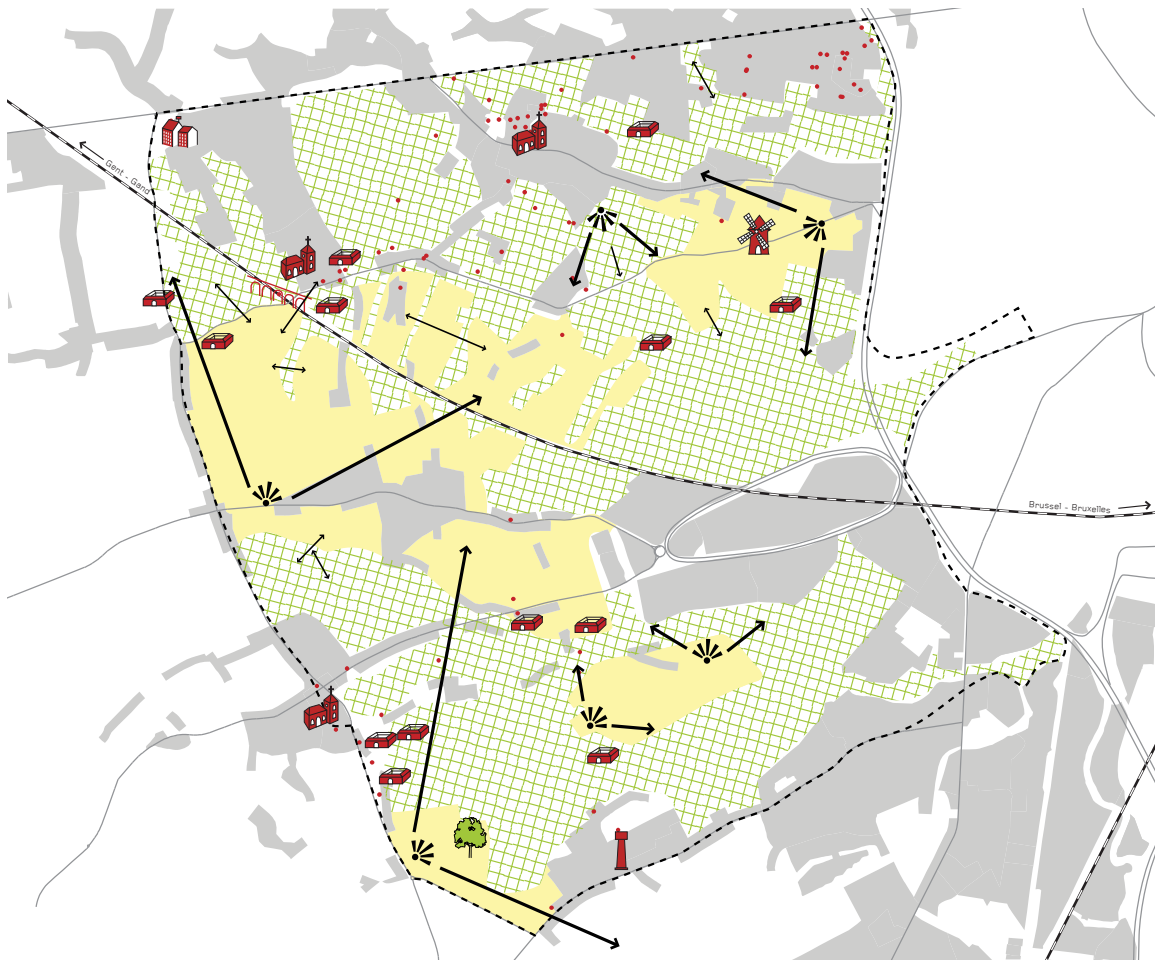
Un certain nombre de fiches sont élaborées plus en détail et présentent notamment une proposition de principe d'aménagement. De facteurs critiques de réussite y sont étudiés de manière plus approfondie. Ces fiches ont été constituées de la sorte afin de pouvoir être immédiatement mises en œuvre lors de l'initiation du projet. Les fiches en question concernent la zone de maillage sur la Postweg, la Drève Olympique, le Parc W, le Broekbeek et la zone Pede-Koeivijver.

À la demande des donneurs d'ordre, la fiche relative au Parc W a fait l'objet d'une attention particulière. Le parc W constitue une zone clé marquant la transition entre conditions urbaines et conditions rurales.

1 Objectif 1 – Renforcement des grandes structures paysagères

Dans la vision poursuivie, l'objectif 1, Renforcement des grandes structures paysagères, est cadré spatialement par le plan de qualité visuelle.

Dans le cadre de l'objectif 1, nous présentons le plan d'action 1.1, Aménagement paysager.



Plan de qualité visuelle (voir partie 2 Vision)

- zone bâtie
- paysage ouvert
- paysage fermé
- points d'intérêt
- patrimoine
- ↔ panorama
- perspective

1.1. Plan d'action 1.1 – Aménagement paysager

Description

Le plan directeur entend promouvoir l'aménagement paysager de la zone d'étude en identifiant et en développant des principes d'aménagement pertinents. Le plan de qualité visuelle définit le paysage au travers de grandes catégories ou sous-zones : les terres hautes et crêtes de collines, marquées par leurs champs et vues panoramiques typiques, en tant qu'opposé au paysage cloisonné caractéristique des fonds de vallées et des versants pentus. Le paysage cloisonné se caractérise par une grande richesse et diversité, avec ses vergers, ses pâturages, son maraîchage, ses éléments naturels, ses fermes et ses clos, ... Quant au paysage ouvert, il impressionne par ses vues larges et ses perspectives au loin.

Le plan de qualité visuelle délimite les grandes zones où le paysage ouvert reste préservé et en indique les éléments emblématiques : panoramas, vues au loin, repères paysagers et éléments patrimoniaux.

Le paysage est déterminé par le système physique (topologie, sols, ...) et des éléments culturels tels que les pratiques agricoles, les établissements et noyaux habités et les interventions, petites ou grandes, dans le paysage.

Le plan d'action a pour but de structurer les interventions paysagères de façon à conserver et renforcer la qualité du paysage. Les autres plans d'action prévus dans le cadre du plan directeur s'inscrivent eux aussi dans le plan de qualité visuelle.

Relation avec les objectifs de la vision poursuivie :

L'aménagement paysager s'inscrit dans l'objectif 1, Renforcement des grandes structures paysagères ; au sein de la vision, il trouve son cadre spatial dans le plan de qualité visuelle.

Priorités

Sans objet : tous les éléments peuvent être réalisés sans conditions particulières.

Aspects opérationnels

Le plan de qualité visuelle peut servir très généralement de référence lors de l'aménagement du paysage. Comme le plan de qualité visuelle entend conserver la cohérence du paysage à large échelle, il constitue la toile de fond sur laquelle élaborer la vision plus affinée qui servira de cadre aux aménagements locaux.

Il constitue cette référence notamment pour l'élaboration détaillée des plans d'actions suivants :

2.1 Maillage vert-bleu

2.2 Qualité de l'eau

3.1 Création d'opportunités pour l'agriculture, le maraîchage et les jardins familiaux

4.1 Parc W

4.2 Désenclavement approprié : itinéraires pédestres

4.2 Désenclavement approprié : itinéraires cyclables

Ainsi, les plans d'action développés dans le cadre du plan directeur devront toujours tenir compte de la vision paysagère inscrite dans le plan de qualité visuelle.

Le plan de qualité visuelle peut également servir de référence dans le cadre des plans de lutte contre l'érosion des sols, les plans de gestion ou la subsidiation (vergers, haies, éléments naturels).

En outre, le plan de qualité visuelle constitue un outil important pour l'élaboration d'autres documents de politique dans les domaines de l'aménagement du territoire, l'agriculture ou le développement de la nature.

Partenaires potentiels

Général

/

Région flamande

Instruments d'aménagement de la Vlaamse Landmaatschappij (VLM)
Agentschap Natuur en Bos (ANB)
Vlaamse Milieumaatschappij (VMM)
Agentschap Onroerend Erfgoed

Région de Bruxelles-Capitale

- Monuments et sites
- Ordonnance du 1er mars relative à la conservation de la nature
 - Projet de Plan Nature
 - Bruxelles Environnement (IBGE) dans son rôle de gestionnaire des espaces verts et aménageur de zones naturelles et vertes

Province du Brabant flamand

Service Advies landschapsintegratie
Plans de lutte contre l'érosion (collaborations entre communes et province du Brabant flamand)
Le groupement de collectivités Regionaal Landschap Pajottenland & Zennevallei réalise des projets naturels et paysagers sur des terrains privés et des propriétés publiques

Commune de Dilbeek

Service environnement, aménagement du territoire, service espaces verts, tourisme, ...

Commune de Sint-Pieters-Leeuw

Primes pour petits éléments paysagers
Service environnement, aménagement du territoire, service espaces verts, tourisme, ...

Commune d'Anderlecht

Service développement durable de la commune d'Anderlecht, en collaboration avec le service développement urbain et la cellule mobilité, en partenariat avec l'asbl « La Maison Verte et Bleue »

Autres parties

- Associations de protection de la nature gestionnaires de terrains telles que Natuurpunt, Natagora, CCN Vogelzang CBN, ...
- Agriculteurs
- ...
-

Instruments & références

Ordonnance du 1er mars relative à la conservation de la nature (RBC)

Projet de Plan Nature (RBC)

Projet de plan de gestion du Vogelzang (Bruxelles Environnement – IBGE)

Instruments d'aménagement de la Vlaamse Landmaatschappij (VLM) :

www.vlm.be/SiteCollectionDocuments/Publicaties/Platteland/BrochureBO.pdf

www.vlm.be/SiteCollectionDocuments/Publicaties/Brochure%20natuurinrichting.pdf

Aménagement naturel, Agentschap Natuur en Bossen :

www.natuurenbos.be/nl-BE/Natuurbeleid/Natuur/Natuurinrichtingsprojecten.aspx

Plans de lutte contre l'érosion, province du Brabant flamand :

www.vlaamsbrabant.be/economie-landbouw/land-en-tuinbouw/voor-landbouwers-en-gemeentebesturen/erosie/index.jsp

Service Advies landschapsintegratie, province du Brabant flamand :

www.vlaamsbrabant.be/economie-landbouw/land-en-tuinbouw/voor-landbouwers-en-gemeentebesturen/advies-landschapsintegratie/index.jsp

Regionaal Landschap Pajottenland & Zennevallei :

www.rlzzz.be

Sint-Pieters-Leeuw

www.hetportaal.be/premies/Sint-Pieters-Leeuw/Premie-voor-kleine-landschapselementen.html

2 Objectif 2 – Développement du maillage vert-bleu en tant que structure écologique principale

Dans la vision poursuivie, l'objectif 2, Développement du maillage vert-bleu en tant que structure écologique principale, est cadré spatialement par la carte du maillage vert-bleu.

Cet objectif correspond également à la volonté qu'a la Région de Bruxelles-Capitale (cf. Plan régional de développement durable = PRDD) de mettre en place un maillage paysager et naturel (levier de politique 2). Les stratégies suivantes sont importantes à cet égard :

- La stratégie 1 vise le renforcement et la mise en liaison du maillage vert bruxellois avec des territoires situés hors de la Région
- La stratégie 3 vise la protection de la biodiversité et l'introduction ou le renforcement de couloirs écologiques en s'appuyant sur des infrastructures existantes telles que la Promenade Verte, ainsi que la mise en place du maillage bleu.
- En Région flamande aussi, et en particulier dans les schémas de structure des communes concernées de Dilbeek et de Sint-Pieters-Leeuw, les vallées sont désignées comme des éléments structurants du maillage vert-bleu.

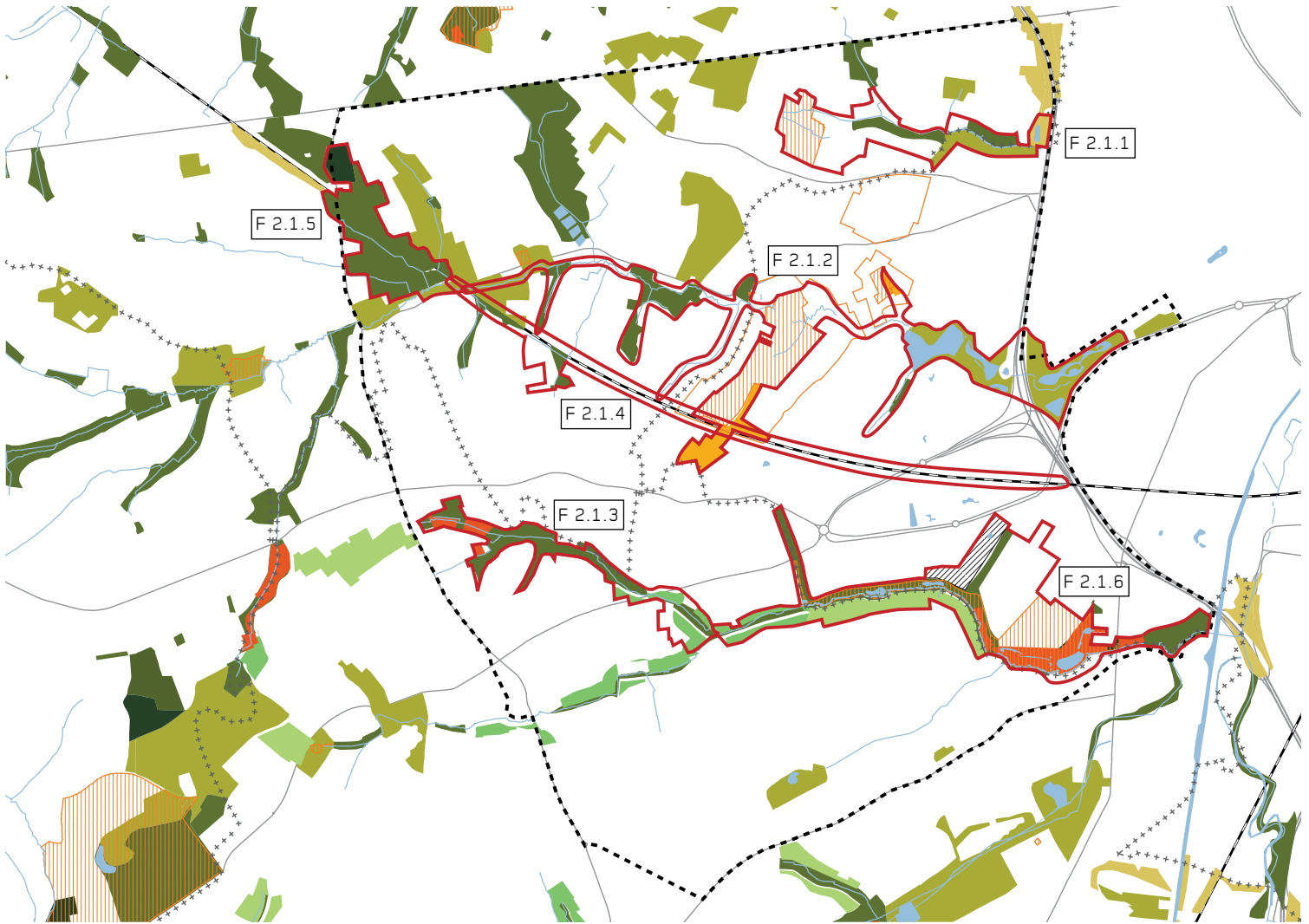
La mise en place de ce maillage vert-bleu dans la zone d'étude s'inscrit dans le prolongement des visions de la Région flamande quant au développement d'une structure verte autour des parcs des châteaux de Gaasbeek et de Groenenberg, le long de la vallée du Laarbeek en direction de la vallée de la Pede (projet Brueghe).

Dans le cadre de l'objectif 2, les plans d'action suivants ont été élaborés :

- Plan d'action 2.1, Maillage vert-bleu
- Plan d'action 2.2, Qualité de l'eau



Carte réseau vert/bleu (voir partie 2 Vision)



Carte des zones prioritaires pour le renforcement du réseau vert/bleu

- zone prioritaire pour le renforcement du réseau vert/bleu
- périmètre d'étude
- limites communales
- réserve naturelle reconnue
- site classé
- zone de protection autour d'un site classé
- classement en demande
- zone tampon
- zone naturelle
- zone de parc
- zone forestière
- espace vert de haute valeur biologique
- zone agricole avec valeur écologique (RUP open ruimte SPL, en cours)
- zone verte (RUP open ruimte SPL, en cours)
- F2.1.x référence aux fiches des plans d'action

2.1. Plan d'action 2.1 – Maillage vert-bleu

Description

Le maillage vert-bleu comporte encore bien des lacunes. Ce plan d'action se focalise sur ces « chaînons manquants » et cherche des solutions afin de réaliser la continuité du maillage et à conférer une position robuste à la nature dans la zone d'étude.

Dans un premier temps des priorités sont définies afin d'atteindre ce but.

Ensuite, des opportunités concrètes sont recherchées en vue de parvenir à un aménagement naturel et/ou une gestion écologique dans ces zones prioritaires.

Enfin, des principes d'aménagement spatial sont fixés pour une série de zones stratégiques.

Étant donné l'importance des ruisseaux dans le maillage vert-bleu, les gestionnaires de ces ruisseaux constituent des partenaires essentiels pour la mise en oeuvre du plan d'action.

Ce plan d'action intègre un principe de partage des zones agricoles par les éléments naturels. Nous renvoyons sur ce point au plan d'action 1.1, Aménagement paysager, et au plan d'action 3.1, Activités agricoles durables.

Lors de toutes les actions de maillage vert-bleu, il convient de tenir compte de la présence des exploitants agricoles existants. La participation des agriculteurs à des contrats de gestion ou d'autres actions ne peut se faire que sur une base volontaire. Au besoin, il faut prévoir des mesures annexes pour ces exploitants (p.ex. échange de terrains).

Priorités

La carte des zones prioritaires du maillage vert-bleu définit les zones naturelles prioritaires au sein de la vision poursuivie. Le développement naturel visé dans ces zones peut être réalisé par l'aménagement naturel de zones vertes, la gestion écologique de zones non affectées en zone verte ou naturelle, ou par un changement d'affectation du sol. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, il conviendrait que ces zones prioritaires soient à terme garanties dans la politique spatiale et d'aménagement.

De même, les priorités doivent être réalisables à court ou à moyen terme.

Les priorités se basent sur les points de départ suivants :

- Le respect et la confirmation des zones prioritaires déjà fixées par Sint-Pieters-Leeuw autour du Zobbroek
- La confirmation de la vision d'aménagement naturel de la commune de Dilbeek, l'accent étant mis sur la vallée du Broekbeek
- La réalisation de la structure écologique principale, à savoir la continuité le long des grands ruisseaux (Broekbeek, Pede et Zobbroek/Vogelzangbeek)
- Le renforcement de la zone naturelle existante par une extension en superficie (clustering)

Les zones envisagées sont documentées plus en détail dans les fiches suivantes :

Fiche 2.1.1 – Vallée du Broekbeek (y compris principes d'aménagement)

Fiche 2.1.2 – Pede (y compris principes d'aménagement)

Fiche 2.1.3 – Zobbroek (y compris principes d'aménagement)

Fiche 2.1.4 – Digue du chemin de fer et zone de chantier

Fiche 2.1.5 – IJsbos - Terpede

Fiche 2.1.6 – Meylemeersch, cimetièrre et Zuen

Partenaires potentiels

Général

- /

Région flamande

- Plans de gestion de la Vlaamse Landmaatschappij
- Instruments d'aménagement de la Vlaamse Landmaatschappij (VLM)
- Le groupement de collectivités Regionaal Landschap Pajottenland & Zennevallei réalise des projets naturels et paysagers sur des terrains privés et des propriétés publiques

Région de Bruxelles-Capitale

- Bruxelles Environnement - IBGE
- Natagora
- CCN Vogelzang CBN (association de protection de la nature)
- Bruxelles Mobilité (administration)

Province du Brabant flamand

- Soutien financier à des projets communaux de protection / restauration de la nature à Dilbeek et Sint-Pieters-Leeuw (règlement provincial de subsidiation)

Commune de Dilbeek

- Service environnement, aménagement du territoire, service espaces verts, tourisme, ...

Commune de Sint Pieters Leeuw

- Service environnement, aménagement du territoire, service espaces verts, tourisme, ...

Commune d'Anderlecht

- Service développement durable de la commune d'Anderlecht, en collaboration avec le service développement urbain et la cellule mobilité, en partenariat avec l'asbl « La Maison Verte et Bleue »

Autres

- Natuurpunt est un partenaire solide pour le développement et la gestion de la nature
- Natagora
- CCN Vogelzang CBN
- Agriculteurs (p.ex. via des contrats de gestion)
- Groupes de gestion agricole

Instruments & références

Instruments d'aménagement de la Vlaamse Landmaatschappij (VLM) :

- www.vlm.be/SiteCollectionDocuments/Publicaties/Platteland/BrochureBO.pdf
- www.vlm.be/SiteCollectionDocuments/Publicaties/Brochure%20natuurinrichting.pdf

Aménagement naturel, Agentschap natuur en bossen:

- www.natuurenbos.be/nl-BE/Natuurbeleid/Natuur/Natuurinrichtingsprojecten.aspx

Province du Brabant flamand

- Plans de lutte contre l'érosion
- www.vlaamsbrabant.be/economie-landbouw/land-en-tuinbouw/voor-landbouwers-en-gemeentebesturen/erosie/index.jsp
- www.vlaamsbrabant.be/binaries/publicatie-wonen-langs-waterloop-2012_tcm5-64037.pdf

- Soutien financier: <http://www.vlaamsbrabant.be/wonen-milieu/milieu-en-natuur/natuur/subsidies-en-reglementen/index.jsp>

Regionaal Landschap Pajottenland & Zennevallei:

- www.rlzzz.be

Département Leefmilieu, Natuur en Energie de la Région flamande:

- Cahier des charges modèle pour berges respectueuses de la nature, établi par le Département LNE (Région flamande). Cette étude aborde les différents concepts en matière de berges respectueuses de la nature
- <http://www.lne.be/themas/beleid/milieueconomie/mkba-van-natuurvriendelijke-oevers/literatuurlijst/info-over-natuurvriendelijke-oevers/typebestek-natuurvriendelijke-oevers>
- Le Vademecum natuurtechniek – inrichting en beheer van waterlopen [Vade-mecum Technique et Nature – aménagement et gestion des cours d'eaux] comprend 47 fiches donnant des recommandations d'application de techniques respectueuses de la nature, organisées par profil transversal, profil longitudinal, gestion et qualité de l'eau. <http://www.lne.be/themas/beleid/milieueconomie/mkba-van-natuurvriendelijke-oevers/literatuurlijst/info-over-natuurvriendelijke-oevers/vademecum-natuurtechniek-aménagement-en-beheer-van-waterlopen>

Région de Bruxelles-Capitale

- Plan Nature (Leefmilieu Brussel - BIM)

Dilbeek

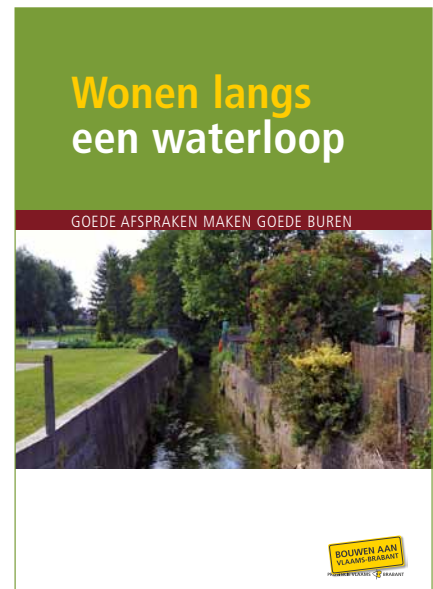
- Koesterburen [Commune respectueuse de la biodiversité]: <http://www.vlaamsbrabant.be/wonen-milieu/milieu-en-natuur/natuur/koesterburen/gemeenten/dilbeek.jsp>

Sint Pieters Leeuw

- Koesterburen [Commune respectueuse de la biodiversité] : <http://www.vlaamsbrabant.be/wonen-milieu/milieu-en-natuur/natuur/koesterburen/gemeenten/sint-pieters-leeuw.jsp>
- PPrimes pour petits éléments paysagers: www.hetportaal.be/premies/Sint-pieters-leeuw/Premie-voor-kleine-landschapselementen.html

Anderlecht

- www.anderlecht.be/leefmilieu/agenda21
- <http://users.edpnet.be/ccnvogelzangcbn/>



2.1.1. Fiche Vallée du Broekbeek

Situation existante

Cette fiche reprend la vision d'aménagement de la nature de la commune de Dilbeek pour la vallée du Broekbeek et la replace dans un cadre plus large et transrégional.

Le Broekbeek se trouve à la limite entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Région flamande. À ce titre, la vallée constitue un exemple intéressant pour une collaboration interrégionale.

Objectifs

- Renforcer le lien écologique par une gestion écologique des rives et berges, donner plus d'espace au ruisseau
- Prévoir des zones d'un seul tenant ayant pour fonction principale un état naturel, avec aménagement et création d'éléments paysagers
- Rechercher une cohérence de gestion pour les deux rives (Dilbeek et Anderlecht)
- Intégration paysagère du dispositif de retenue d'eau du ring
- Continuité écologique vers la zone tampon le long du ring
- Renforcer les fonctions récréatives annexes transrégionales : sentiers pédestres, liaisons cyclables, ...
- Augmentation de la capacité de retenue d'eau

Difficultés

L'espace ouvert dans la vallée est limité, fragmenté et enclavé. Il possède pourtant de la valeur et pourrait être transformé en une structure spatiale ouverte pertinente, à proximité du vieux centre de Dilbeek. Cette transformation nécessiterait des maillons solides entre les différents espaces partiels, une relance du maraîchage sur les pentes exposées au sud et la mise en place d'un espace écologique continu le long du ruisseau.

Les difficultés sont les suivantes:

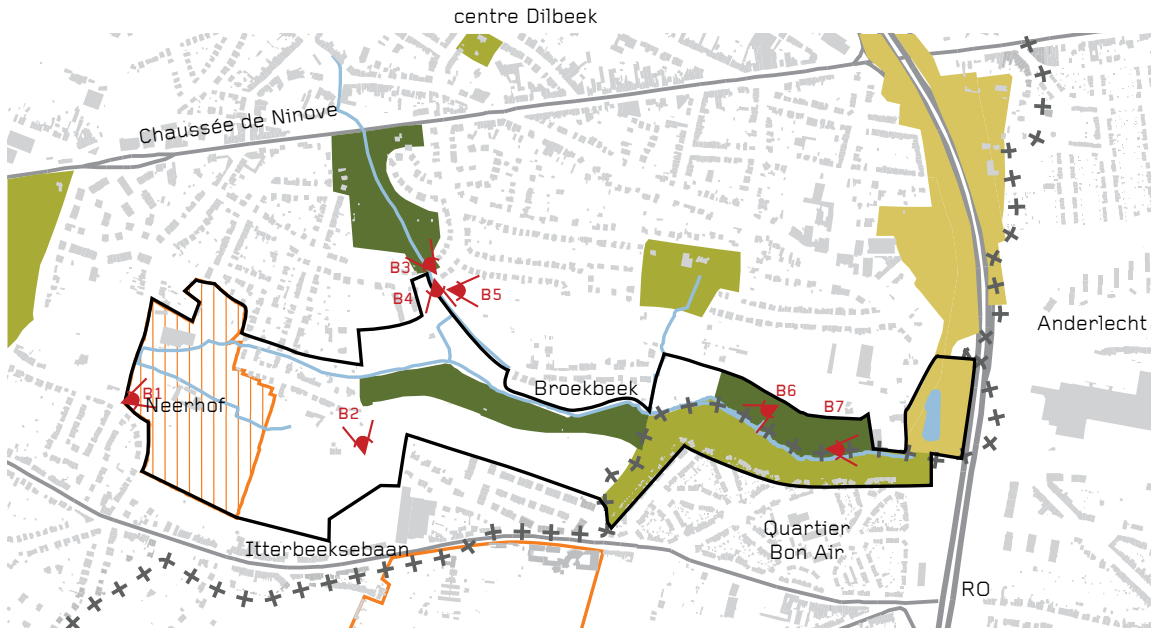
- Manque de cohérence pour la gestion des rives par la Région de Bruxelles-Capitale (Anderlecht) d'une part et la Région flamande (Dilbeek) d'autre part
- Les terrains appartiennent souvent à des propriétaires privés. On ne connaît pas les intentions de ces propriétaires
- De part et d'autre du ruisseau, l'espace est insuffisant pour fonctionner comme couloir écologique ; les berges et les parcelles attenantes à la Pede appartiennent souvent à des propriétaires privés
- Le ring forme une rupture importante, isolant la vallée

Moyens

- Aménagement et création de biotopes urbains et d'éléments paysagers tels que décrits dans l'Ordonnance bruxelloise relative à la conservation de la nature (art. 66)
- Contrats de gestion pour les exploitants agricoles, cf. instruments d'aménagement de la Vlaamse Landmaatschappij (VLM)
- Confier des tâches de gestion aux associations de protection de la nature (par exemple, collaboration possible avec Natuurpunt et Natagora)

Plan par étapes

- Acquisition ou droits de gestion sur les parcelles concernées (en propriété privée ou publique)
- Aménagement des parcelles à l'aide d'éléments naturels et paysagers (cf. aussi plan de qualité visuelle)
- Conclusion de contrats de gestion avec les exploitants agricoles
- Engager une discussion sur les accotements du ring et sur la retenue d'eau avec l'Agentschap Wegen en Verkeer, en vue d'une gestion cohérente de la nature et des biotopes naturels jouxtant le ring.



Carte des zones prioritaires pour le renforcement du réseau vert/bleu (extrait)



Carte des propriétés publiques (extrait)

LEGENDE zones prioritaires pour le renforcement

- du réseau vert/bleu
- zone prioritaire pour le renforcement du réseau vert/bleu
 - limites communales
 - réserve naturelle reconnue
 - site classé
 - zone de protection autour d'un site classé
 - classement en demande
 - zone tampon
 - zone naturelle
 - zone de parc
 - zone forestière
 - espace vert de haute valeur biologique
 - zone agricole avec valeur écologique (RUP open ruimte SPL, en cours)
 - zone verte (RUP open ruimte SPL, en cours)

LEGENDE carte propriétés publiques

- propriété Région ou Etat fédéral
- propriété communes
- propriété Fabrique d'église
- propriété CPAS Bruxelles
- propriété autres CPAS
- association/BNVR/gestion Natuurpunt
- donné en location par la commune d'Anderlecht
- donné en location par la commune d'Anderlecht
- Ceria et «Jardins de Pomone»



B3



B1



B2



B6



B4



B5



B7

Principes d'aménagement Vallée du Broekbeek

(en regardant depuis Bruxelles vers l'ouest)

1 et 2. Cf. fiche 4.1.3

3. Développer la vallée du Broekbeek en tant que couloir écologique

3a. Prévoir une prairie humide et une zone d'inondation
3b. Donner plus d'espace au ruisseau, amplifier le gradient humide/sec, augmenter la capacité de retenue tampon

4. Maintien et renforcement de la structure de la vallée : prairies humides, saules têtards, bosquets d'aulnes, zones d'infiltration, ... tout en maintenant les perspectives dans le paysage en coulisses.

5. Garantir la fonction agricole. À cette fin, les champs situés au nord de la Broekstraat se prêtent avant tout au maraîchage. Les terres plus basses et humides peuvent être utilisées plutôt comme prairies humides extensives dans le cadre du développement naturel
5a. Prévoir de l'espace pour des jardins potagers

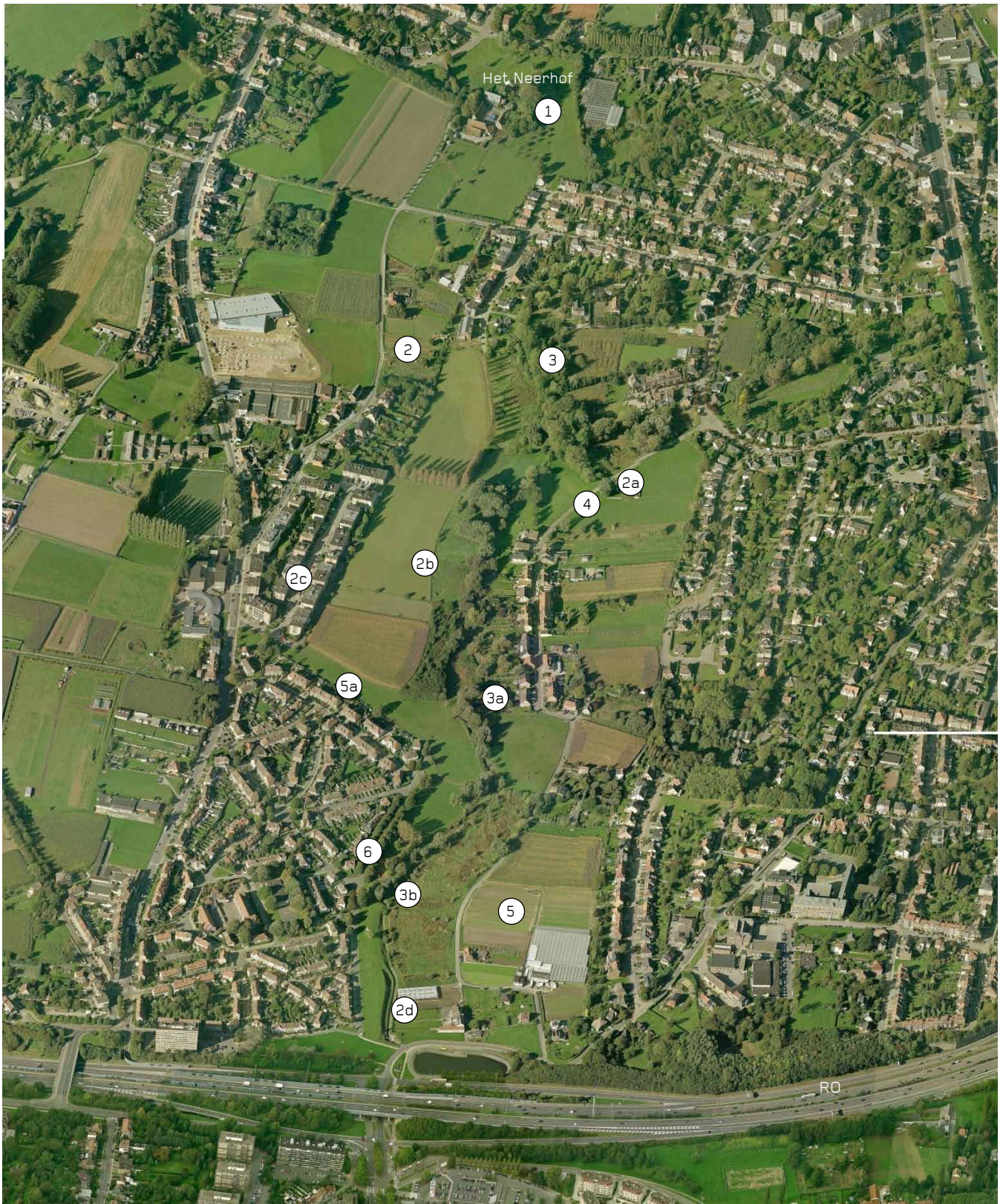
6. Gestion naturelle de la rive côté Anderlecht.

En tant que composante de la Promenade Verte :

Prolonger la rangée d'arbres existante jusqu'au bassin d'orage pour assurer une continuité verte

Prévoir des espaces de jeux et de repos entre la rangée d'arbres et le ruisseau : esplanade avec vue sur la nature et les terres agricoles

Revaloriser l'espace de jeux existant



- liaison pédestre potentielle
- vue ou perspective à préserver



2.1.2. Fiche Pede et vallées affluentes

Situation existante

L'ensemble hydraulique de la Pede constitue une zone prioritaire pour le renforcement de la continuité écologique le long de ce grand ruisseau et de ses sources, de façon à en faire une structure écologique principale reliant l'ensemble urbain de Bruxelles et la zone rurale.

Objectifs

- Renforcer le lien écologique par une gestion écologique des rives et berges du ruisseau et de la structure paysagère formée par les crêtes des vallées affluentes
- Prévoir des zones d'un seul tenant dont la fonction principale est la nature, avec aménagement et création d'éléments paysagers
- Prévoir une protection active de certaines zones afin de garantir la réalisation d'une gestion écologique

Difficultés

La qualité de l'eau ne permet pas actuellement d'utiliser l'eau du ruisseau dans un but de développement humide. Les travaux d'égouttage qui ont été entamés devraient conduire à terme à une amélioration substantielle de cette situation. Toutefois, l'impact des rejets résiduels et des déversoirs risque d'hypothéquer les qualités écologiques du ruisseau : une attention à ce point reste requise, même après l'installation des collecteurs.

L'acquis vert structurel et la vision de la nature, greffée sur la structure de la vallée et de ses vallées affluentes, se traduit insuffisamment en affectations vertes dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Le lien écologique dans la vallée est aujourd'hui peu robuste, alors qu'il devrait être la base de la structure écologique principale. Outre la qualité de l'eau, cette situation est due également à la construction de berges artificielles et de goulets d'étranglement locaux dans le ruisseau.

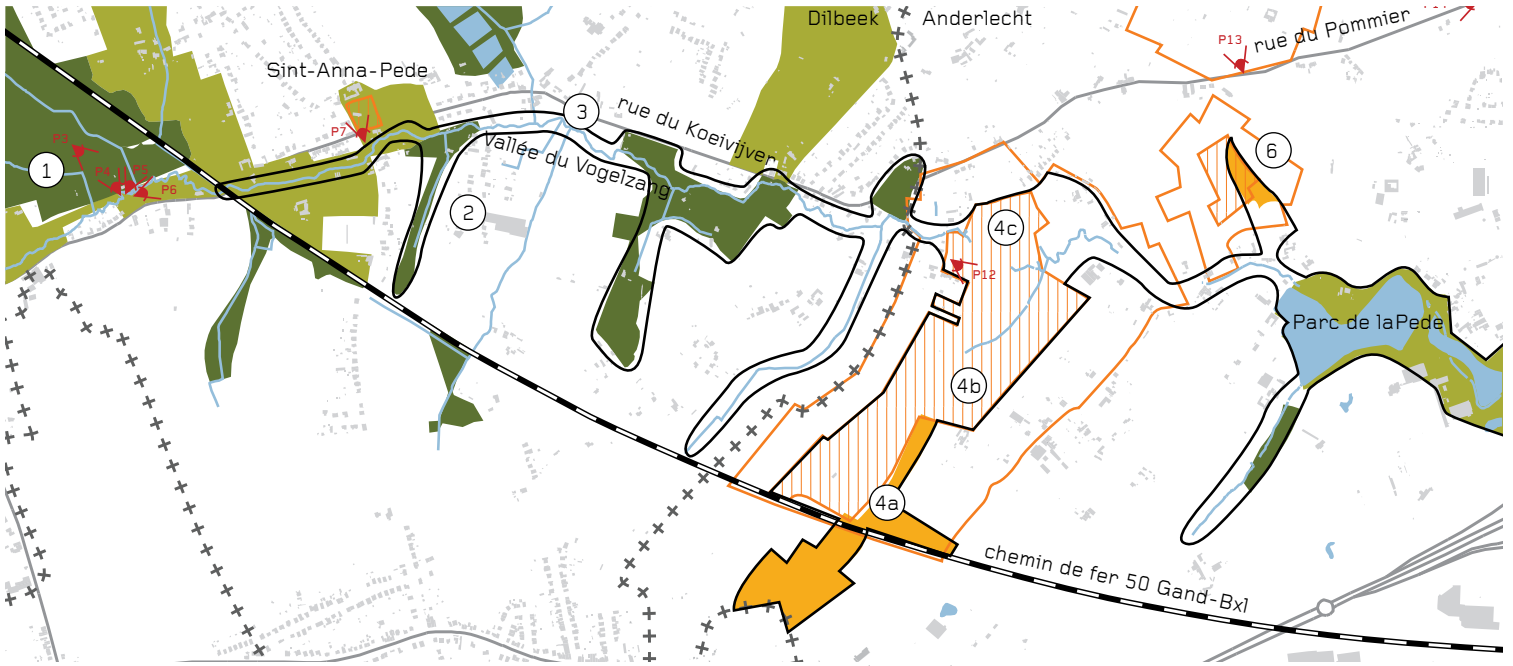
L'usage inapproprié des sols en zone agricole (aménagement de jardins, de prairies à chevaux, ...) porte atteinte au paysage agricole et à la viabilité économique des activités agricoles dans la zone, notamment par un renchérissement des terrains.

La capacité d'emmagasinage hydraulique est limitée, ce qui se traduit par des excès d'eau en aval.

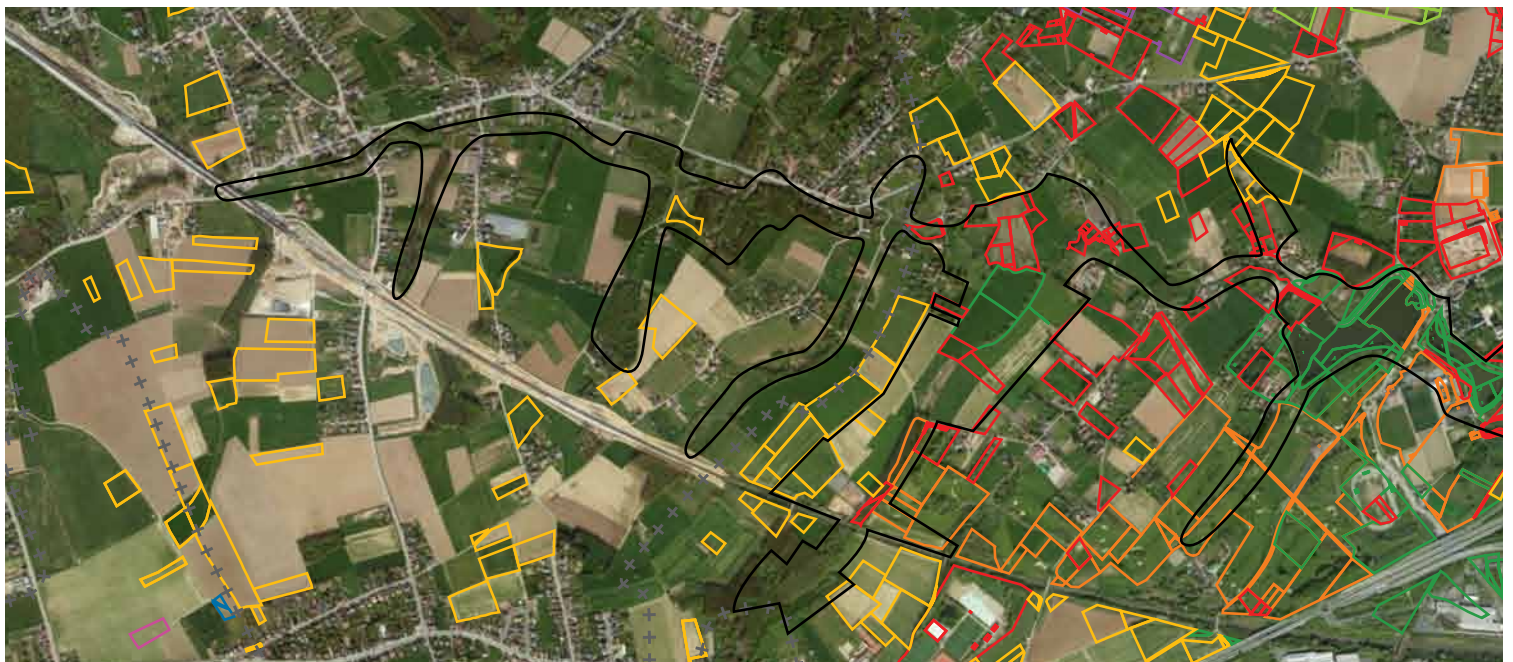
Un grand nombre de parcelles attenantes à la Pede appartiennent à des propriétaires privés, ne laissant que peu ou pas du tout de possibilités d'élargissement des rives et berges le long du ruisseau. Cf. aussi plan d'action 2.2, Gestion hydraulique.

Moyens

- Politique des sols : acquisition ou droits de gestion des terrains dans la zone prioritaire
- Fixation de l'affectation en zone verte de la zone prioritaire et ancrage de la vision poursuivie dans les plans d'affectation des sols. Par exemple, il convient de transformer en protection active la protection passive (zone de haute valeur biologique) inscrite au plan de secteur régional, éventuellement via l'Ordonnance bruxelloise relative à la préservation de la nature, par le biais des dispositions concernant les réserves naturelles (art. 25 - 35)
- Aménagement et création d'éléments paysagers tels que décrits dans l'Ordonnance bruxelloise relative à la préservation de la nature (art.66)
- Saisie d'opportunités pour créer un premier socle de réalisations (parcelles proposées en vente, travaux d'égouttage à Dilbeek et à Anderlecht), réaménagement des accotements de chemin de fer et de terrains vagues, ...
- Contrats de gestion pour les exploitants agricoles, cf. instruments d'aménagement de la



Carte des zones prioritaires pour le renforcement du réseau vert/bleu (extrait)



Carte des propriétés publiques (extrait)

LEGENDE zones prioritaires pour le renforcement

- zone prioritaire pour le renforcement du réseau vert/bleu
- limites communales
- réserve naturelle reconnue
- site classé
- zone de protection autour d'un site classé
- classement en demande
- zone tampon
- zone naturelle
- zone de parc
- zone forestière
- espace vert de haute valeur biologique
- zone agricole avec valeur écologique (RUP open ruimte SPL, en cours)
- zone verte (RUP open ruimte SPL, en cours)

LEGENDE carte propriétés publiques

- propriété Région ou Etat fédéral
- propriété communes
- propriété Fabrique d'église
- propriété CPAS Bruxelles
- propriété autres CPAS
- association/BNVR/gestion Natuurpunt
- donné en location par la commune d'Anderlecht
- donné en location par la commune d'Anderlecht
- Ceria et «Jardins de Pomone»

Vlaamse Landmaatschappij (VLM)

- Confier des tâches de gestion aux associations de protection de la nature (par exemple, collaboration possible avec Natuurpunt et Natagora)
- En Flandre, la gestion de la Pede devrait être confiée à la province du Brabant flamand. Un aménagement respectueux de la nature des rives et berges, avec un intérêt pour la capacité d'emmagasinage hydraulique, constituerait un levier important.

Plan par étapes

- Reconnaître la vallée du Koeivijver comme réserve naturelle (= protection active)
- Établir un plan de gestion pour la vallée du Koeivijver
- Aménager les parcelles privées et le domaine public (si grevé de droits d'utilisation à long terme) en fonction du développement naturel et paysager (cf. aussi plan de qualité visuelle)
- Conclure des contrats de gestion avec les exploitants agricoles en fonction des opportunités naturelles présentes dans le paysage agricole (espaces refuges, mares, cultures en fonction du cycle de nidification, maintien de variétés à haute tige, petits éléments paysagers, ...)
- Renforcer l'éducation à l'agriculture (cf. province du Brabant flamand)
- Prendre des mesures en faveur d'espèces animales et végétales à protéger / à ménager (cf. commune de Dilbeek)
- Renforcer la zone Ter Pede



P5



P7



P3



P12



P4



P13



P6



P14

Principes d'aménagement de la vallée de la Pede

1. Renforcement de la zone naturelle « Ter Pede » par agrandissement et gestion naturelle des bois environnants (clustering). La gestion naturelle est susceptible de créer un gradient allant de l'environnement naturel et humide dans les parties basses à la zone de grande valeur écologique de l'IJsbos, où un étagement d'éléments forestiers peut créer des compartiments paysagers entrecoupés de quelques percées stratégiquement choisies.

1a. Envisager l'achat d'une parcelle située dans le prolongement de la zone naturelle existante.

2. Maintien et renforcement de la structure paysagère formée par les crêtes de la vallée : prairies humides, saules têtards, aulnes, zones d'infiltration, ... avec maintien de percées dans le paysage en coulisses, principalement entre la rive droite de la Pede et le chemin de fer.

3. Aménagement et gestion écologiques des rives le long du ruisseau : rétablissement des méandres, lit hivernal et plantations d'accompagnement

4. Actuellement, cette zone a partiellement le statut de paysage

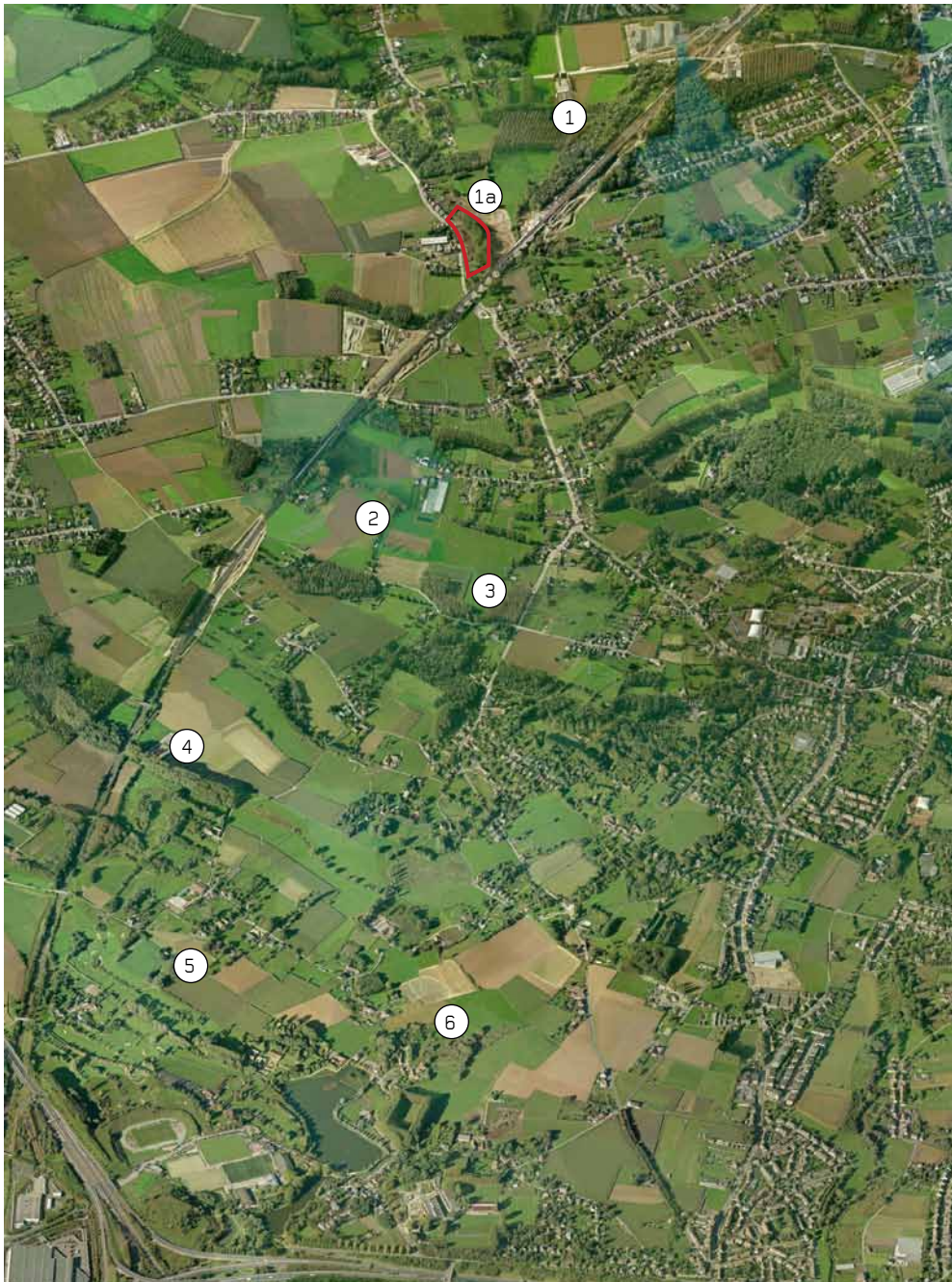
protégé et est partiellement classée zone verte à haute valeur biologique. Comme la plupart des parcelles longeant l'affluent appartiennent au domaine public, il est recommandé de transformer cette zone en réserve naturelle.

La garantie de l'affectation en zone verte affectée principalement ou à titre secondaire en zone naturelle est recommandée, vu son importance en tant que maillon vert-bleu et en raison des valeurs naturelles qu'elle comporte.

4a. Cette parcelle a été déboisée fin 2013 (peupliers). Le site peut désormais être aménagé en biotope humide. L'eau requise est présente. Une rangée de saules têtards pourrait marquer la limite de la zone naturelle, introduisant un élément vertical et maintenant le paysage en coulisses. Il est indiqué de ne pas reboiser la zone et de la laisser évoluer en bois humide.

4b. Il est proposé de prévoir des mares et des bosquets de part et d'autre de l'affluent. Ces parcelles appartiennent à des propriétaires privés ; dans un premier temps, on pourrait y aménager des biotopes urbains et des éléments paysagers. Lors de la plantation des bosquets, il est important de conserver les percées et perspectives.

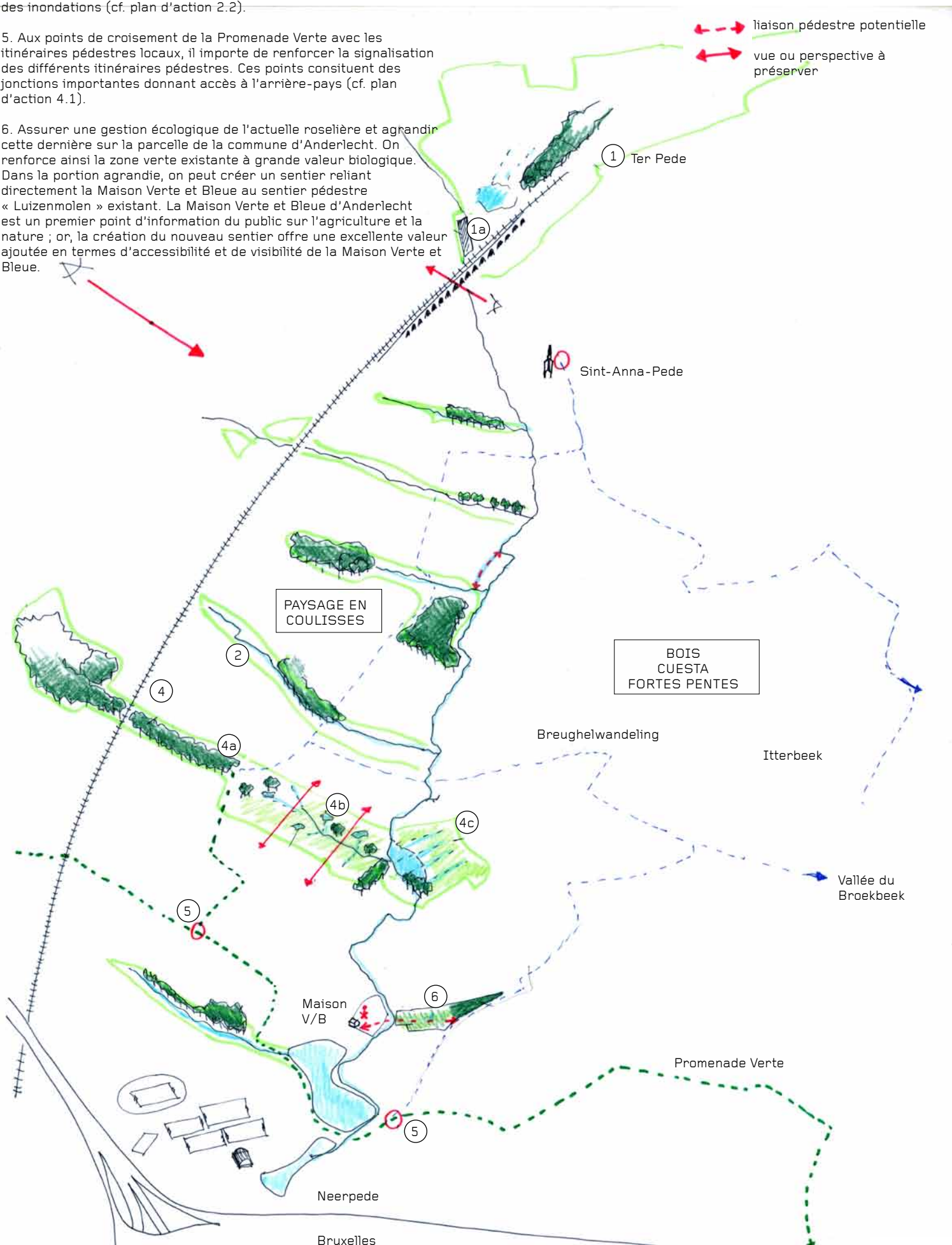
4c. Sur les parcelles de la commune d'Anderlecht, une prairie humide est aménagée de même qu'un dispositif de retenue de l'eau. Ces



interventions permettent de résoudre partiellement la problématique des inondations (cf. plan d'action 2.2).

5. Aux points de croisement de la Promenade Verte avec les itinéraires pédestres locaux, il importe de renforcer la signalisation des différents itinéraires pédestres. Ces points consistent en des jonctions importantes donnant accès à l'arrière-pays (cf. plan d'action 4.1).

6. Assurer une gestion écologique de l'actuelle roselière et agrandir cette dernière sur la parcelle de la commune d'Anderlecht. On renforce ainsi la zone verte existante à grande valeur biologique. Dans la portion agrandie, on peut créer un sentier reliant directement la Maison Verte et Bleue au sentier pédestre « Luizenmolen » existant. La Maison Verte et Bleue d'Anderlecht est un premier point d'information du public sur l'agriculture et la nature ; or, la création du nouveau sentier offre une excellente valeur ajoutée en termes d'accessibilité et de visibilité de la Maison Verte et Bleue.



2.1.3. Fiche Zobbroek

Situation existante

La partie occidentale du Zobbroek est partiellement reconnue comme zone naturelle ; elle est gérée par Natuurpunt. Toutefois, cette zone naturelle ne couvre qu'une partie de cette zone de grande valeur et doit être agrandie.

La lisibilité de la continuité du Zobbroek est actuellement perturbée à hauteur de la Postweg, où se trouvent un espace vert en friche et un parking. Le long de la promenade du Zobbroek, par ailleurs très agréable, il est indiqué de prévoir un aménagement renforçant la continuité paysagère entre la vallée boisée d'une part et le paysage cloisonné de l'autre côté de la Postweg. Cela permettra également de réduire l'impact du trafic important circulant sur la Postweg.

La visibilité du site est également un facteur stratégique, étant donné le trafic présent sur la Postweg. Un aménagement de qualité peut avoir un rôle d'enseigne, attirant l'attention des passants sur les possibilités récréatives de la zone et la richesse du paysage environnant.

La zone située en aval de la Postweg est abordée dans la fiche Vallée du Vogelzang : Meylemeersch, cimetière et Zuen.

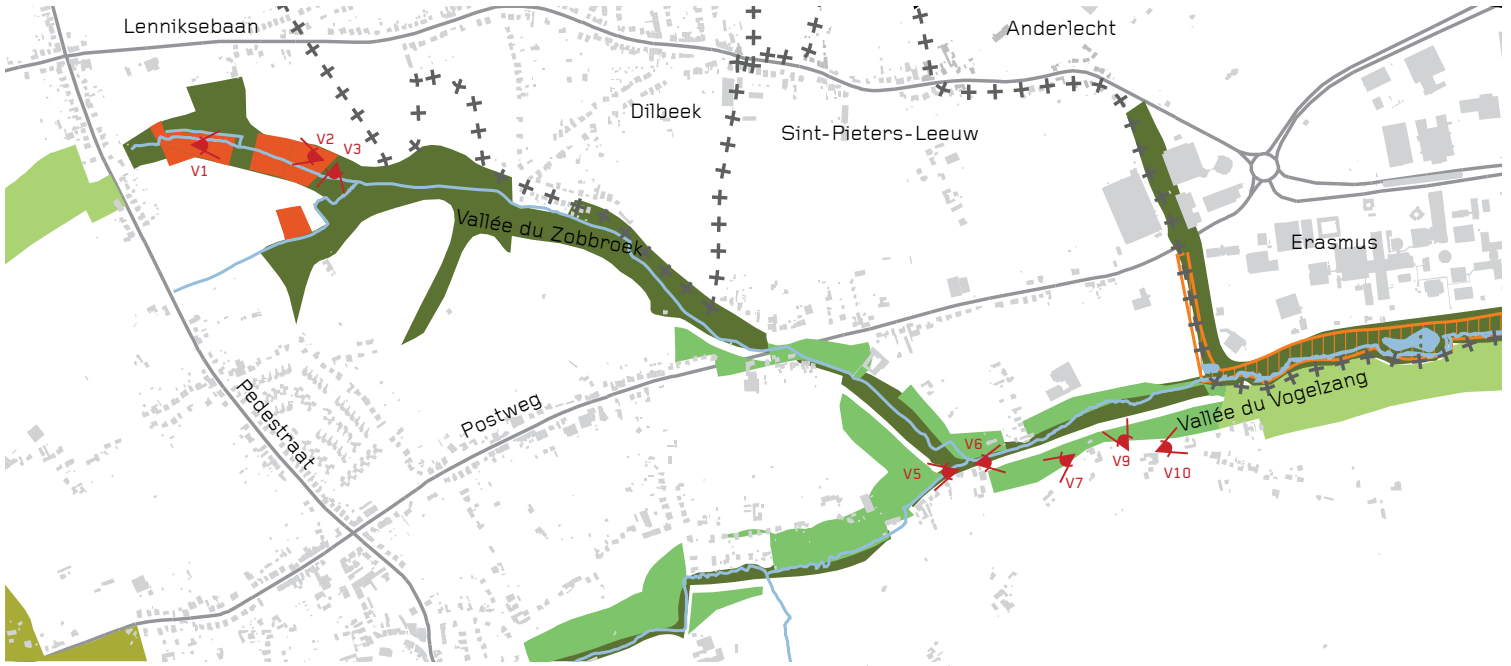
Objectifs

- Agrandir la réserve naturelle existante afin d'assurer une gestion écologique de la zone naturelle du Zobbroek.
- Mettre en place une gestion plus respectueuse de la nature pour les parcelles environnantes du bois de la vallée, par exemple via des contrats de gestion.
- Renforcer le lien écologique par une plus grande continuité ; aménager les parcelles situées le long de la Postweg en y intégrant des éléments paysagers
- Réouvrir le ruisseau et y aménager une capacité de retenue d'eau, de préférence par un terrassement en circuit fermé, sans apport de terre extérieure ni évacuation de terre
- Renforcer la liaison pédestre le long de la Groenstraat et assurer une traversée en sécurité de la Postweg pour les promeneurs
- Mettre en valeur le caractère attrayant des environs pour les passants
- Améliorer la qualité d'environnement des habitants proches par un cadre paysager de qualité.

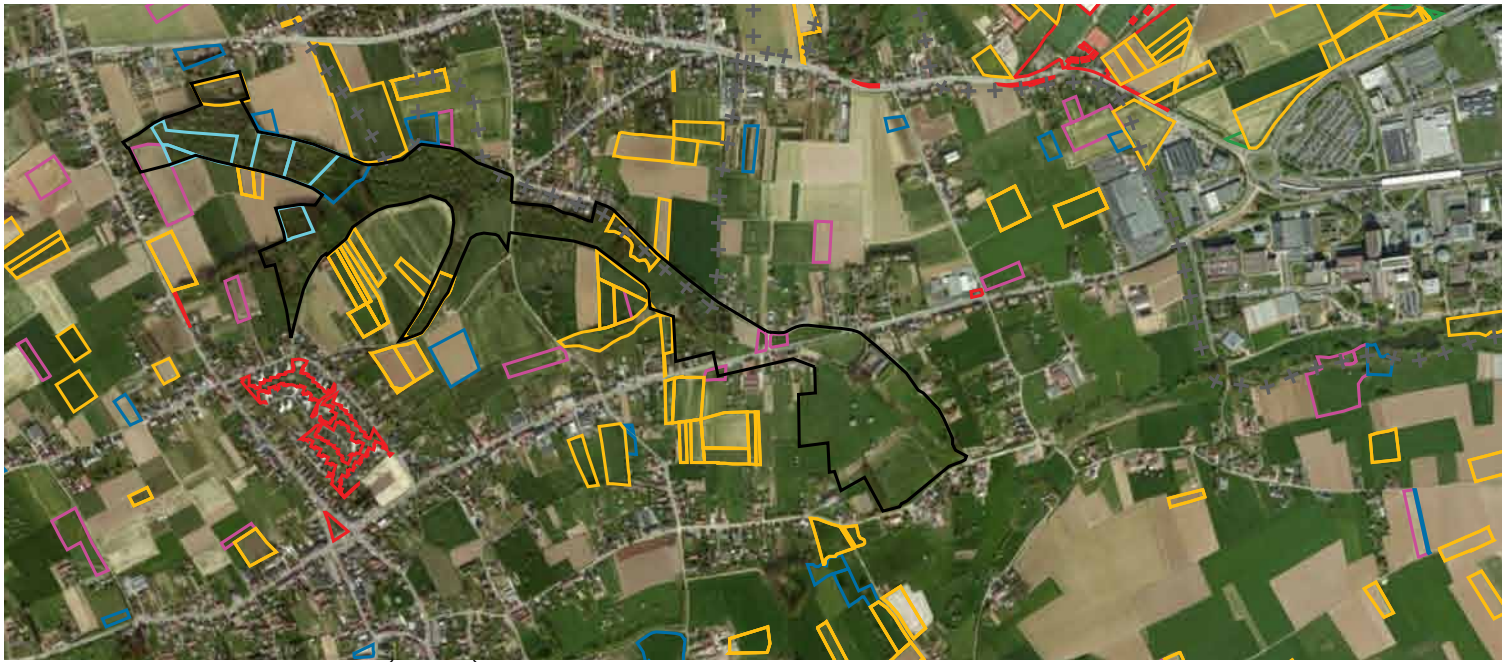
Difficultés

Entre la Postweg et la Pedestraat :

- Des bois et prairies humides de valeur ne sont que partiellement gérés en zone naturelle. Une gestion complète en zone naturelle d'un seul tenant est indiquée. De même, la gestion des parcelles environnantes n'intègre pas suffisamment les valeurs naturelles.
- Hors de la zone d'étude, mais fonctionnellement liée à elle, il y a la liaison allant de la Pedestraat à la vallée du Laarbeek. Cette vision est présente et d'ores et déjà fixée dans l'aménagement du territoire, mais reste à réaliser.



Carte des zones prioritaires pour le renforcement du réseau vert/bleu (extrait)



Carte des propriétés publiques (extrait)

LEGENDE zones prioritaires pour le renforcement

- du réseau vert/bleu
- zone prioritaire pour le renforcement du réseau vert/bleu
 - limites communales
 - réserve naturelle reconnue
 - site classé
 - zone de protection autour d'un site classé
 - classement en demande
 - zone tampon
 - zone naturelle
 - zone de parc
 - zone forestière
 - espace vert de haute valeur biologique
 - zone agricole avec valeur écologique (RUP open ruimte SPL, en cours)
 - zone verte (RUP open ruimte SPL, en cours)

LEGENDE carte propriétés publiques

- propriété Région ou Etat fédéral
- propriété communes
- propriété Fabrique d'église
- propriété CPAS Bruxelles
- propriété autres CPAS
- association/BNVR/gestion Natuurpunt
- donné en location par la commune d'Anderlecht
- donné en location par la commune d'Anderlecht
- Ceria et «Jardins de Pomone»

À hauteur de la Postweg:

- Rupture de continuité du lien écologique à hauteur de la Postweg
- La capacité d'emmagasinage hydraulique est limitée ; le ruisseau est gainé sur une longueur de +/- 180 m
- Les rives et les terres attenantes au Zobbroek appartiennent souvent à des propriétaires privés, laissant peu d'espace pour les rives et berges et peu de possibilités d'aménagement et de gestion respectueux de la nature
- La majeure partie des terrains appartiennent à des propriétaires privés ; actuellement, ces terrains sont laissés à l'abandon
- Une entreprise spécialisée en installations sanitaires est établie dans la Groenstraat. Elle utilise une partie des terrains vagues et des friches comme parking pour ses véhicules

Moyens

- Aménagement naturel, cf. instruments d'aménagement de la Vlaamse Landmaatschappij (VLM)
- Contrats de gestion pour les exploitants agricoles, cf. instruments d'aménagement de la Vlaamse Landmaatschappij (VLM)
- Natuurpunt constitue un partenaire à fort ancrage local pour le renforcement et la gestion de la nature

Plan par étapes

- Etudes à faire au préalable : étude hydraulique, étude du sol, relevé topographique
- Acquisition de terrains ou bail de location le long de la Postweg, Vlaamse Landmaatschappij (VLM)
- Élaboration d'un plan de gestion, Vlaamse Landmaatschappij (VLM)
- Conclusion des contrats de gestion avec les exploitants agricoles, Vlaamse Landmaatschappij (VLM)





V5



V6



V9



V7



V10

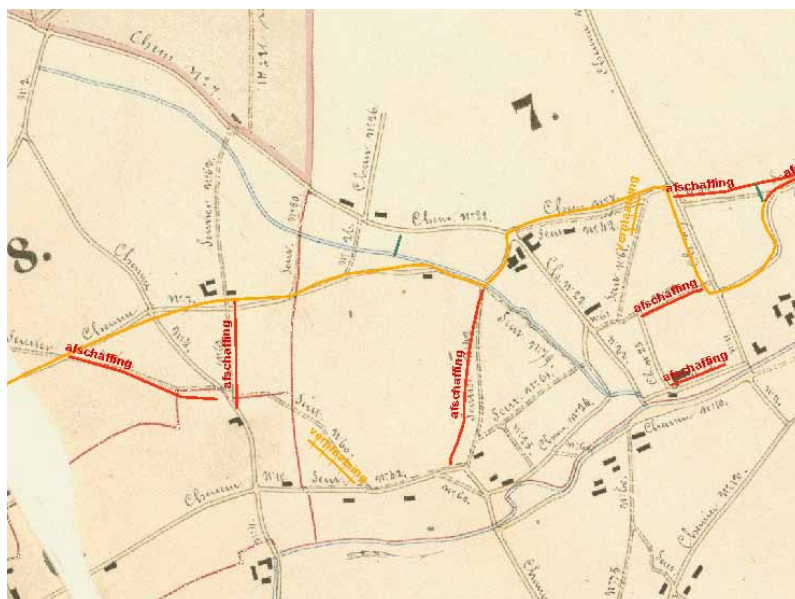
Principes d'aménagement Zobbroek - Postweg

Le développement de cette zone en zone naturelle est inscrit dans le RUP Open Ruimte Sint-Pieters-Leeuw [Plan d'exécution spatial Espaces ouverts de Sint-Pieters-Leeuw].

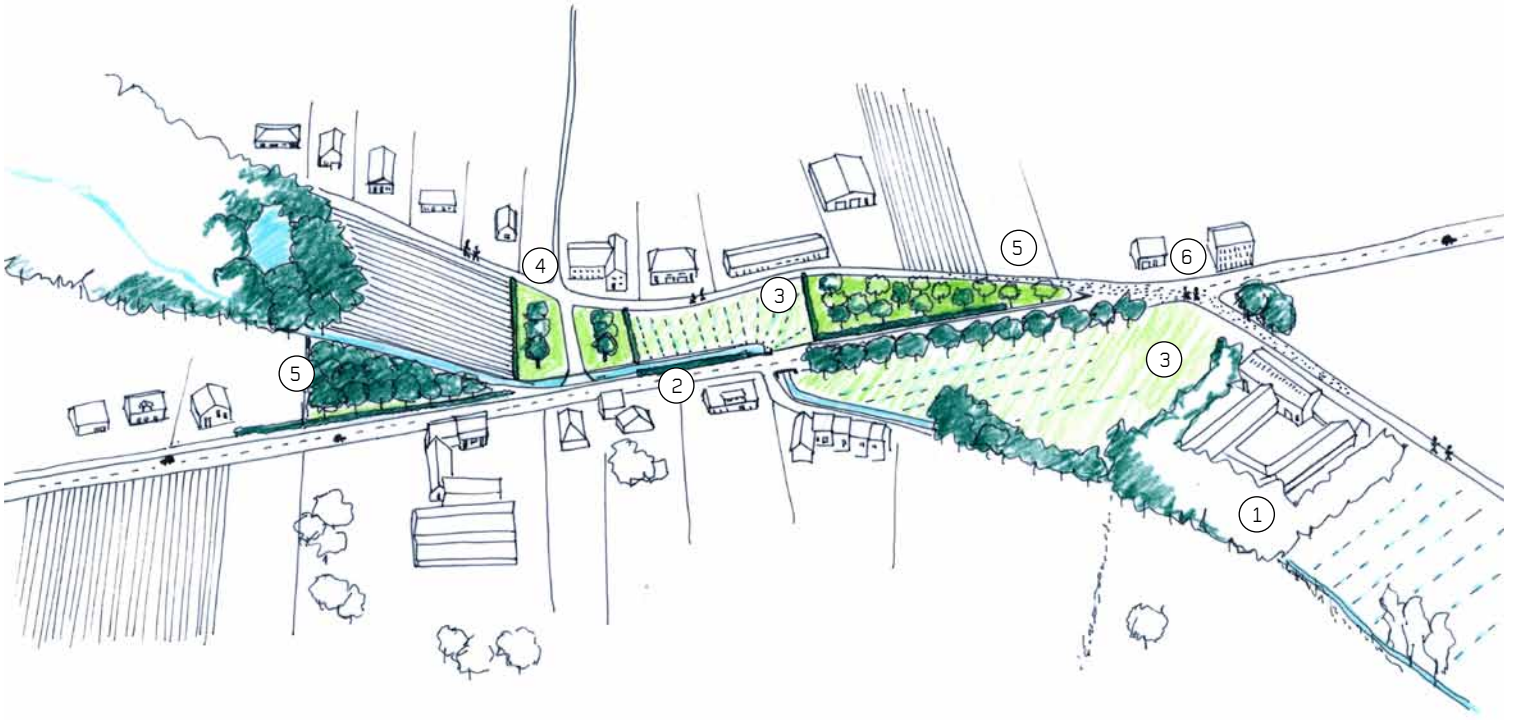
Principes d'aménagement :

1. Un élément intéressant sur le plan paysager est constitué par l'existence de compartiments entourés de rangées d'arbres, avec quelques percées offrant une vue en perspective. Dans notre proposition, cette typologie est prolongée jusqu'aux zones en friche le long de la Postweg. Des haies en L peuvent servir de tampon entre la zone et la Postweg, tout en laissant des percées permettant d'observer les terres agricoles à l'arrière-plan.
2. Réouverture et réaménagement écologique du ruisseau afin d'augmenter la lisibilité et la continuité du maillage bleu.
3. Prévoir des prairies humides ayant une capacité de tampon hydraulique.
4. Rétrécir au maximum la chaussée existante afin de limiter la vitesse du trafic. Quelques emplacements de parking seront prévus pour l'entreprise située le long de la Groenstraat.
5. Les champs auront une affectation diversifiée : les terres agricoles sont maintenues, on ajoute une nouvelle zone boisée et un nouveau verger dans la pointe.
6. La Groenstraat est un important itinéraire pédestre et cyclable. La traversée de la Postweg se fait actuellement de façon non canalisée et est très peu sûre. La proposition prévoit un plateau rehaussé sur la Postweg. La typologie existante, constituée d'un revêtement en pavés et de deux bandes en béton, sera prolongée sur le plateau et au-delà vers le nord. Cette intervention renforce la continuité de l'itinéraire pédestre et cyclable.

L'extrait de l'atlas des chemins vicinaux permet de mieux comprendre l'implantation des liaisons pédestres et du curieux tracé des structures routières. L'ancienne route évitait les terres humides à cet endroit. Plus tard, le tracé de la Postweg a été rectifié.



Atlas des chemins vicinaux



Principes d'aménagement Postweg
(vu du sud vers le nord)



 propriété CPAS Sint-Pieters-Leeuw



Groenstraat, vue vers l'est



Postweg, vue sur le bois du Zobbroek



Croisement Groenstraat - Postweg
Passage dangereux pour piétons et cyclistes

2.1.4. Fiche Digue du chemin de fer et zone de chantier

Situation existante

Les accotements du chemin de fer sont considérés comme d'importants couloirs écologiques en raison de leur très grande continuité et leur existence dans des zones fortement urbanisées. La ligne de chemin de fer Bruxelles-Gand traverse la zone d'étude en diagonale et relie le bassin de la Senne à celui de la Dendre. Aujourd'hui, la ligne a été élargie et portée de deux à quatre voies en vue du réseau RER. Les accotements peuvent être replantés et leur fonction écologique peut être rétablie.

En outre, le GRUP spoorlijn 50A [Plan d'exécution spatial régional flamand, Ligne de chemin de fer 50A] crée de nouvelles zones naturelles en échange de la perte d'éléments naturels le long de la ligne en raison de l'élargissement, situés entre la zone naturelle Ter pede et l'IJsbos, de part et d'autre de la digue de chemin de fer à Sint-Anna-Pede (cf. fiche 2.1.5, IJsbos –Ter Pede).

Dans le GRUP spoorlijn 50A, la zone n° 1 est désignée comme dépôt. Après la réalisation de l'infrastructure ferroviaire, l'affectation indiquée par la couleur du plan de secteur régional existant et contraignant s'applique – une zone agricole en l'occurrence. La commune de Dilbeek compte toutefois l'aménager en zone boisée, dans le prolongement des bosquets existants et de l'accotement du chemin de fer.

Objectifs

- Assurer que les accotements forment à nouveau une continuité écologique

Difficultés

- Lors de l'élargissement de la ligne, les accotements ont été reprofilés pratiquement partout.

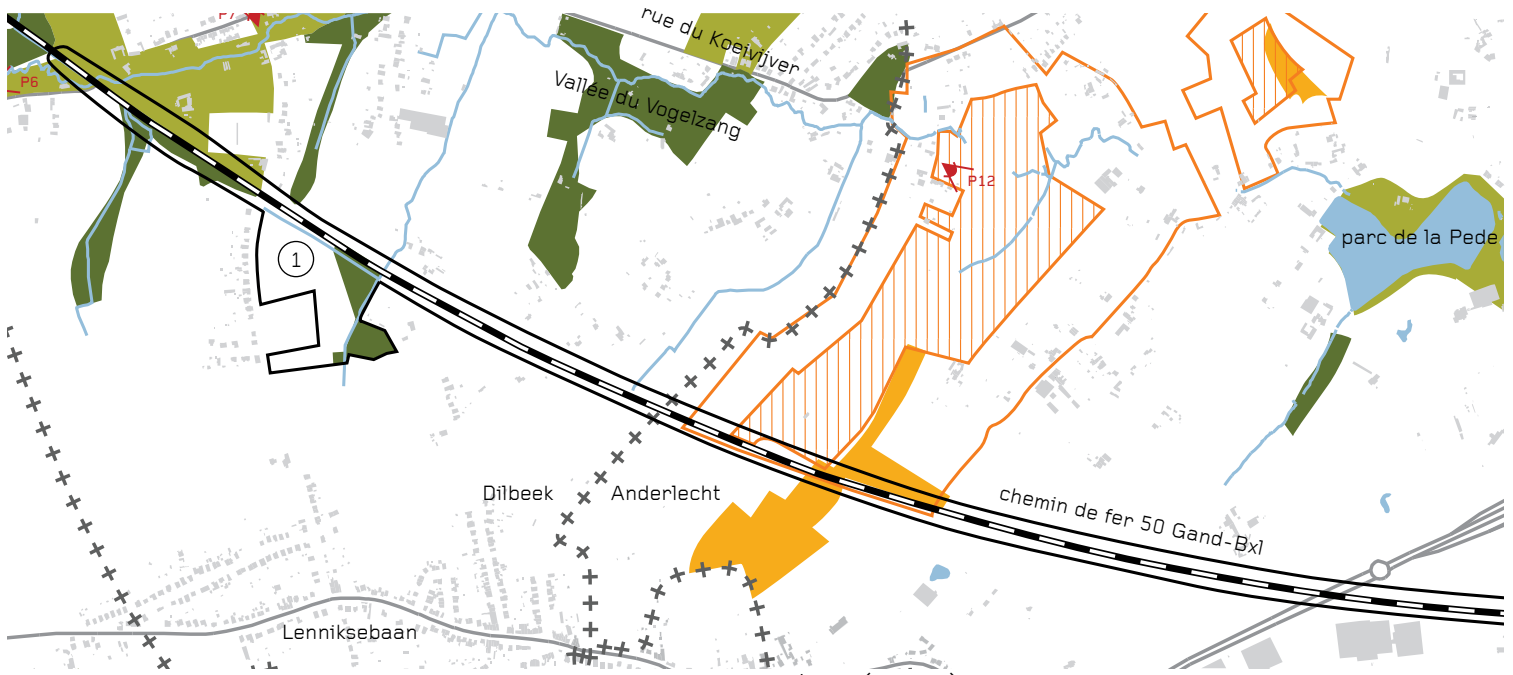
Moyens et plan par étapes

Le rétablissement et le réaménagement des accotements entre dans les négociations entre Bruxelles Environnement et TUC rail en Région de Bruxelles-Capitale. En Région flamande, les modalités d'une replantation écologique sont déjà fixées dans un cahier des charges et sa réalisation a commencé.

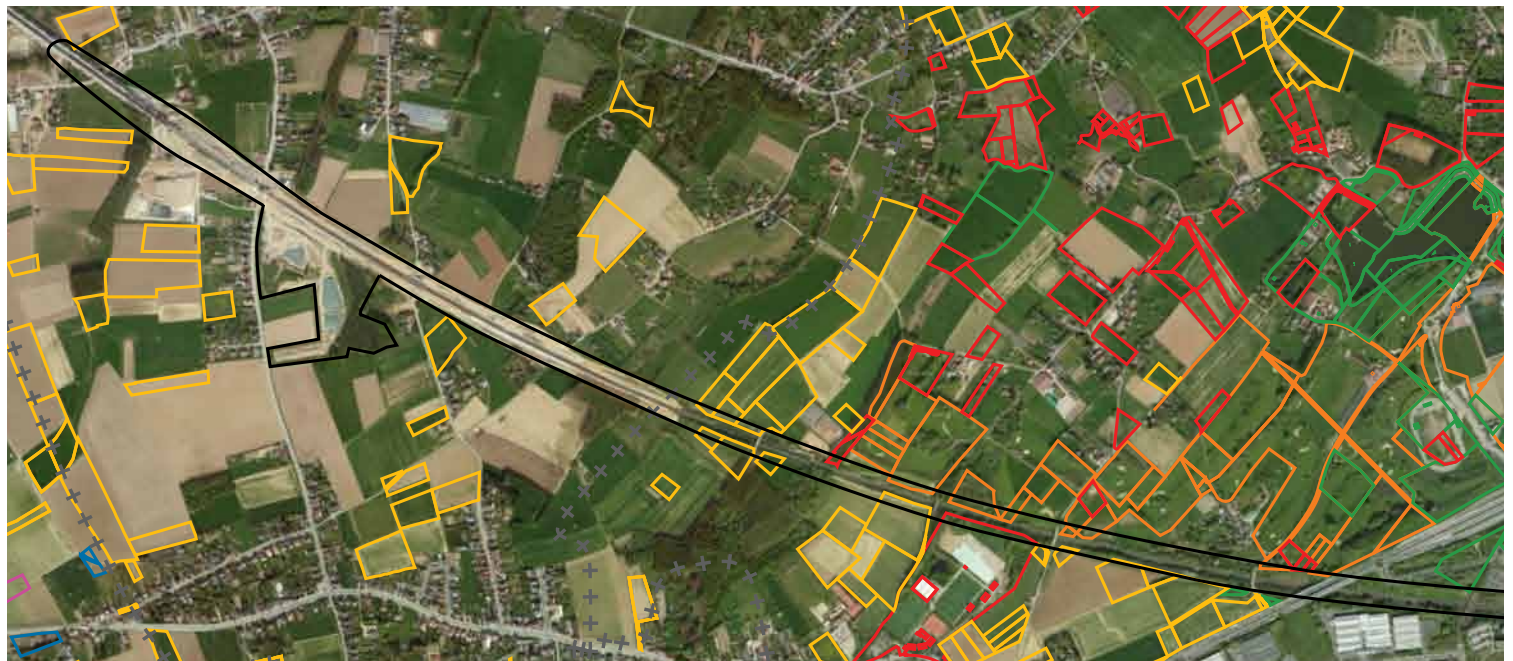
La commune de Dilbeek souhaite aménager la zone de chantier située Herdebeekstraat en zone boisée et effectue le suivi de cet aménagement.

Comme la réalisation de cet objectif est déjà programmée dans les initiatives ci-dessus, le plan d'action ne sera pas détaillé davantage ici.

Nous renvoyons également à la fiche 4.1.2, RER cyclable, qui prévoit une liaison cyclable fonctionnelle entre la vallée de la Pede et le canal ; cette liaison passe pour une grande partie le long de la digue de chemin de fer.



Carte des zones prioritaires pour le renforcement du réseau vert/bleu (extrait)



Carte des propriétés publiques (extrait)

LEGENDE zones prioritaires pour le renforcement

- du réseau vert/bleu
- zone prioritaire pour le renforcement du réseau vert/bleu
- +++ limites communales
- réserve naturelle reconnue
- site classé
- zone de protection autour d'un site classé
- classement en demande
- zone tampon
- zone naturelle
- zone de parc
- zone forestière
- espace vert de haute valeur biologique
- zone agricole avec valeur écologique (RUP open ruimte SPL, en cours)
- zone verte (RUP open ruimte SPL, en cours)

LEGENDE carte propriétés publiques

- propriété Région ou Etat fédéral
- propriété communes
- propriété Fabrique d'église
- propriété CPAS Bruxelles
- propriété autres CPAS
- association/BNVR/gestion Natuurpunt
- donné en location par la commune d'Anderlecht
- donné en location par la commune d'Anderlecht
- Ceria et «Jardins de Pomone»

2.1.5. Fiche Ijsbos - Terpede

Situation existante

Le GRUP spoorlijn 50A [Plan d'exécution spatial régional flamand, Ligne de chemin de fer 50A] fixe de nouvelles zones naturelles (1) en échange de la perte d'éléments naturels le long de la ligne entre la zone naturelle Terpede et l'Ijsbos, de part et d'autre de la digue de chemin de fer à Sint-Anna-Pede.

La zone (1) reçoit ainsi une surimpression qui en fait une « grande entité naturelle », faisant partie de la grande entité naturelle et du Réseau écologique flamand au sens du décret flamand sur la Conservation de la nature.

Cette zone constitue un maillon important de l'axe écologique Groenenberg/ Gaasbeek/ Laarbeek/ moulin à eau/ église de Sint-Anna-Pede/ vallée de Neerpede. Elle relie également la digue de chemin de fer dans son rôle de couloir écologique entre la vallée de la Pede, une partie des bassins de la Senne et de la Dendre et l'autre côté de la chaussée de Ninove.

La zone est aujourd'hui en bonne partie boisée (peupliers) et est affectée en zone naturelle. Son agrandissement effectif en zone naturelle plus large, faisant le lien entre d'une part la zone humide « Terpede » et d'autre part l'Ijsbos, situé plus haut et de grande valeur biologique, permettra un développement naturel diversifié.

La replantation des accotements du chemin de fer constitue une étape ultérieure dans le cadre du plan de gestion écologique de la zone, après l'aménagement relativement récent de la zone naturelle « Terpede » par la province. La gestion de la zone concernée est assurée par Natuurpunt. La gestion naturelle visée est susceptible de créer un gradient allant de la nature humide des parties basses à la zone de grande valeur écologique de l'Ijsbos, où un étagement d'éléments forestiers peut créer des compartiments paysagers entrecoupés de quelques percées stratégiquement choisies.

L'aménagement vise par conséquent à renforcer les valeurs naturelles existantes (nature humide, biotope forestier) et à réaliser des transitions structurées, susceptible de donner lieu à un gradient riche en connexion avec les conditions du relief.

Objectifs

- Assurer la gestion en zone naturelle d'un territoire d'un seul tenant, faisant une transition entre des éléments naturels humides jusqu'à l'Ijsbos, un bois sur pente. Natuurpunt est déjà présent sur le terrain de par sa gestion de la zone naturelle « Terpede » et constitue de ce fait un acteur tout désigné pour assurer la gestion de la zone agrandie
- Garantir un important maillon écologique entre la vallée de la Pede et celle du Laarbeek, en direction de Groenenberg et de Gaasbeek
- Augmenter la valeur paysagère en intégrant des vues au loin (paysage en coulisses)

Difficultés

- La plupart des terrains sont en propriété privée. Il y a probablement un grand propriétaire, dont on ignore les intentions.
- La qualité actuelle de l'eau du ruisseau ne permet pas son utilisation en zone naturelle humide.
- Natuurpunt, dans son rôle de gestionnaire de « Terpede », a besoin de moyens supplémentaires si la zone est agrandie notablement.
- La digue de chemin de fer traverse la zone de part en part, ce qui nuit à la continuité écologique, gêne la perception de la zone en tant que grand ensemble et la fragmente dans sa qualité de zone de promenade.

Moyens et plan par étapes

- Acquisition de droits de propriété ou de gestion sur les parcelles (Natuurpunt, commune, ...)
- Élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion, comprenant aussi un plan de désenclavement pour le public
- Aménagement et gestion



Carte des zones prioritaires pour le renforcement du réseau vert/bleu (extrait)
 Pour les photos P3 à P7 voir p24-25



Carte des propriétés publiques (extrait)

LEGENDE zones prioritaires pour le renforcement

- zone prioritaire pour le renforcement du réseau vert/bleu
- limites communales
- réserve naturelle reconnue
- site classé
- zone de protection autour d'un site classé
- classement en demande
- zone tampon
- zone naturelle
- zone de parc
- zone forestière
- espace vert de haute valeur biologique
- zone agricole avec valeur écologique (RUP open ruimte SPL, en cours)
- zone verte (RUP open ruimte SPL, en cours)

LEGENDE carte propriétés publiques

- propriété Région ou Etat fédéral
- propriété communes
- propriété Fabrique d'église
- propriété CPAS Bruxelles
- propriété autres CPAS
- association/BNVR/gestion Natuurpunt
- donné en location par la commune d'Anderlecht
- donné en location par la commune d'Anderlecht
- Ceria et «Jardins de Pomone»

2.1.6. Fiche Vallée du Vogelzang : Meylemeersch, cimetière et Zuen

Situation existante

Meylemeersch

CCN Vogelzang CBN assure depuis plus de dix ans la gestion de la zone naturelle du Vogelzang à Anderlecht. Récemment, l'association a demandé auprès de la Région de Bruxelles-Capitale le classement d'une partie de la zone du Meylemeersch, proche du Vogelzang, en raison de sa valeur paysagère et scientifique en tant que zone naturelle. Le classement en site permettrait un agrandissement important du site classé existant de la vallée du Vogelzangbeek ; la procédure est en cours. La commune d'Anderlecht et Bruxelles Environnement ont déjà remis un avis positif.

Cette initiative s'inscrit d'autant mieux dans le plan directeur qu'elle pérennise une liaison importante entre la vallée du Vogelzang et la station de métro Eddy Merckx et, de là, vers Neerpede (cf. aussi la proposition pour la Drève Olympique, fiche 4.1.1).

L'avenir de la ferme de Meylemeersch (propriété de City Dev), actuellement quasiment en ruines, est co-déterminant pour cette zone. La ferme forme l'accès à la Vogelzangstraat et peut être investie d'une fonction d'accueil axée sur les utilisateurs des possibilités récréatives et un public venu du site Érasme.

Cimetière d'Anderlecht

Le cimetière forme une importante zone verte. Dans le cadre de l'Agenda 21, la commune d'Anderlecht a commencé ici aussi à appliquer une gestion respectueuse de l'environnement (Action 5A, Un peu de vie au Cimetière). Ce point d'action vise le renforcement du couloir écologique entre Neerpede et le Vogelzang, l'aménagement d'un nouvel espace refuge pour la flore locale et la sensibilisation des visiteurs à la biodiversité et à la gestion naturelle.

Vogelzang et vallée de la Zuen

Anderlecht s'efforce depuis un certain temps déjà de créer une continuité écologique le long du Vogelzangbeek. En aval du site Érasme, une bande longeant le ruisseau a été affectée en zone verte. La qualité de l'aménagement est variable, allant de terrains vagues à un parc avec bassin d'orage créé par l'ULB et à quelques parcelles maraîchères. La valeur naturelle et d'expérience de cette zone peut clairement être revalorisée.

La zone gérée par CCN Vogelzang CBN constitue un deuxième maillon important. Dans le cadre du développement de la Promenade Verte, la Région de Bruxelles-Capitale a l'intention de réaménager la zone se trouvant entre la chaussée de Mons et le canal, au confluent du Vogelzangbeek et du Zuen.

Il est proposé que la Promenade Verte traverse la zone par le milieu sous la forme d'un nouveau sentier pédestre et cyclable, étant donné les dangers de la circulation le long de la Rue de Zuen, où passe aussi du trafic lourd. De plus, moyennant réaménagement, une nouvelle liaison douce pourra désenclaver la zone et permettre l'installation de jardins potagers et une récréation en milieu naturel.

L'étonnant espace ouvert formé par les prairies donnant sur la Vogelzangstraat, entre la zone naturelle et l'Institut Saint-Nicolas, est affecté en zone d'habitat et partiellement classé. Le Kattekasteel y constitue un bâtiment remarquable ; l'association de protection de la nature CCN Vogelzang CBN en demande depuis longtemps la restauration et une transformation en centre de visiteurs intéressés par la nature.

Dans son Plan d'exécution spatial Espace ouvert [Ruimtelijk Uitvoeringsplan (RUP) Open Ruimte], Sint-Pieters-Leeuw a désigné les rives et les terres agricoles attenantes comme zone agricole d'intérêt écologique.

Les dispositions du RUP pour cette zone prescrivent ce qui suit :

Affectation principale

La zone agricole d'intérêt écologique est destinée :

- (1) aux activités agricoles liées au sol ;*
- (2) à la conservation et au développement de la nature.*

Affectation secondaire

Outre les affectations principales, les affectations suivantes sont permises :

- activités récréatives sous la forme de co-utilisation en récréation douce*
- conservation du paysage*

Ce faisant, le RUP vise des objectifs paysagers clairs, spécifiés en détail :

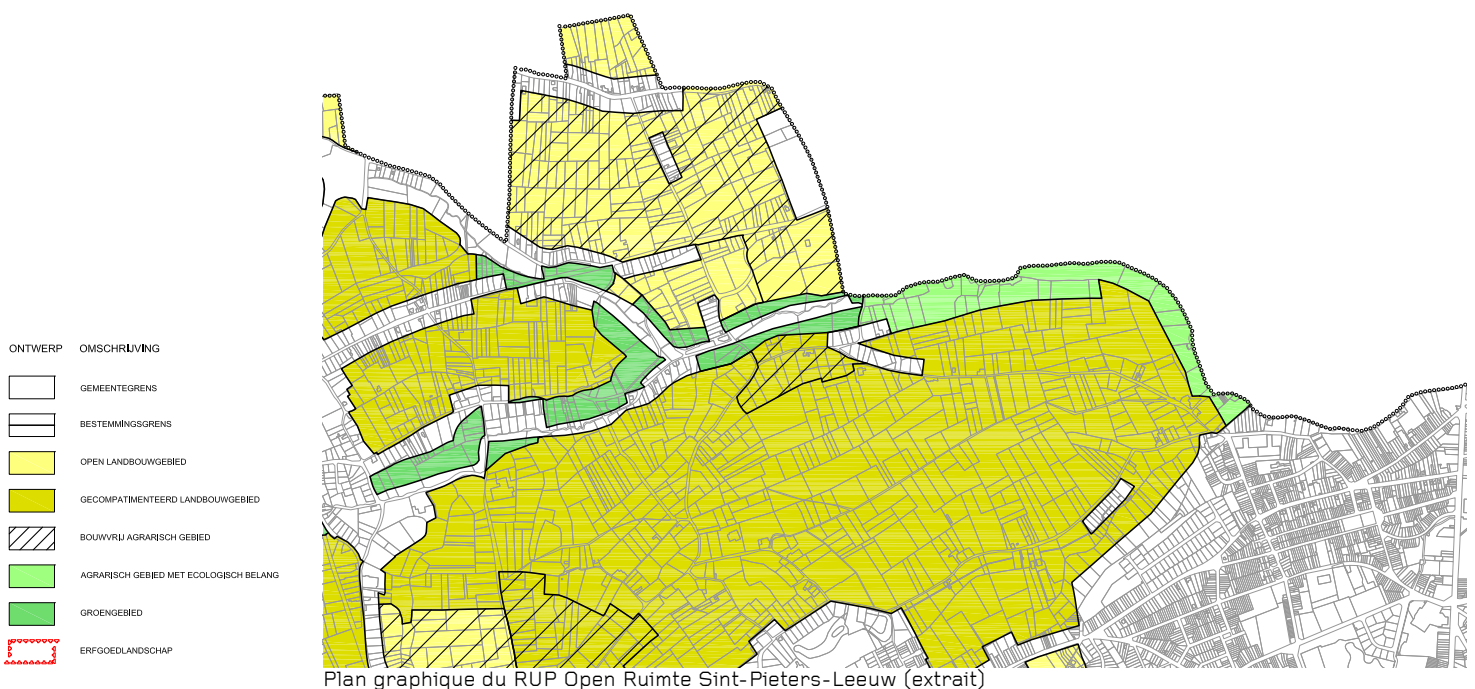
Paysage

Des contrats de gestion permettront de poursuivre la réalisation des objectifs relatifs au paysage en zone agricole d'intérêt écologique.

On vise à obtenir un paysage cloisonné, composé d'un patchwork de champs de petite taille, de pâturages permanents, de parcelles en développement naturel et d'éléments paysagers linéaires. Dans cette visée, un rôle important est dévolu aux petits éléments paysagers (plantations hautes le long des bords de parcelles, parcelles avec bosquets, rangées d'arbres, vergers à hautes et basses tiges, haies, arbres solitaires, ...).

Un élément extrêmement important dans la réalisation des caractéristiques visuelles souhaitées pour le paysage dans la zone agricole d'intérêt écologique est le maintien, le rétablissement et le développement des plantations aux bords des parcelles. Celles-ci seront utilisées dans toute la mesure du possible pour les parcelles devant être clôturées et sont souhaitées autour des parcelles non clôturées.

Les zones non colorées sur la carte sont des zones dont l'affectation n'est pas modifiée par le RUP. Il s'agit de zones d'habitat et de zones vertes.



Cette affectation planologique n'est pas encore réalisée sur le terrain. La mise en oeuvre de cette vision demande une implication active des autorités publiques (commune, province, Vlaamse Landmaatschappij (VLM), ...), avec notamment des mesures d'accompagnement pour le maraîchage sur les parcelles concernées afin de compenser les pertes de superficie et de rentabilité suite à l'adoption de méthodes de culture plus respectueuses de l'environnement.

Les jardins situés à l'arrière des habitations le long de la Bezemstraat et de la Brusselbaan (commune de Sint-Pieters-Leeuw) et allant jusqu'au ruisseau perturbent l'aspect naturel et qualitatif de la zone située sur l'autre rive. Vus depuis la zone naturelle, leur aspect est souvent déplorable. La création d'une bande d'entretien effective le long du ruisseau pourrait constituer un moyen de parvenir à un aménagement et une gestion plus respectueux.

Les entreprises attenantes, en revanche, ont déjà mis en oeuvre des mesures pour le respect de nature par la mise en place d'écrans verts et la mise à disposition de terres pour une gestion naturelle. Les entreprises situées le long de la Oudstrijdersstraat pourront elles aussi être incitées à agir dans ce sens.

Objectifs

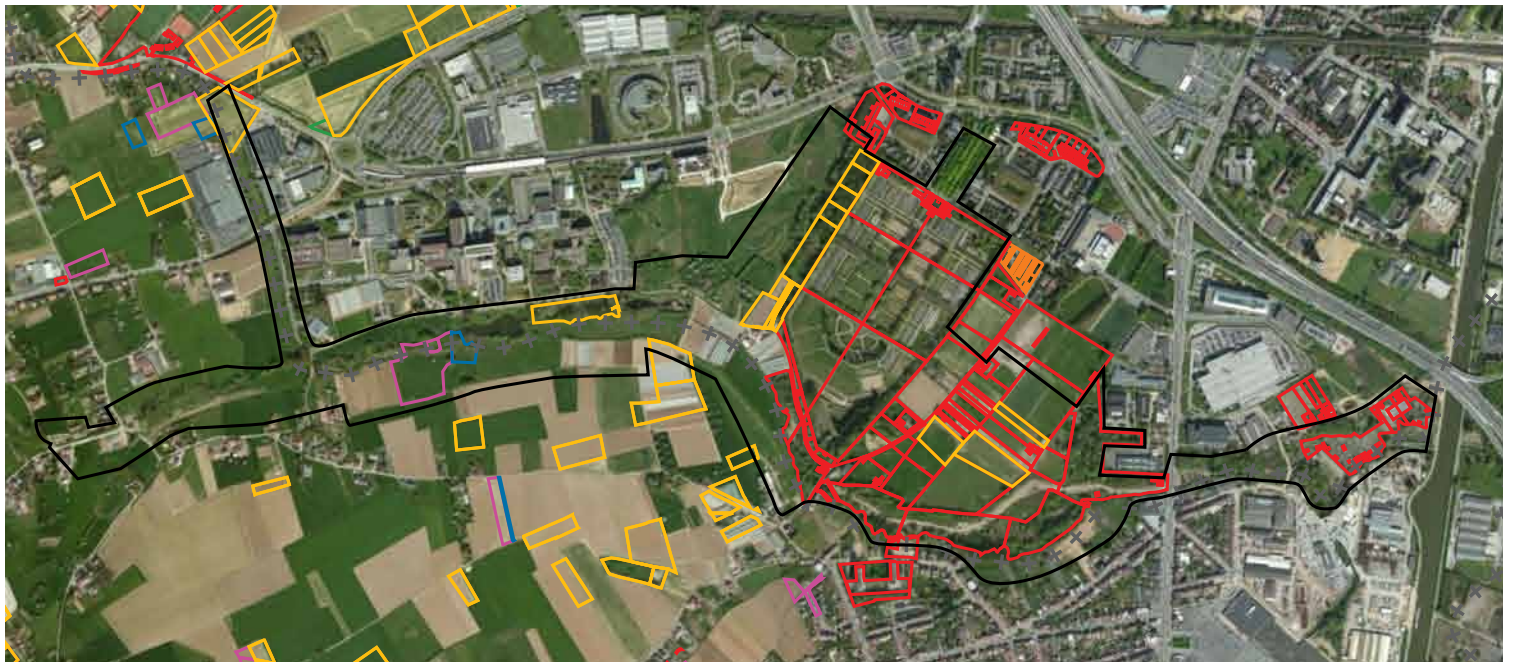
- Mettre en place une gestion effective et harmonisée de la zone située de part et d'autre des rives de la Vogelzangbeek, en tant que couloir écologique et élément paysager en bordure de la Promenade Verte.
- Réaliser une vision de développement intégrant des objectifs ambitieux de durabilité pour la zone affectée en zone d'habitat le long de la Vogelzangstraat. La création de tampons entre la zone naturelle et les fonctions d'habitat, l'articulation de la transition entre zone d'habitat et zone verte (cimetière, zone naturelle, ...), et une ouverture à l'agriculture urbaine et à l'expérience paysagère constituent des points de départ importants à cet égard.
- La réaffectation de la ferme de Meylemeersch et du Kattekasteel, éléments emblématiques et stratégiquement situés, en tant que maillons d'accueil entre l'environnement urbain, d'une part, et l'environnement naturel et le paysage agricole d'autre part.
- Le classement doit être respecté.

Difficultés

- Il faut convaincre les agriculteurs et maraîchers de conclure des contrats de gestion en vue de l'aménagement des terres bordant le ruisseau côté Sint-Pieters-Leeuw
- Les jardins situés à l'arrière des habitations le long de la Bezemstraat et de la Brusselstraat donnent sur le Vogelzangbeek. On y trouve beaucoup de déchets et de détritiques, les habitants y ont des composts. Il y a très peu de respect pour le ruisseau en tant qu'élément paysager ou écologique. Cette situation porte atteinte à la valeur écologique du site, mais aussi à l'agrément depuis la zone naturelle gérée par CCN Vogelzang CBN sur l'autre rive.
- Les rejets résiduels dans le Vogelzangbeek entravent l'utilisation de l'eau du ruisseau pour le développement d'éléments naturels humides.
- La continuité écologique et récréative est interrompue par la chaussée de Mons. La traversée de cet axe à trafic élevé reste une barrière pour la nature et l'activité récréative. Des feux de circulation ont déjà été envisagés, mais rejetés en raison de la proximité des points de traversée existants.
- Entre la chaussée de Mons et le canal, l'aménagement est actuellement déplorable. Côté Anderlecht, cette bande de terrain peut être réaménagée dans le cadre de la Promenade Verte, avec une restructuration des jardins potagers.
- Toutes les terres n'appartiennent pas au domaine public.



Carte des zones prioritaires pour le renforcement du réseau vert/bleu (extrait)



Carte des propriétés publiques (extrait)

LEGENDE zones prioritaires pour le renforcement

- zone prioritaire pour le renforcement du réseau vert/bleu
- limites communales
- réserve naturelle reconnue
- site classé
- zone de protection autour d'un site classé
- classement en demande
- zone tampon
- zone naturelle
- zone de parc
- zone forestière
- espace vert de haute valeur biologique
- zone agricole avec valeur écologique (RUP open ruimte SPL, en cours)
- zone verte (RUP open ruimte SPL, en cours)

LEGENDE carte propriétés publiques

- propriété Région ou Etat fédéral
- propriété communes
- propriété Fabrique d'église
- propriété CPAS Bruxelles
- propriété autres CPAS
- association /BNVR/gestion Natuurpunt
- donné en location par la commune d'Anderlecht
- donné en location par la commune d'Anderlecht
- Ceria et «Jardins de Pomone»

Moyens

- Contrats de gestion avec les exploitants agricoles, cf. instruments d'aménagement de la Vlaamse Landmaatschappij (VLM)
- Politique d'acquisitions
- Confier la gestion des zones naturelles aux associations de protection de la nature (par exemple, collaboration éventuelle avec Natuurpunt, CCN Vogelzang CBN et Natagora)
- Élaboration d'une vision de développement et d'une vision de gestion temporaire pour la zone d'habitat le long de la Vogelzangstraat
- Gestion et contrôle des jardins situés à l'arrière des maisons et donnant sur le Vogelzangbeek par la commune et la province en tant que gestionnaire du ruisseau, en tenant compte de la fonction d'habitat et des fonctions industrielles
- Collaboration entre la commune d'Anderlecht et la Région de Bruxelles-Capitale lors du réaménagement des jardins potagers le long du Zuen (contact service développement durable – Agenda 21)
- Intentions de Bruxelles Environnement (IBGE) pour la Promenade Verte

Pour les photos V5 à V10 voir p31



V11



V13



V12



V14



V15



V19



V16



V20



V17



V21



V18



V22

Principes d'aménagement Vallée du Vogelzang

1. Réorganisation des potagers, révision tracé de la Promenade Verte et renforcement de la valeur en tant que biotope.

2. Prévoir une signalisation afin de faire le lien entre la Promenade Verte et la promenade du Vogelzang. Les croisements constituent des points nodaux importants pour une liaison avec l'arrière-pays (cf. plan d'action 4.1, Liaisons douces).

3. Demande de classement de la ferme de Meylemeersch. La ferme de Meylemeersch, aujourd'hui abandonnée, constitue un lieu intéressant pour un projet pilote autour de l'agriculture urbaine (cf. aussi plan d'action 3.1, Activités agricoles durables).

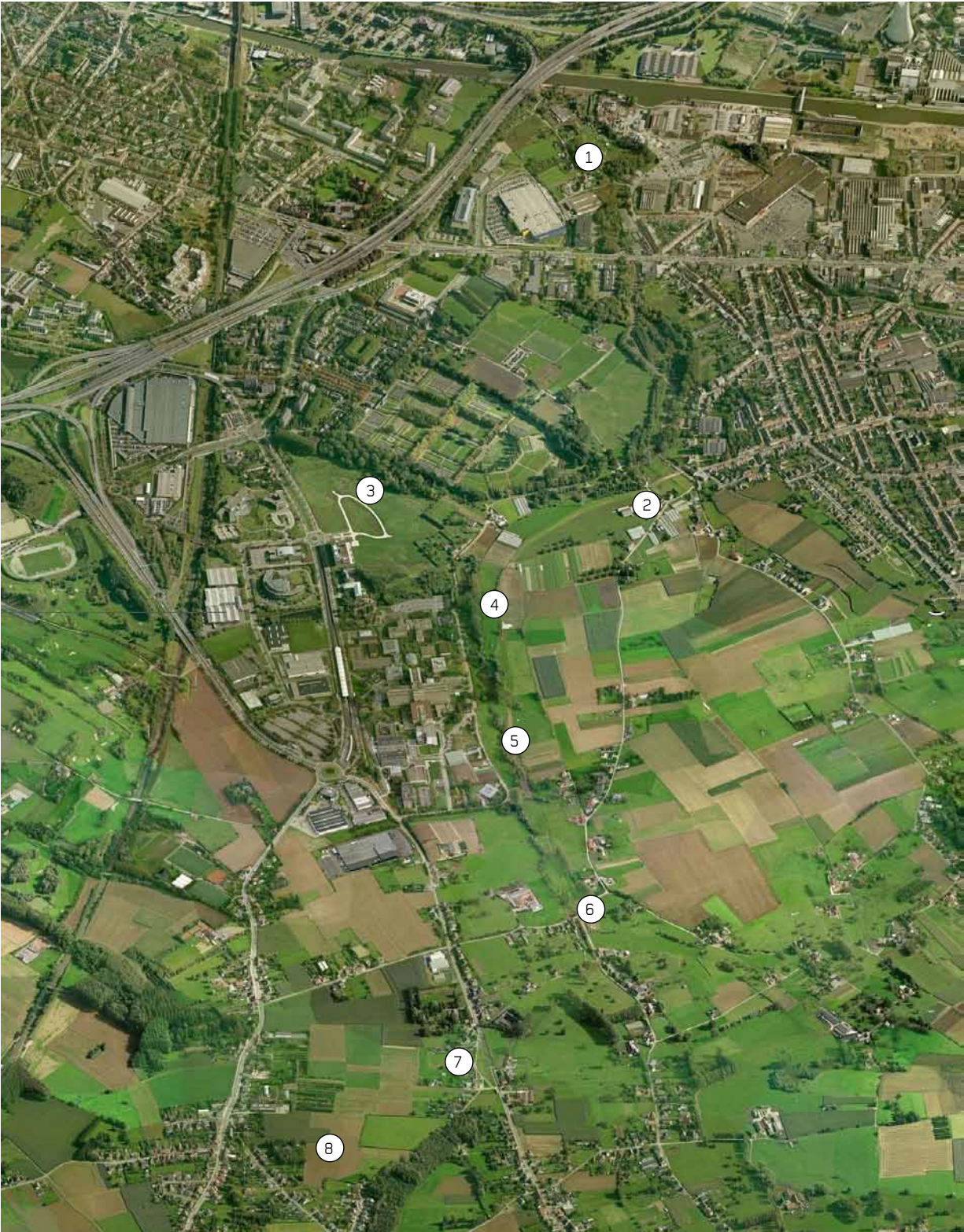
4. Meilleure gestion des rives à l'aide de contrats de gestion passés avec les exploitants agricoles.

5. Renforcement des percées et perspectives.



6. RUP Open Ruimte Sint-Pieters-Leeuw : nouvelle affectation en zone naturelle.

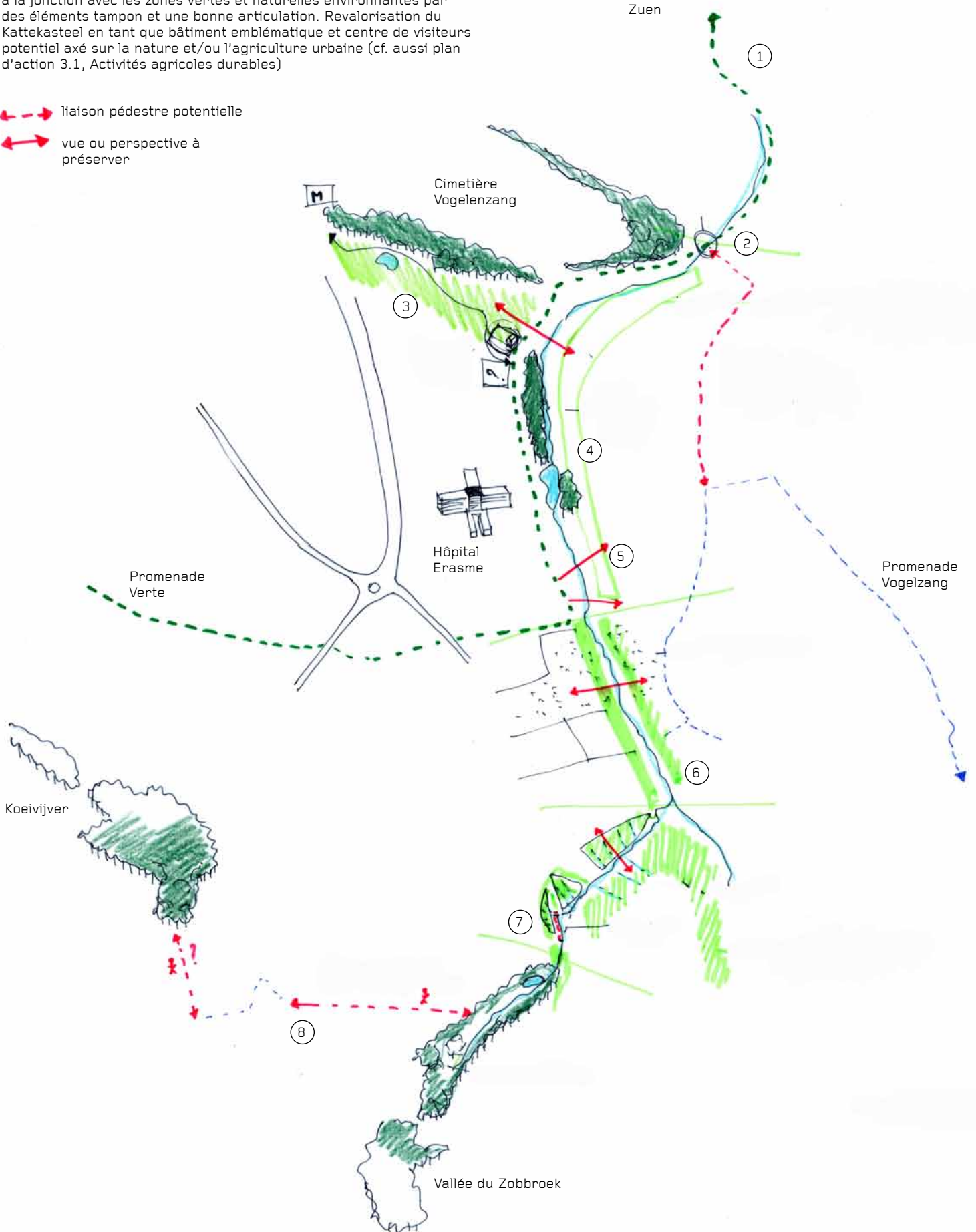
7. Aménagement paysager Groenstraat-Poststraat (cf. fiche 2.1.3, Vallée du Zobbroek).

8. Création d'une liaison pédestre entre la vallée de la Pede et le Zobbroek (cf. fiche 4.1.5, Liaisons pédestres Pede - Vallée du Laarbeek, partie C).



9. Élaboration d'une vision d'aménagement pour la zone résidentielle en tant que zone d'habitat durable faisant droit à l'agriculture urbaine, la nature et le paysage. Une attention particulière doit être portée à la jonction avec les zones vertes et naturelles environnantes par des éléments tampon et une bonne articulation. Revalorisation du Kattekasteel en tant que bâtiment emblématique et centre de visiteurs potentiel axé sur la nature et/ou l'agriculture urbaine (cf. aussi plan d'action 3.1, Activités agricoles durables)

-  liaison pédestre potentielle
-  vue ou perspective à préserver



2.2. Plan d'action 2.2 – Gestion hydraulique

Description

Le point d'action décrit les éléments qui ont trait à la qualité de l'eau, les inondations et la gestion hydraulique.

Qualité de l'eau

La qualité médiocre de l'eau de surface hypothèque de façon importante la qualité générale de l'environnement, la mise en place du maillage vert-bleu et l'usage récréatif de l'eau (cf. plan directeur, partie 1, Inventaire).

Pour la Pede, on peut escompter une amélioration notable de la qualité de l'eau dès lors que les travaux de construction d'un égouttage principal ont été lancés à Dilbeek. Sur le territoire d'Anderlecht, les plans d'aménagement – notamment sous l'impulsion du plan directeur – ont été réactivés et les travaux prévus pourront être réalisés au cours des années à venir. De même, le réaménagement des terrains et des voiries pourra être mis à profit afin de renforcer le paysage rural.

Les rejets résiduaux dans les différents ruisseaux, même dans les vallées munies d'un système d'égouttage, font que la qualité de l'eau n'est pas suffisamment garantie aue pour l'utiliser par exemple dans une zone naturelle.

En outre, le fait que la Région de Bruxelles-Capitale ne connaît pas de réglementation concernant l'utilisation de l'engrais est quelque peu inquiétant, notamment quant à l'impact sur la qualité de l'eau.

Inondations

L'élargissement des deux aqueducs passant sous la rue de Neerpede est une condition préalable à une approche efficace de la problématique des inondations du ruisseau. Faire place à l'eau est une nécessité tant le long des ruisseaux du Neerpede que du Vogelzang. Il existe trois localisations possibles pour créer des zones d'inondation : pour le Vogelzangbeek, sur la rive gauche, en amont de la gaine passant sous la Vogelzangstraat et en amont de la gaine passant sous la rue de Zuen ; pour le Neerpedebeek, sur les deux rives, en amont de la première gaine passant sous la rue de Neerpede (périmètre d'une pluie décennale sur la photographie aérienne ci-dessous).



Gestion hydraulique

Un dernier point d'attention consiste dans la gestion morcelée des eaux de surface. Après assainissement, les étangs (étang du parc régional, étang de la Haasstraat et étang du Parc des étangs) devront à nouveau être arrosés par le Neerpedebeek (ce qui implique un branchement du déversoir de l'étang du Parc des étangs sur la gaine du Neerpedebeek).

Le débit de base des ruisseaux doit être assuré ; de ce fait, il convient de prendre en compte tous les débits des sources, comme par exemple celui venant du bois de source à grande valeur biologique en amont du canal du Koevijver. Le rétablissement de la continuité entre les ruisseaux et canaux adjacents et le Neerpedebeek constitue un autre point d'attention important. Ces affluents ont un rôle clair à jouer sur le plan paysager et écologique et pour la capacité d'emmagasinage hydraulique.

Voir également le point d'action 2.1.2, fiche Vallée de la Pede en vallées affluentes, où la zone naturelle est présentée plus en détail.

L'amélioration de la morphologie de certaines rives et berges de ruisseaux et d'étangs à l'aide de matériaux de constructions techniques pour la nature et une gestion différenciée en soutien au réseau écologique constitue un point d'attention supplémentaire.

Les bassins d'orage du ring situés dans la zone sont souvent des infrastructures dures (bassin d'orage à la Kaudenaardestraat (Dilbeek) dans la vallée du Broekbeek, bassin d'orage au parc des étangs (Anderlecht, à l'avenue Maurice Carême)). L'intégration paysagère de ces bassins peut être fortement améliorée par des dispositifs tels que des plantations.

L'aspect hydraulique doit être intégré dans les autres grands objectifs du plan directeur. Citons ici le plan d'action 2.1, Maillage vert-bleu en fonction de l'intégration à la fonction de nature dans la zone de la vallée, ainsi que le plan d'action 4.2, Parc W, qui préconise déjà une vision d'aménagement global et une gestion unifiée. Nous renvoyons aussi à la composante paysagère telle qu'elle est reprise dans le plan d'action 1.1, Aménagement paysager, et aux interactions des liaisons douces le long des ruisseaux.

Priorités

Qualité de l'eau

Des initiatives importantes ont été prises à Pede en ce qui concerne la qualité de l'eau. La réalisation du collecteur tant du côté Dilbeek que du côté Anderlecht est prioritaire. Pour les plans à Anderlecht, il importe de rester vigilant en ce qui concerne le réaménagement des zones de chantier.

Le collecteur devra capter le gros des effluents actuels. Un inventaire et un plan d'action ultérieurs devront permettre de traiter les effluents résiduaires.

Inventaire et élaboration d'un plan d'action concernant les rejets résiduaires dans le Vogelzangbeek (y compris le Zobbroek et le Vlezenbeek) et le Broekbeek

Mise en place d'une politique des engrais dans les limites de la Région de Bruxelles-Capitale (Ministère de l'agriculture et de l'environnement)

Aménagement respectueux de la nature des rives et berges (cf. vade-mecum LNE dans les références) :

- Vogelzangbeek et Zuunbeek, dans la zone verte (Érasme), zones maraîchères, jardins à l'arrière des maisons et terrains industriels
- Pede : jardins à l'arrière des maisons et terres agricoles

Inondations

L'aménagement de la zone naturelle potentielle (cf. plan d'action 2.1) peut contribuer à une solution sur le plan de la capacité d'emmagasiner hydraulique.

Partenaires potentiels

Général:

- /

Région flamande:

- VMM
- NV Aquafin
- Commune de Dilbeek
- Commune de Sint Pieters Leeuw

Région de Bruxelles-Capitale:

- Bruxelles Environnement (IBGE)
- Vivaqua

Commune d'Anderlecht:

- Service développement durable en tant que partenaire et interlocuteur au sein de la commune.

Instruments & références éventuels

- Département Leefmilieu, Natuur en Energie, Région flamande :
- Cahier des charges modèle pour berges respectueuses de la nature, établi par le Département LNE (Région flamande). Cette étude aborde les différents concepts en matière de berges respectueuses de la nature.
- <http://www.lne.be/themas/beleid/milieueconomie/mkba-van-natuurvriendelijke-oevers/literatuurlijst/info-over-natuurvriendelijke-oevers/typebestek-natuurvriendelijke-oevers>
- Le Vademecum natuurtechniek – inrichting en beheer van waterlopen [Vade-mecum Technique et Nature – aménagement et gestion des cours d’eaux] comprend 47 fiches donnant des recommandations d’application de techniques respectueuses de la nature, organisées par profil transversal, profil longitudinal, gestion et qualité de l’eau. <http://www.lne.be/themas/beleid/milieueconomie/mkba-van-natuurvriendelijke-oevers/literatuurlijst/info-over-natuurvriendelijke-oevers/vademecum-natuurtechniek-aménagement-en-beheer-van-waterlopen>
- Une étude ACA sociaux (analyse de coûts-avantages sociaux) concernant les rives respectueuses de l’environnement (26/6/2014, lancée par le Département flamand LNE) examine les coûts et avantages économiques et sociaux de l’aménagement de rives respectueux de l’environnement.

Élaboration détaillée

Ce plan d’action n’est pas élaboré davantage dans le cadre de l’étude, sauf pour les points de connexion avec d’autres plans d’action.

L’aménagement des berges respectueux de l’environnement est repris dans le plan d’action 2.1, Maillage vert-bleu.

3 Objectif 3 – Création d'opportunités pour l'agriculture, le maraîchage et les jardins potagers

L'objectif 3 entend renforcer le lien entre production alimentaire, paysage, nature et environnement urbain.

Il vise à concrétiser le modèle péri-urbain proposé en ciblant les potentialités de la proximité entre agriculteurs / maraîchers et la métropole, avec ses consommateurs à la recherche de produits de qualité et d'autres plus-values.

Dans le plan directeur, cet objectif est inscrit dans le cadre du schéma d'un nouveau modèle intégré péri-urbain.

La Partie 2 – Vision poursuivie par le plan directeur, énonce ce qui suit :

L'agriculture est le principal gestionnaire et façonneur du paysage. Sa fonction historique de fournisseur direct du marché urbain reste quelque peu présente, dans une mesure cependant limitée en raison de la forte diminution du nombre de maraîchers et d'agriculteurs et de son nouveau rôle de maillon dans la grande distribution. Un certain nombre d'exemples montrent toutefois que cette fonction garde un avenir. La viabilité de l'agriculture est liée en premier lieu à la disponibilité de terres agricoles et maraîchères. En outre, les difficultés liées à la succession dans les exploitations agricoles, la professionnalisation du métier, etc. jouent un rôle important. La durabilisation de l'agriculture et la stimulation des circuits courts sont possibles moyennant une politique soutenue visant à favoriser la transition et l'innovation.

Les transitions sont des changements profonds de la structure, des modes de pensée et des modes de fonctionnement des systèmes sociaux. Les transitions allant vers la durabilité sont nécessaires pour affronter une série de grands défis sociétaux actuels. Le système agricole et alimentaire constitue l'une des treize thématiques transversales pour lesquelles un trajet de transition est en préparation, selon les recommandations de la Stratégie flamande de développement durable [Vlaamse Strategie Duurzame Ontwikkeling – VSDO].

Le plan directeur prend comme point de départ une focalisation sur l'interrelation entre ville et agriculture en tant que potentialité importante du développement agricole.

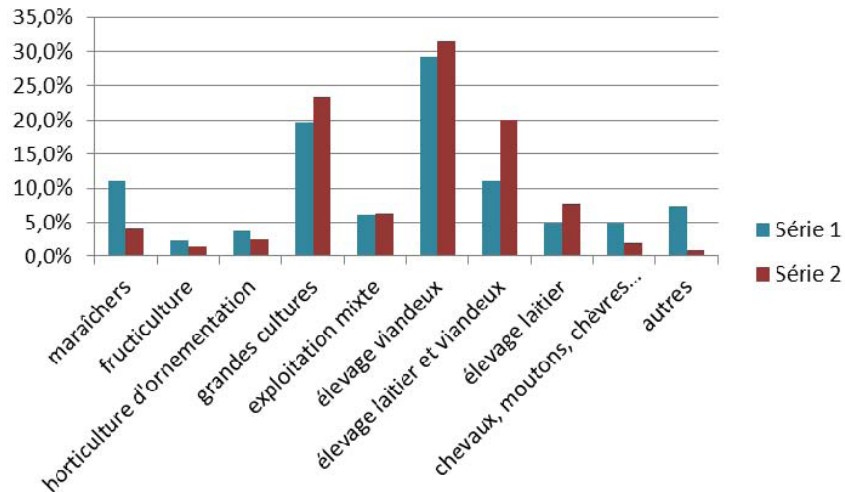
Cette focalisation ne peut pas aller au détriment des exploitations agricoles existantes, mais doit au contraire leur donner des opportunités pour un développement prospectif et durable.

3.1. Pratiques agricoles actuelles

La situation agricole existante a été décrite dans la Partie 1 – Inventaire du plan directeur sur la base d'une étude statistique, d'une étude de la littérature et de visites sur le terrain. Les principales conclusions sont reprises ci-dessous afin de servir de fondement aux plans d'action.

3.1.1. Modèles agricoles et types d'exploitation

Dans la zone d'étude, quelque 80 entreprises agricoles exploitent au moins 1 parcelle. Les différences entre ces exploitations sont marquées, une différenciation qui semble s'expliquer autant par le type de production (élevage viandeux, élevage laitier, exploitations mixtes, maraîchage, ...) que par le modèle agricole pratiqué (hyperspécialisation, gains d'échelle, maximisation de la valeur ajoutée, répartition des risques, etc.). Eu égard au fait que la constitution d'une exploitation agricole demande des investissements à long terme, le modèle d'entreprise choisi contraint fortement les possibilités de passage à, par exemple, un modèle avec une plus-value.



série 1 : nombre d'exploitations agricoles
série 2 : superficie des exploitations agricoles

3.1.2. Spécificités locales

Les agriculteurs appartiennent à la région et ont un lien fort avec elle.

Proximité de la ville : les exploitants semblent moins inquiets quant au maintien de terres agricoles devant la pression de l'urbanisation, tout en conservant une saine dose de méfiance.

La vente à la ferme ne s'adresse pas nécessairement à un public bruxellois. La population locale représente au moins une partie, et dans un cas, la majeure partie de la clientèle.

Diversité culturelle : un exploitant interrogé a fait mention d'une demande spécifique de la part de Bruxellois marocains, preneurs de grandes quantités de lait cru pour le traiter eux-mêmes. Il s'agit peut-être d'une piste à explorer plus avant. On fait également état d'une demande de viande halal (présence de la boucherie ISLA MEAT à IJzeringen).

Pour l'abattage rituel à l'occasion de l'Aïd el kebir, des ventes temporaires de viande de production locale sont organisées, bien que l'essentiel de l'offre provienne d'importations de gros.

Des aspects spécifiques, tels que la gêne causée par la circulation, la présence de promeneurs, etc., sont désormais intégrés – ils font partie du jeu. L'un des intervenants considère que la criminalité venant de la ville est moindre qu'avant (voitures incendiées, vandalisme, règlements de comptes). Un problème difficile à résoudre semble être celui des déchets sauvages ; ainsi, des boîtes de conserve se trouvant dans la récolte de maïs et moulues avec ce dernier peuvent provoquer la mort des bovins nourris avec cette farine.

3.1.3. Cadre réglementaire

Les différences dans la réglementation des deux Régions est à coup sûr un point à noter : normes en matière d'engrais, réglementation de la chasse notamment en ce qui concerne la surpopulation de ramiers, papier, ...)

Pour les points suivants, il convient de vérifier dans quelle mesure le cadre réglementaire de la Région de Bruxelles-Capitale est adéquat : gestion de l'engrais, pesticides, lutte contre l'érosion, contrats de gestion, crédits d'investissement, ...

Il est probable que les exploitants agricoles tentent de tirer parti des différences de réglementation ; par ailleurs, l'impact limité de l'agriculture en RBC rend les autorités bruxelloises moins réceptives aux spécificités et aux besoins de cette activité.

3.1.4. Superficie agricole

Par le biais de l'enregistrement des parcelles, nous mesurons 738,3 ha de terres exploitées dans le cadre d'activités agricoles professionnelles. Une partie de ces parcelles (66 ha, soit 9 % des 738,3 ha) se trouve hors zone agricole (par exemple, dans la zone d'habitat à la rue du Chaudron à Anderlecht).

Les agriculteurs sont à la recherche de terres et semblent les trouver peu ou prou, bien qu'il leur faille parfois aller jusqu'à 10 km. Cette distance ne semble pas être réellement perçue comme un obstacle, d'autant plus que ces parcelles plus éloignées sont souvent plus grandes et donc plus efficaces à travailler. Les terres disponibles ne restent pas en friche, sauf problèmes spécifiques (héritages complexes, usage privé ou refus du propriétaire).

La terre agricole est le principal moyen de production de l'agriculture liée au sol. Il va de soi que la perte de terres nuit à la viabilité de l'exploitation.

Ce n'est pas tant la superficie agricole qui diminue que le nombre d'agriculteurs. Les exploitations deviennent plus étendues, avec un grand nombre d'exploitations familiales d'environ 50 ha. Cette situation pose le problème du sort futur des fermes abandonnées. Des transactions récentes sur les terres agricoles inquiètent les agriculteurs. Les prix très élevés des terrains ne peuvent plus être financés par la production agricole dans des délais économiquement raisonnables de retour sur investissement. La pression à la hausse sur les prix s'explique d'une part par la présence d'opérations purement capitalistiques (spéculation ou placement sûr en temps incertains), et d'autre part par l'achat de parcelles par des personnes aisées afin de préserver la vue autour de leur propriété ou pour usage privé (chevaux, jardin, maraîchage privé), éventuellement pour une pratique « néo-agricole ».

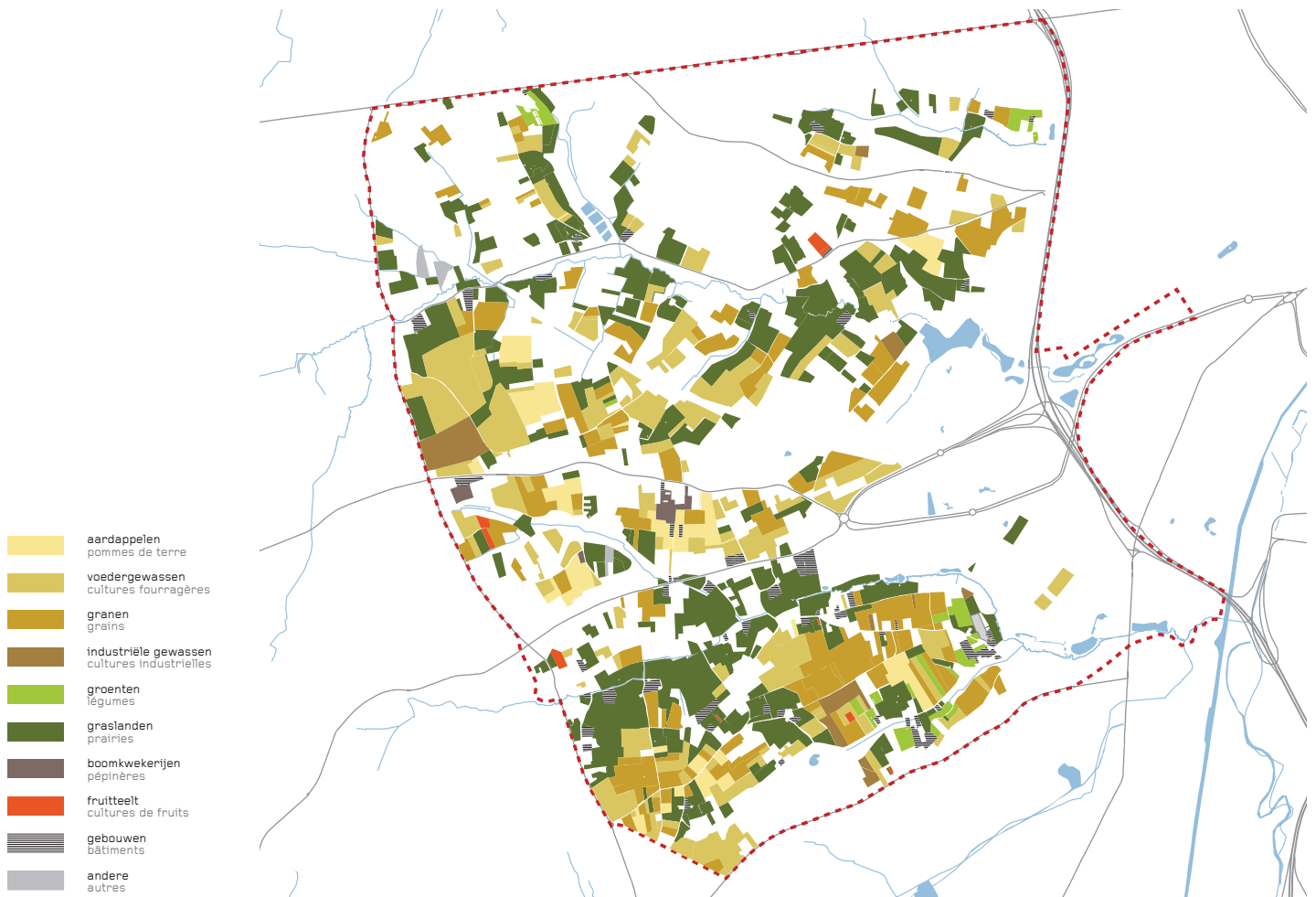
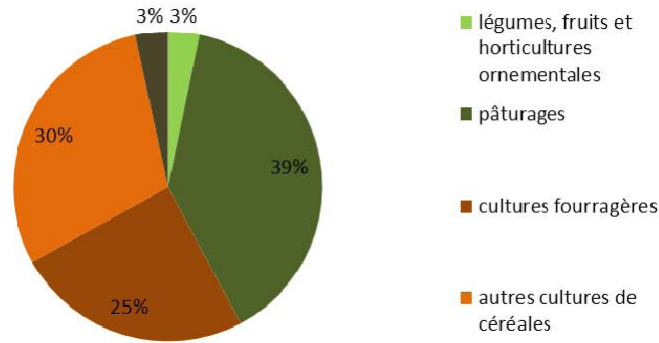
Une partie des terres agricoles est utilisée par des manèges, malgré une réglementation qui s'y oppose et que l'on contourne.



Zones agricoles de fait découpées dans une photographie aérienne ; les parcelles agricoles enregistrées sont représentées en gris.

3.1.5. Cultures actuelles

Analyse SIG - vallées - types de culture	TOTAL				ANDERLECHT			SINT-PIETERS-LEEUV			DILBEEK					
TOTAL	736.27	ha	100%	100%	137.09	ha	100%	19%	383.81	ha	100%	52%	215.37	ha	100%	29%
contrôle	0.00	ha			0.00	ha			0.00	ha			0.00	ha		
légumes, fruits et horticultures ornementales	24.04	ha	3%		1.32	ha	1%		17.39	ha	5%		5.33	ha	2%	
pâturages	287.03	ha	39%		61.48	ha	45%		134.24	ha	35%		91.31	ha	42%	
cultures fourragères	181.82	ha	25%		32.21	ha	23%		90.30	ha	24%		59.31	ha	28%	
autres cultures de céréales	218.21	ha	30%		41.22	ha	30%		122.95	ha	32%		54.05	ha	25%	
autres	25.17	ha	3%		0.86	ha	1%		18.93	ha	5%		5.37	ha	2%	



Carte d'ensemble par type de culture selon l'enregistrement des parcelles de 2012 (cf. annexe, carte des cultures agr2)

3.1.6. Agriculture élargie

Le souci de la nature semble être une thématique acceptée. En tant que chefs d'entreprise, les agriculteurs évaluent les opportunités économiques d'effectuer des tâches liées à la nature ou à la gestion du paysage, ou pour y affecter un certain espace sur leurs parcelles, en fonction également de leurs moyens disponibles – parc machines, temps et rémunération conforme au marché.

L'agriculture familiale mixte, très fréquente, est un facteur important de conservation du paysage avec ses champs et ses prés.

Vente à la ferme : pour être viable, elle doit reposer sur une offre suffisamment diversifiée, qui peut être obtenue en diversifiant les cultures ou par la transformation à la ferme. Les possibilités en ce sens sont conditionnées par le modèle d'entreprise.

La disparition des petits commerces locaux peut donner un rôle à la vente à la ferme. Il n'y a pas de label identifiant clairement les produits de la vente à la ferme et cela paraît compliqué à réaliser. Pourtant, certains intervenants mentionnent le risque de voir la confiance dans les produits fermiers se perdre par certaines pratiques, par exemple par le système des circuits courts. Plusieurs intervenants, eux-mêmes actifs dans le circuit court, indiquent qu'il y a suffisamment de place pour d'autres acteurs. Une condition indispensable pour ceux qui vendent eux-mêmes leurs produits : ne pas négliger la communication et avoir le sens du contact, par exemple sur les marchés.

Transformation de produits à la ferme : elle nécessite des investissements. De plus, cette transformation alourdit les tâches administratives et les contrôles de l'agence de sécurité alimentaire.

Miser sur des produits de qualité : tous les intervenants estiment évidemment que leurs produits sont de qualité. « Un fermier doit être fier de ce qu'il vend. » Le passage à d'autres modes de culture ou à un autre modèle d'entreprise est difficile dès lors que de gros investissements ont déjà été réalisés.

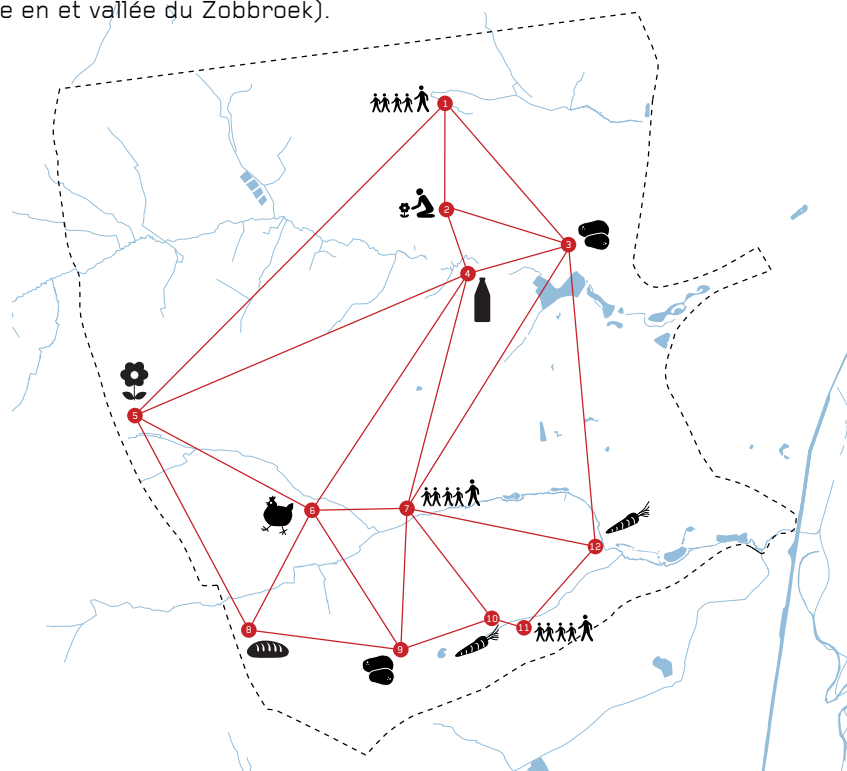
Actuellement, 8 exploitations sont actives dans l'agriculture dite élargie :

- Récolte par les clients (1)
- Vente à la ferme (8)
- Transformation de produits à la ferme (3)
- Éducation à l'agriculture (3)

Deux contrats de gestion ont été conclus pour la plantation et l'entretien de haies (Sint-Anna-Pede en et vallée du Zobbroek).

Carte: une agriculture élargie est déjà présente dans la zone d'étude: vente à la ferme, transformation, ateliers pédagogiques:

- | | |
|----|-----------------|
| 1 | Neerhof |
| 2 | Fruittime |
| 3 | Snoeck |
| 4 | Heymans |
| 5 | Lenniksebaan |
| 6 | Postweg 42 |
| 7 | Steenbergstraat |
| 8 | Rekerstraat |
| 9 | Rattendaal 3 |
| 10 | Bezemstraat |
| 11 | Bezemstraat |
| 12 | Herdeweg |



3.1.7. Plans d'action

Les plans d'action du plan directeur se focalisent sur les aspects de l'agriculture qui se penchent sur la relation entre l'activité agricole et la proximité de la ville. On vise de ce fait un renforcement de l'agriculture « proche de la ville » par une stimulation du maraîchage et la durabilisation de l'agriculture mixte (techniques agricoles, fonctions annexes comme la conservation du paysage et le développement de la nature, l'éducation à l'agriculture, les circuits courts, ...).

Les jardins potagers collectifs sont recherchés par les habitants de Bruxelles en raison de leur valeur sociale et éducative et pour une certaine production alimentaire (néanmoins limitée).

Qualité et proximité sont les deux principes clés autour desquels le citoyen et l'agriculteur peuvent se retrouver dans une relation gagnant-gagnant.

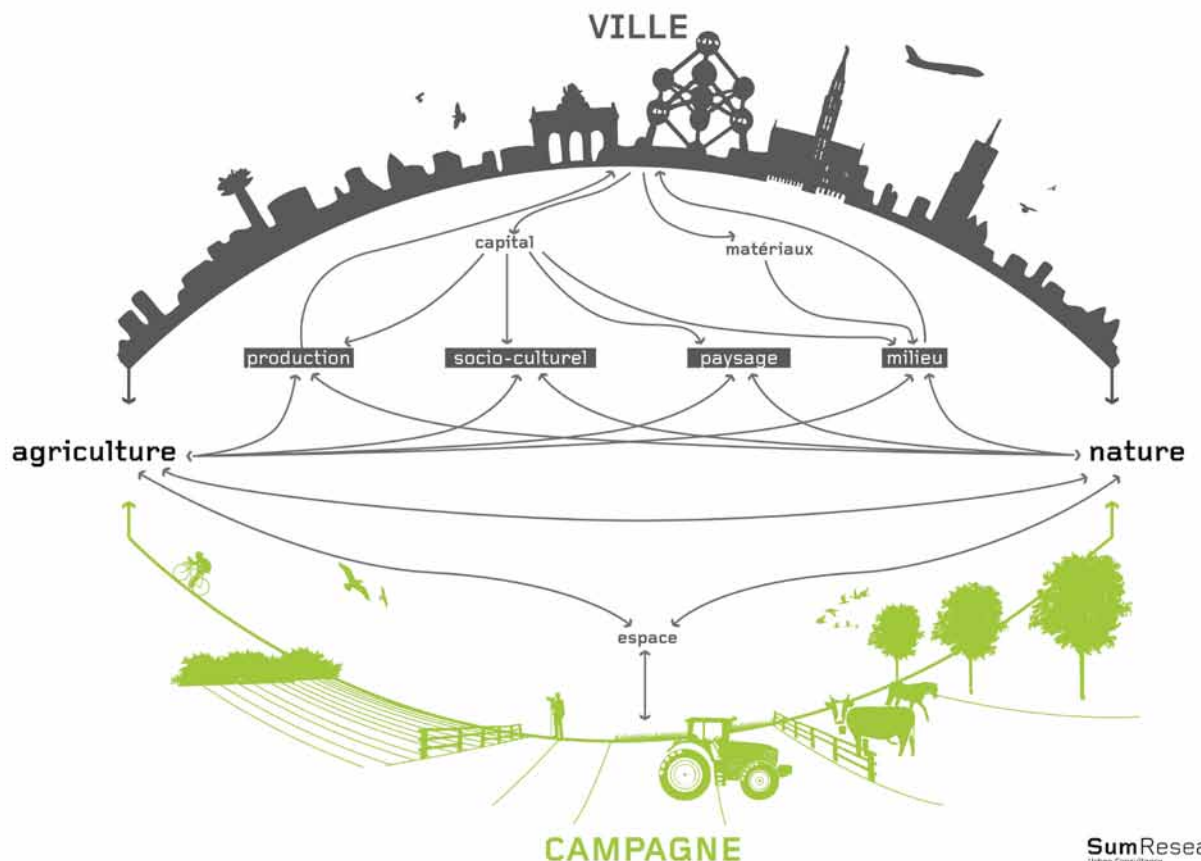
Il convient d'évaluer en permanence l'impact de ces activités sur l'agriculture existante. Les nouveaux développements ne peuvent pas aller au détriment des exploitations actuelles.

Dans le cadre de l'objectif 3, Création d'opportunités pour l'agriculture, le maraîchage et les jardins potagers, les plans d'action suivants ont été élaborés :

Plan d'action 3.1 Activités agricoles durables

Plan d'action 3.2 Valorisation de produits locaux de qualité

Le plan d'action 1.1, Aménagement paysager, donne un cadre spatial fourni par le plan de qualité visuelle. L'agriculture est le principal gestionnaire de l'espace ouvert et, à ce titre, a un rôle important à jouer dans la mise en oeuvre du plan de qualité visuelle. L'implantation judicieuse de certains types d'exploitations constitue un premier pas en ce sens. C'est ainsi que le maraîchage appartient plutôt au paysage cloisonné, alors que les cultures sur champ correspondent mieux au paysage ouvert des hauteurs et des crêtes. De plus, ces emplacements se justifient par la nature des sols, qui après tout ont donné lieu à la constitution de ce paysage agricole.







Schema Modèle
péri-urbain
(cfr partie 2 Vision)

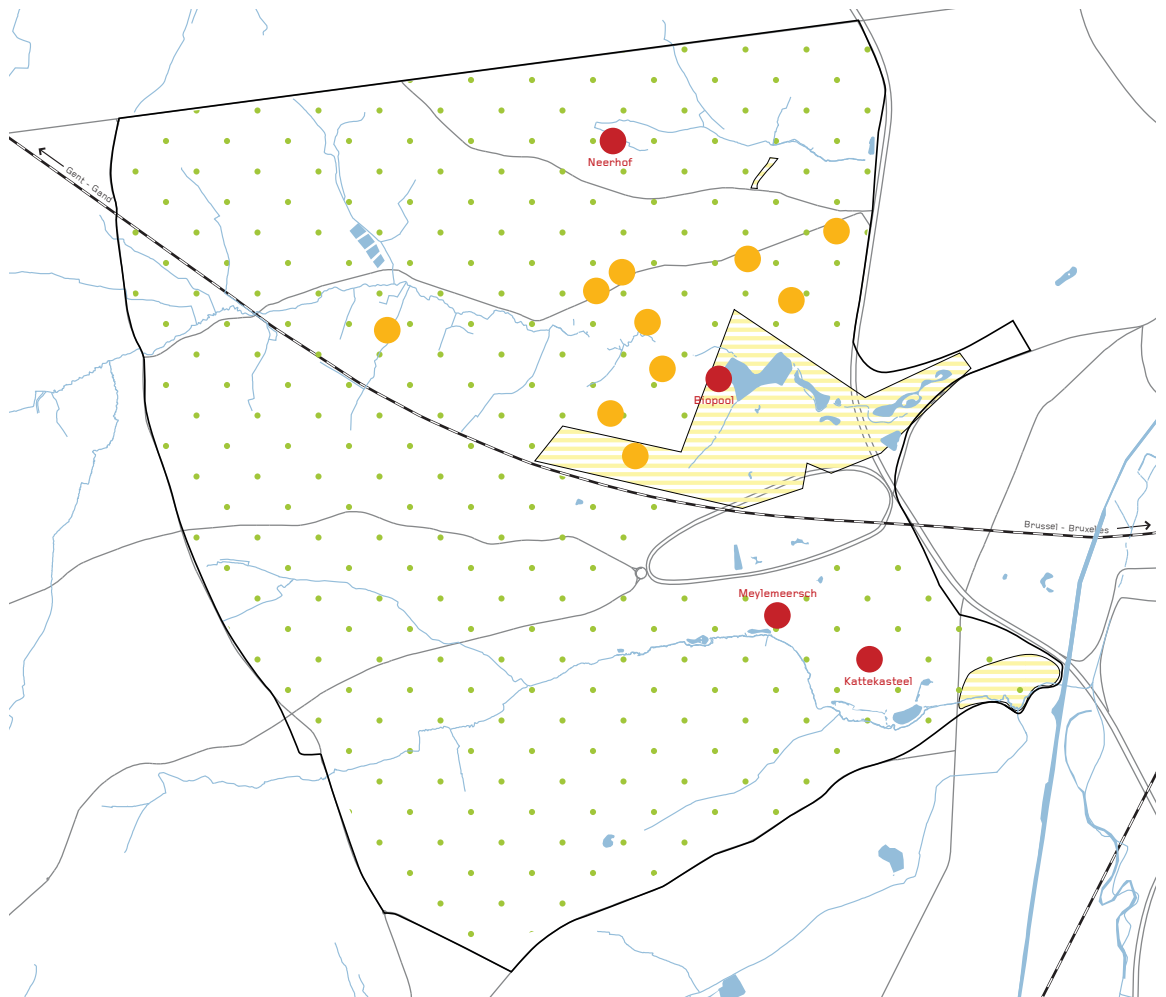
3.2. Plan d'action 3.1 – Activités agricoles durables

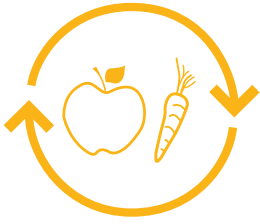
Description

La spécificité de la zone d'étude réside dans la proximité des conditions urbaines et rurales. La mise en place d'un nouveau modèle péri-urbain consiste en une quête des interactions réciproques des besoins et de l'offre entre ville et agriculture.

Le plan d'action intègre des options stratégiques susceptibles de favoriser l'établissement du modèle agricole dans la zone du plan, à l'aide de 3 plans partiels :

-  - Réactivation de terres maraîchères à l'abandon
-  - Transition vers des exploitations agricoles mixtes (valable pour l'ensemble de la zone d'étude)
-  - Implantation de jardins potagers collectifs (possibilités au Parc W, près du Broekbeek et du Zuen)
-  Des projets pilotes permettent à terme de promouvoir le modèle péri-urbain préconisé et d'en tester la viabilité et la faisabilité.





Réactivation de terres maraîchères à l'abandon

Dans la zone d'étude, on peut identifier plusieurs parcelles qui, jusqu'il y a peu, accueillait une activité horticole et qui, aujourd'hui, sont à l'abandon ou ont un usage privé (jardin, loisirs, ...). La vision du plan directeur entend garantir les activités maraîchères à l'avenir; de ce fait, il est souhaitable que ces terrains reviennent à nouveau au maraîchage.

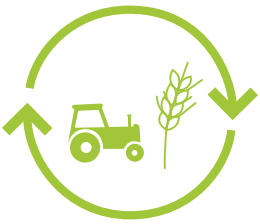
Un obstacle à cet égard est que ces terrains appartiennent souvent à des propriétaires privés et jouxtent l'habitation d'un ancien maraîcher. Lors de la vente de ces terres ou de leur location à un nouveau maraîcher, il importe de veiller particulièrement à l'accessibilité des terrains tout en garantissant l'intimité de l'habitation voisine.

La réutilisation de ces terres pour le maraîchage ne peut se faire que sur une base volontaire.

L'une des conditions préalables à la réussite de cette vision est constituée par le prix du terrain. Les prix récemment constatés dans la zone d'étude ne permettent pas un modèle économique viable sur un retour d'investissement. En revanche, il existe des initiatives (p.ex. Biogrondfonds [Fonds foncier biologique]) axées sur l'acquisition de terres pour agriculture biologique. Certains candidats maraîchers disposent eux-mêmes d'un capital qui peut être employé pour l'acquisition de terres.

L'un des objectifs du projet pilote consiste à rendre possibles de telles initiatives par une meilleure vue sur la structure patrimoniale et sur l'identification des opportunités.

Transition vers des exploitations agricoles mixtes



La présence d'une activité agricole mixte dans la zone d'étude est souhaitable en vue d'une utilisation optimale des terres, de productions spécifiques (lait, céréales, pommes de terre, ...) complémentaires au maraîchage et en raison de l'apport éducatif et paysager d'une pratique agricole élargie.

Les leviers de transition sont doubles :

- La propriété du sol
- L'exploitation

Les propriétaires fonciers, publics ou privés, peuvent prévoir dans leur stratégie d'action, et selon qu'il s'agit de vente, de location ou de contrats de baux, des conditions orientées vers la mise en place d'une agriculture plus durable. Ainsi Terre en vue (en Flandre, Land in Zicht), une asbl ayant pour objet la préservation de terres agricoles pour l'agriculture biologique, a racheté des terres moyennant une clause environnementale. Celle-ci implique que les propriétaires fonciers soient identifiés et qu'ils se montrent disposés à souscrire aux objectifs. Cette démarche peut elle aussi être intégrée au projet pilote (cf. infra).

Étant donné que les investissements réalisés dans les exploitations rendent souvent impossible une reconversion rapide, la transition des pratiques agricoles doit être envisagée selon une politique à moyen terme.

La cession ou la reprise de l'exploitation constitue à cet égard un moment crucial.

Les agriculteurs qui envisagent de se retirer ne le font souvent pas de façon abrupte. Lorsqu'il n'y a pas de successeur, les terres seront généralement cédées peu à peu à d'autres exploitants, après quoi les terrains en question seront à nouveau immobilisés pendant une longue période.

Une présence crédible sur le terrain et inspirant la confiance, en tant que nouvel agriculteur (en formation ou comme aidant), semble à cet égard être une clé utile pour acquérir une vue sur la structure patrimoniale et avoir la possibilité d'acheter des terres permettant le lancement d'une nouvelle exploitation agricole.

La transition vers une agriculture élargie peut également être opérée à partir d'une exploitation existante. La vente à la ferme, la transformation de produits sur place, les pique-niques à la ferme, l'action pédagogique et la gestion paysagère ou naturelle sont

aujourd'hui activement soutenues en Région flamande pour les exploitations existantes, l'essentiel des moyens étant canalisés via la province. L'intensification de l'agriculture élargie dans la zone d'étude, en ce compris la Région de Bruxelles-Capitale, ne peut que renforcer la visibilité des actions. Pour le consommateur aussi, une telle démarche crée une offre reconnaissable, à la fois diversifiée et concentrée, de produits agricoles dans un cadre paysager et écologique affirmé.



Implantation de jardins potagers collectifs

Des jardins potagers collectifs peuvent être prévus à proximité de la ville et près des transports publics. Ces jardins, qui demandent une forme de gestion collective, peuvent comprendre des parcelles travaillées individuellement ou en groupe. Ils contribuent de manière importante à la cohésion sociale, la récréation et l'éducation à une alimentation saine. La production alimentaire est généralement d'un intérêt secondaire.

Selon les communes de Dilbeek et de Sint-Pieters-Leeuw, il n'y a actuellement pas de demande de la part de la population pour de tels jardins. C'est pourquoi le plan directeur se concentre sur Anderlecht, où tant la commune que la Région de Bruxelles-Capitale mènent une politique active en ce qui concerne les jardins potagers.

Trois zones potentielles sont identifiées dans la zone d'étude : la zone du Zuen à Anderlecht, le Parc W et le Broekbeek.



Projet pilote

Par le biais de partenariats publics-privés, un ou plusieurs projets pilotes peuvent être créés avec un objectif de maraîchage urbain ou péri-urbain. Ces projets pilotes sont destinés :

- À tester et communiquer la viabilité économique du modèle, en ce compris des éléments tels que la vente à la ferme, la transformation de produits à la ferme, l'horeca, les activités de ferme pédagogique ou thérapeutique, etc. Après les premiers investissements, les projets pilotes doivent devenir autosuffisants et donc générer des revenus en conséquence
- À avoir une action éducative envers le grand public, en fonction des modes de culture, des productions alimentaires et d'une éventuelle transformation en produits finis sur place
- À stimuler le maraîchage dans la zone d'étude :
 - Par l'accumulation d'expériences et les échanges entre agriculteurs ou maraîchers existants et nouveaux (orientation vers de meilleures pratiques, constitution d'un réseau pendant le processus d'apprentissage, ...)
 - Par un soutien aux agriculteurs ou maraîchers existants lorsqu'ils souhaitent prendre des initiatives allant dans le sens d'une agriculture urbaine (mise au courant de mesures de soutien, intégration dans un réseau, ...)
 - Par l'identification d'opportunités quant aux terres inexploitées et la stimulation de projets sur cette base (prise de contact avec les propriétaires, étude des difficultés et des solutions possibles pour les terrains concernés, mise en contact des candidats et des propriétaires, ...)

Sites possibles à prendre en considération :

- Kattekasteel et environs (Vogelzangstraat à Anderlecht). Anderlecht examine en ce moment (printemps 2014) si la commune peut garantir une superficie minimale.
- Ferme de Meylemeersch et environs : protection en tant que paysage en perspective. Une partie des terrains concernés appartient à la SDRB.
- Agrobiopôle (rue du Chaudron à Anderlecht) : propriété de la Région de Bruxelles-Capitale (Bruxelles Environnement - IBGE).
- Le Neerhof à Dilbeek remplit déjà partiellement les tâches préconisées ci-dessus, sa mission principale étant d'accueillir une ferme pour enfants. Le Neerhof est géré par la Commission communautaire flamande de Bruxelles [Vlaamse Gemeenschapscommissie - VGC Brussel].

Ces sites appartiennent totalement ou partiellement aux pouvoirs publics.

Le projet Agrobiopôle à Neerpede s'inspire d'options avancées dans le PRDD. Bruxelles Environnement (IBGE-BE) veut soumettre un projet au Fond Européen pour le Développement Régional (FEDER), en partenariat avec la commune d'Anderlecht, la Maison Verte et Bleue asbl, le Début des Haricots asbl, Le projet se focalise sur les thèmes de l'agriculture urbaine, l'alimentation durable, la récréation et l'environnement (espaces verts).

L'Agrobiopôle aura pour vocation d'être un site de production agricole et d'éducation à l'alimentation durable en milieu urbain. Ce sera également un centre d'expertise et de référence; un incubateur qui vise soutenir de nouvelles entreprises agricoles urbaines, les agriculteurs professionnels déjà sur place dans la conversion vers une agriculture plus durable et orientée sur la ville (organisation du cycle d'alimentation court) et aussi l'économie de transformation de produits locaux (alimentation durable). L'Agrobiopôle devra aussi remplir des fonctions publiques : création d'un horeca (à proximité du parc, promotion des produits locaux), création d'ateliers d'éducation à l'environnement, organisation d'un marché et un point de vente et/ou un réseau de distribution en ville. Il s'agira d'une part de créer et de réaménager une série d'infrastructures nécessaires pour mener à bien ces différentes fonctions, tels que la ferme régionale de Neerpede, la ferme communale (Tacqui), le Kattenkasteel et une partie du parc de Neerpede et de la Drève Olympique (amélioration de l'accessibilité et espace dédié à un marché 'boerenmarkt'). D'autre part le projet vise à mettre sur pied une structure professionnelle pour mener à bien les différentes missions de l'Agrobiopôle mentionnées ci-dessus. Il faudra une ou deux personnes pour coordonner le projet FEDER pendant les cinq ans du Fond. Le projet vise la mise en place d'une structure autonome pour continuer à mener les missions sur le long terme : emplois liés à la structure de l'incubateur (soutien aux agriculteurs), emplois liés à l'horeca et sensibilisation du grand public (écoles, visiteurs,...). De manière générale et sur le plus long terme, Neerpede deviendra un pôle récréatif-touristique majeur pour la Région bruxelloise. L'Agrobiopôle en formera un élément d'attraction essentiel.

Partenaires potentiels

Général:

- Moyens européens

Le 16 janvier 2014, à l'initiative du cabinet Environnement de la Région de Bruxelles-Capitale, s'est tenu un forum d'échange autour de l'agriculture urbaine à l'occasion duquel 31 acteurs ont pu apprendre à se connaître. Les participants à cette réunion donnent un listing intéressant de partenaires potentiels à impliquer.

Un symposium Agriculture urbaine a également eu lieu le 26 mars 2014.

Dans le contexte du lancement du nouveau programme du Fonds européen de développement régional (FEDER) 2014-2020, la Région de Bruxelles-Capitale souhaite initier des projets sous l'intitulé : « Bruxelles 2020 : Fonds européens pour une ville durable ». Dans le cadre d'une alliance stratégique emploi - environnement, la Région recherche activement des initiatives de projet à grande échelle dans le domaine de l'agriculture urbaine. Cette démarche pourrait constituer une importante source de financement.

La commune d'Anderlecht, via son service développement durable, et la Région étudient la possibilité d'introduire un projet commun en réponse à l'appel à projets européen.

Région flamande:

- Agriculture et Pêche: soutien notamment aux domaines suivants: contrats agro-environnementaux, agriculture biologique, fermes pédagogiques ou thérapeutiques... cf. <http://lv.vlaanderen.be/nlapps/default.asp>

Province du Brabant flamand

- Soutien aux projets concernant l'agriculture
- Service Advies landschapsintegratie
- Plans de lutte contre l'érosion (collaborations entre communes et province du Brabant flamand)

Région de Bruxelles-Capitale

- Bruxelles Environnement (IBGE) gère plus de 200 potagers
- citydev.brussels ivm de site Meylemeersch

Commune de Dilbeek

- Regionaal Landschap Pajottenland & Zennevallei: élaboration de concepts d'aménagement, ...

Commune de Sint-Pieters-Leeuw

- Regionaal Landschap Pajottenland & Zennevallei: élaboration de concepts d'aménagement, ...

Région de Bruxelles-Capitale

- Administration de l'Économie et de l'Emploi, Direction Conception et Coordination, Cellule Agriculture
- Bruxelles Environnement – IBGE, gestionnaire du biopôle de la ferme et autorité accompagnante
- City Dev (gestionnaire de la ferme de Meylemeersch)

Commune d'Anderlecht:

- Service développement durable de la commune d'Anderlecht, en collaboration avec le service développement urbain et la cellule mobilité, en partenariat avec l'asbl « La Maison Verte et Bleue »

Instruments & références

Général

- Moyens européens: notamment Fonds européen de développement régional (FEDER)

Région flamande

- Instruments d'aménagement de la Vlaamse Landmaatschappij: contrats de gestion

Province du Brabant flamand

- Boeren met Klasse: <http://www.vlaamsbrabant.be/economie-landbouw/land-en-tuinbouw/voor-landbouwers-en-gemeentebesturen/subsidies/boeren-met-klasse-agriculteurs/index.jsp>
- Service Advies landschapsintegratie: <http://www.vlaamsbrabant.be/economie-landbouw/land-en-tuinbouw/voor-landbouwers-en-gemeentebesturen/advies-landschapsintegratie/index.jsp>
- Lutte contre l'érosion: <http://www.vlaamsbrabant.be/economie-landbouw/land-en-tuinbouw/voor-landbouwers-en-gemeentebesturen/erosie/index.jsp>
-

3.3. Plan d'action 3.2 – Valorisation de produits locaux de qualité

Description

La valorisation de produits locaux de qualité est un levier important en vue de la mise en œuvre d'un modèle péri-urbain renouvelé. Elle rapproche clients et producteurs, permettant ainsi une concrétisation effective de plus-values.

Cette valorisation peut s'opérer de façon indirecte au travers du réseau de distribution et de l'horeca, ou directement en favorisant les contacts immédiats entre producteur et consommateur.

L'étude s'oriente sur ce deuxième aspect: la stimulation du contact direct.

En ce qui concerne le réseau de distribution et l'horeca, plusieurs autres initiatives sont déjà actives.

Principes de base

Par produit de qualité, on entend ici: produits fermiers, produits locaux, tourisme à la ferme, initiation agricole, emploi social, fermes pédagogiques ou thérapeutiques, développement de la nature et agricole.

Toutes les initiatives en ce sens sont retenues ici, sans sélection plus poussée. En revanche, on vise à la transparence par une communication claire des labels éventuels dont bénéficient les produits en question.

La communication est complémentaire aux initiatives existantes. Vu les nombreux labels existants, la création d'un nouveau label distinct n'a pas été jugée opportune.

Dans un premier temps, l'initiative s'inscrit dans le périmètre de la zone d'étude, l'accessibilité pour les promeneurs et les cyclistes venant de la ville y étant optimale. À terme, on peut considérer l'opportunité d'une extension de la communication à l'ensemble du Pajottenland et au-delà.

Contenu de la communication:

- Producteur: qui, quoi, où
- Mode de production et labellisation: mentionner les labels existants
- Canaux de distribution (heures d'ouverture, site web, ...)
- Néerlandais, français

Les informations sont reprises dans une carte des atouts (cf. plan d'action 5.1, Communication) et d'autres canaux de communication existants ou à mettre en place.

Les informations sont recueillies et structurées sur la base des initiatives existantes dans la zone d'étude. La carte doit être tenue à jour par des actualisations régulières ; de même, de nouvelles initiatives doivent pouvoir y être ajoutées.

La coordination et le suivi des informations sont essentiels pour la réussite de cette action.

Partenaires potentiels

- Province du Brabant flamand
- Asbl RABAD
- Agrobiopôle: ferme régionale à Neerpede, à mettre en place avec la commune d'Anderlecht (cf. plan d'action 3.1, Activités agricoles durables)
- Service développement durable de la commune d'Anderlecht, en collaboration avec le service développement urbain et la cellule mobilité, en partenariat avec l'asbl « La Maison Verte et Bleue »
- Regionaal Landschap Pajottenland & Zennevallei

Instruments & références

La Province du Brabant flamand a développé une série d'initiatives autour des produits locaux, l'éducation et les visites à la ferme:

Asbl Streekproducten:

www.vlaamsbrabant.be/economie-landbouw/economisch-beleid/vzw-streekproducten/index.jsp

www.straffestreek.be

Vistes à la ferme: Piknik een hoeve

www.vlaamsbrabant.be/economie-landbouw/land-en-tuinbouw/plattelandsbeleving/publicatie-picknick-een-hoeve.jsp

Projet éducatif: Boeren met Klasse

www.vlaamsbrabant.be/economie-landbouw/land-en-horticulture/plattelandsbeleving/hoevebezoek/index.jsp#paragraph1

Autres initiatives concernant les produits régionaux:

www.pajottenland.be/2010/producent.php

www.lekkersuithetpajottenland.be/

www.saveurspaysannes.be

La commune d'Anderlecht (service développement durable) diffuse déjà une carte pour Neerpede et le Vogelzang, destinée à la promotion des produits locaux et des promenades dans la région.

Élaboration

Un grand nombre d'acteurs sont déjà actifs autour de cette thématique en Région flamande. Elle peut être développée davantage en invitant ces acteurs à poursuivre une démarche de valorisation dans la zone d'étude, en particulier en relation avec le marché bruxellois.

Cela implique également d'orienter les canaux de communication vers un public cible bruxellois, ce qui signifie notamment une communication multilingue.

On peut prendre exemple sur Rotterdam, qui a lancé des missions commerciales dans lesquelles des acteurs clés du secteur de l'alimentation (restaurants renommés, détaillants et grande distribution, ...) vont au-devant des producteurs locaux.

Plusieurs maraîchers ont mentionné un manque de marchés ayant un label de qualité clair. Les produits locaux de qualité peuvent être mieux valorisés à des points de vente spécifiques dans le circuit court.

À Bruxelles, l'asbl RABAD (Réseau des acteurs bruxellois pour l'alimentation durable) constitue une plate-forme intéressante parce qu'elle réunit divers acteurs de la chaîne alimentaire. Le réseau rassemble un groupe diversifié de 42 organisations (allant d'agriculteurs à des distributeurs, restaurants et ONG) actives dans l'alimentation durable (www.rabad.be).

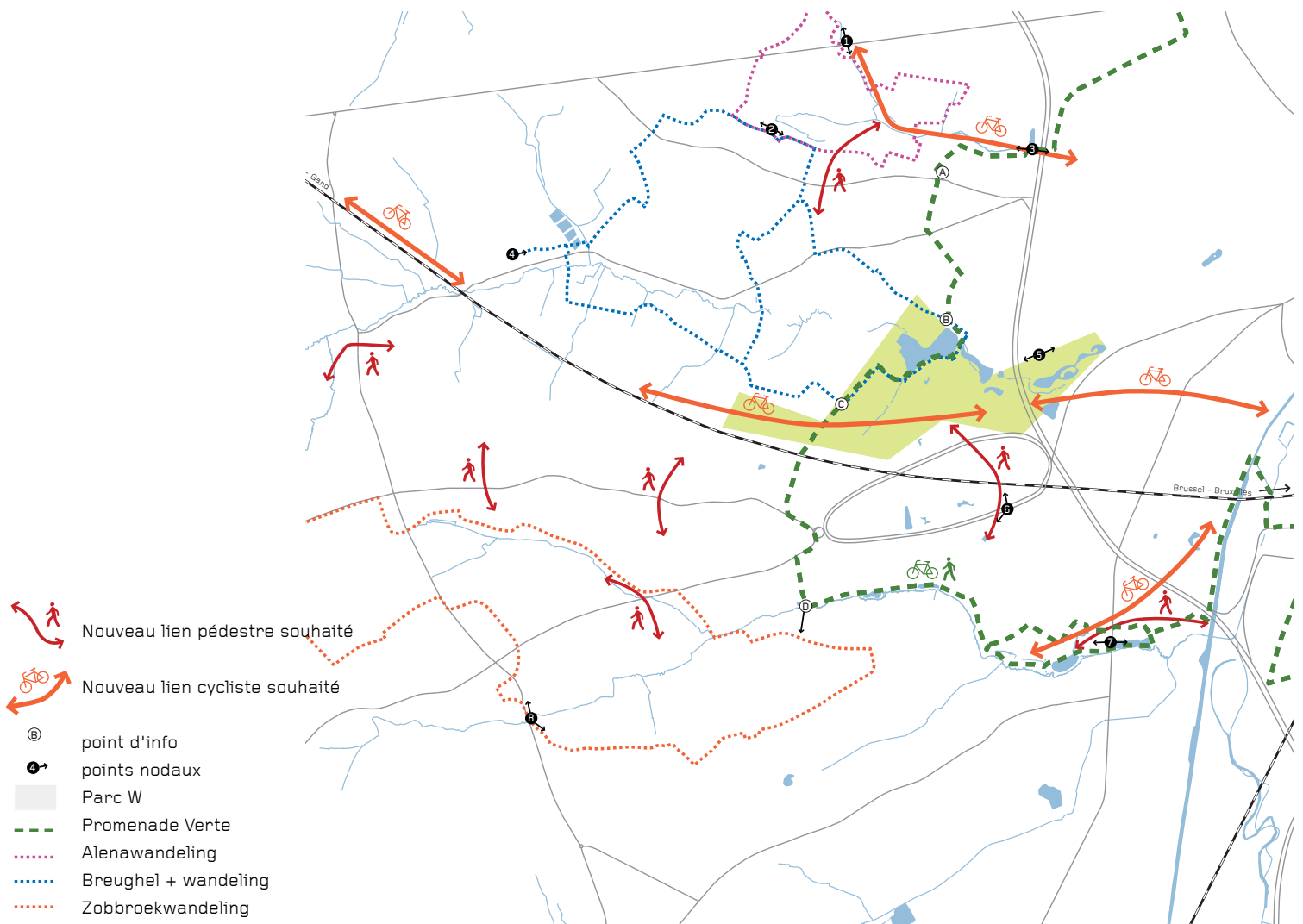
Légende carte: l'agriculture ouverte est d'ores et déjà présente dans la zone d'étude par des formules de vente à la ferme, des modes de transformation particuliers et une action pédagogique.

4 Objectif 4 – Désenclavement approprié

L'objectif 4 est cadré spatialement par le plan de désenclavement du plan directeur.

Les plans d'action suivant ont été élaborés au sein de l'objectif 4:

- Plan d'action 4.1, Liaisons douces
- Plan d'action 4.2, Parc W



Carte désenclavement approprié (cfr partie 2 Vision)

4.1. Plan d'action 4.1 – Liaisons douces

Description

Alors que les cœurs de zone sont traversés par un grand nombre d'itinéraires pédestres, des connexions font défaut pour relier ces cœurs de zone entre eux et avec le territoire environnant.

Une liaison cyclable directe, fonctionnelle et sûre entre la zone d'étude et l'agglomération bruxelloise ainsi que les villages alentour est un facteur essentiel pour développer pleinement les potentialités de la zone. La proximité de la ville est à cet égard d'une importance stratégique.

Le plan directeur vise également à améliorer fortement l'accessibilité pour les cyclistes par la réalisation du RER cyclable au travers de la zone d'étude, en liaison avec l'itinéraire cyclable du canal menant au centre-ville.

Les liaisons cyclables et pédestres sont documentées plus en avant dans les fiches suivantes:

Fiche 4.1.1 – Drève Olympique (y compris principes d'aménagement)

Fiche 4.1.2 – RER cyclable, Chaussée de Ninove - Parc W - Canal

Fiche 4.1.3 – Amélioration de la connectivité avec la vallée du Broekbeek

Fiche 4.1.4 – Renforcement de la Promenade Verte

Fiche 4.1.5 – Liaisons pédestres Pede – Vallée du Laarbeek

Fiche 4.1.6 – Liaisons pédestres Pede – Zobbroek

Priorités pour les liaisons pédestres

Nous opérons une distinction entre promenades primaires et secondaires. La structure primaire est axée sur la première découverte de la zone de promenade et sur le renforcement de l'interconnectivité des zones pédestres.

Cette structure de promenade primaire permet d'établir en de nombreux lieux une liaison avec le réseau dense de promenades existant dans la zone d'étude, comme par exemple le réseau de promenades du Pajottenland récemment mis en place.

Le point d'action vise les aspects suivants:

- Structure primaire: pour chaque vallée, une promenade a été sélectionnée en tant qu'itinéraire emblématique. Ces promenades permettent une première découverte de la vallée concernée, suivie d'une exploration des autres promenades. Ce faisant, on mise sur une jonction de la Promenade Sainte-Aline (vallée du Broekbeek), de la promenade Breughel (vallée de la Pede) et de la promenade du Zobbroek avec la Promenade Verte.
- Structure secondaire: mise en liaison des zones de promenade: le plan directeur répertorie une série de chaînons manquants dont la réparation permettrait d'éliminer la fragmentation de la zone pédestre. Les possibilités de créer ces chaînons manquants de façon qualitative sont à l'étude.

Le tracé des liaisons pédestres a été concrétisé sur la base des principes suivants:

- Jonction aux sentiers pédestres existants
- En l'absence de sentiers pédestres existants, proposition de tracés sur base des droits juridiques
- Des zones potentielles sont indiquées dans des périmètres où il n'y a pas de droits juridiques
- Les liaisons proposées se situent de préférence aux bords des parcelles, de façon à perturber le moins possible les activités agricoles.

Sélection des liaisons (cf. fiches en annexe)

Liaisons cyclables

La grande priorité sera la réalisation du RER cyclable et sa traversée en diagonale de la zone d'étude, longeant le chemin de fer. Cette liaison suprazonale désenclavera la zone et stimulera la circulation cycliste en tant qu'alternative à l'automobile au travers de la zone. Il formera également une connexion sûre et rapide entre la chaussée de Ninove et le canal.

Dès à présent, l'itinéraire cyclable le long du canal mène les cyclistes en 15 minutes dans les environs de Neerpede. S'il existe une piste cyclable quasi-ininterrompue le long du canal, il manque toutefois une jonction de qualité allant du canal à la zone elle-même. Un début de réalisation a été donné pour la vallée de la Pede par le réseau RER. Il manque cependant une série de maillons pour parvenir à un itinéraire cyclable continu.

Une même qualité devra être obtenue pour désenclaver de façon sûre et attrayante la vallée du Broekbeek en direction d'Anderlecht et de la vallée du Vogelzangbeek en direction du canal.

Dans le périmètre de la zone d'étude, les petits chemins offrent des possibilités au cyclisme récréatif en connexion avec les liaisons fonctionnelles décrites ci-dessus.

Partenaires potentiels

Région flamande

Province du Brabant flamand: La province a contribué à la définition du tracé du réseau express vélo et en soutien la réalisation

Commune de Dilbeek: Service mobilité

Commune de Sint-Pieters-Leeuw: Service mobilité

Regionaal Landschap Pajottenland & Zennevallei: Élaboration détaillée des concepts d'aménagement, ...

Région de Bruxelles-Capitale

- Bruxelles Environnement - IBGE
- Brussel Mobilité

Commune d'Anderlecht: Service mobilité et service développement durable

Autres: Asbl Trage Wegen

Instruments & références

Voies lentes:

www.groenewandeling.be

www.tragewegen.be

www.tragewegendilbeek.be

www.sint-pieters-leeuw.be/content/content/record.php?ID=606

<http://www.anderlecht.be/leefmilieu/duurzame-ontwikkeling/promenades-neerpede-en-omgeving>

<http://www.toerismevlaamsbrabant.be/wandelen/réseau-de-promenades-pajottenland/index.jsp>

RER cyclable:

[www.vlaanderen.be/nl/mobiliteit-en-openbare-werken/verkeer/RER cyclable-tussen-vlaanderen-en-brussel](http://www.vlaanderen.be/nl/mobiliteit-en-openbare-werken/verkeer/RER-cyclable-tussen-vlaanderen-en-brussel)

<http://www.vlaamsbrabant.be/verkeer-mobiliteit/fiets/index.jsp>

www.bruplus.irisnet.be/sites/default/files/documents/FietsGEN.pdf

[www.brusselmobiliteit.irisnet.be/articles/fiets/itinéraires cyclables](http://www.brusselmobiliteit.irisnet.be/articles/fiets/itinéraires-cyclables)

<http://www.mobielbrussel.irisnet.be/articles/fiets/>

4.1.1. Fiche Drève Olympique

Situation existante

La Drève Olympique constitue un lien important entre la station de métro Eddy Merckx et Neerpede (ainsi que le futur Pôle récréatif régional tel qu'indiqué dans le Plan régional de développement durable (PRDD)). En outre, elle est en continuité avec la liaison allant par le Meylemeersch jusqu'à la vallée du Vogelzang. Les deux vallées sont en majeure partie isolées l'une de l'autre suite aux développements sur le site Érasme et les alignements de maisons le long de la route de Lennik.

La Drève Olympique possède un potentiel spatial qui permet de réaliser une liaison de qualité. Le réaménagement est d'une importance stratégique pour le désenclavement de l'ensemble de la zone d'étude.

Il est dès lors primordial pour l'accessibilité et pour l'attractivité du Parc W que les liaisons piétonnes et cyclistes entre le parc et ces arrêts de transport en commun soient fortement améliorées: panneaux d'indication, cheminement qualitatif au niveau fonctionnel et esthétique en donnant la priorité aux modes actifs.

Objectifs

- Création d'une liaison forte, verte et attractive entre Neerpede et l'arrêt de métro Eddy Merckx. Elle ne constitue pas seulement une jonction avec le métro, mais relie également Neerpede au Meylemeersch et au Vogelzang, qui forme une liaison pédestre importante entre les vallées.

Difficultés

- Sur le plan paysager, la drève constitue une bande de terrain hétéroclite où s'entremêlent des magasins établis le long de la chaussée, des publicités de tout ordre, des espaces verts, des entrées de parking. Elle est avant tout marquée par l'omniprésence de la voiture
- En sortant de la station de métro, on arrive sur une large chaussée au trafic intense. Il n'y a pas de lien clair en direction de Neerpede
- La distance psychologique est importante alors que la distance réelle n'est que de 600 mètres
- Un parking souterrain est prévu sous la future salle de fête, projet de la commune d'Anderlecht. Celui-ci doit rester accessible
- Sous le viaduc se trouve un dépôt de matériaux de voirie de la Région, rendant le passage peu agréable
- Le contrôle social et la sécurité sont limités (pas de présence humaine, éclairage déficient, aménagement peu attrayant, ...)
- Les ronds-points sont dangereux pour les cyclistes et créent un détour pour les promeneurs ; absence d'itinéraire vert et sûr
- Absence de signalisation indiquant le territoire de Neerpede

Partenaires potentiels & instruments

La Drève Olympique est une voie en partie régionale et en partie communale. Dans le cadre de la réalisation de la salle de fête le long de la drève, la commune d'Anderlecht étudie une nouvelle vision sur le fonctionnement de la Drève Olympique. Cela pourrait constituer une première étape vers la transformation de la partie de la drève située au cœur du parc régional en zone sans voitures, évolution préconisée dans le plan.

Le point de départ est l'intégration des liaisons pédestres et cyclables ainsi que les plantations environnantes au territoire du parc régional W, de façon à permettre une cohérence de l'aménagement et de la gestion et d'assurer la continuité paysagère.

En fin de compte, il faut aussi impliquer Bruxelles Environnement en tant qu'acteur clé.

Autres parties prenantes: la commune d'Anderlecht, Bruxelles Mobilité en ce qui concerne la voirie et les abords.

Plan par étapes

- Intégration maximale de la vision du plan directeur dans le projet en cours de la commune d'Anderlecht qui concerne la salle de fête et la nouvelle vision sur la mobilité et le fonctionnement de la Drève Olympique (les premières réunions de coordination ont eu lieu en février et mars 2014)
- Étude en vue de la réalisation d'un parking de disuaction en bordure du parc régional (le long du boulevard Henri Simonet, face au Décathlon) et mise en place d'une zone sans voitures depuis la salle de fête jusqu'à la rue de Neerpede. Etude des possibilités d'acquisition des parcelles nécessaires
- Intégration de la liaison pedestre dans la vision et réalisation du Parc W en tant que maillon essentiel

Remarque juin 2014: La possibilité d'un parking en bordure du parc à hauteur de l'entrée du tunnel au Decathlon parait difficile car la parcelle concernée ne serait pas du domaine public comme pensé initialement. Elle appartiendrait à Decathlon. Cela retarderait à tout le moins la réalisation de ce parking. Dès lors, la réunion de coordination part actuellement de l'idée d'un parking voitures et bus sous le viaduc, allant jusqu'au croisement des étangs. Un kiss & ride serait aménagé sous la forme d'un espace partagé. Le parking en bordure pourrait être envisagé dans un deuxième temps afin de réduire davantage la pression du trafic automobile (information: MH Steurs, commune d'Anderlecht).

Principes d'aménagement Drève Olympique

1. Place et kiosque comme point de départ
Le kiosque en tant que repère paysager, marché fermier, horeca, ...

2. Promenade large
Usage multifonctionnel: rollers, apprendre à rouler à vélo, place de marché (cf. aussi plans d'action 3.1 et 3.2 relatifs à l'Agrobiopôle), ...
Pré de détente avec vue sur l'eau
Éclairage de type uniforme sur toute la longueur de la drève en tant qu'élément vertical et marqueur de continuité

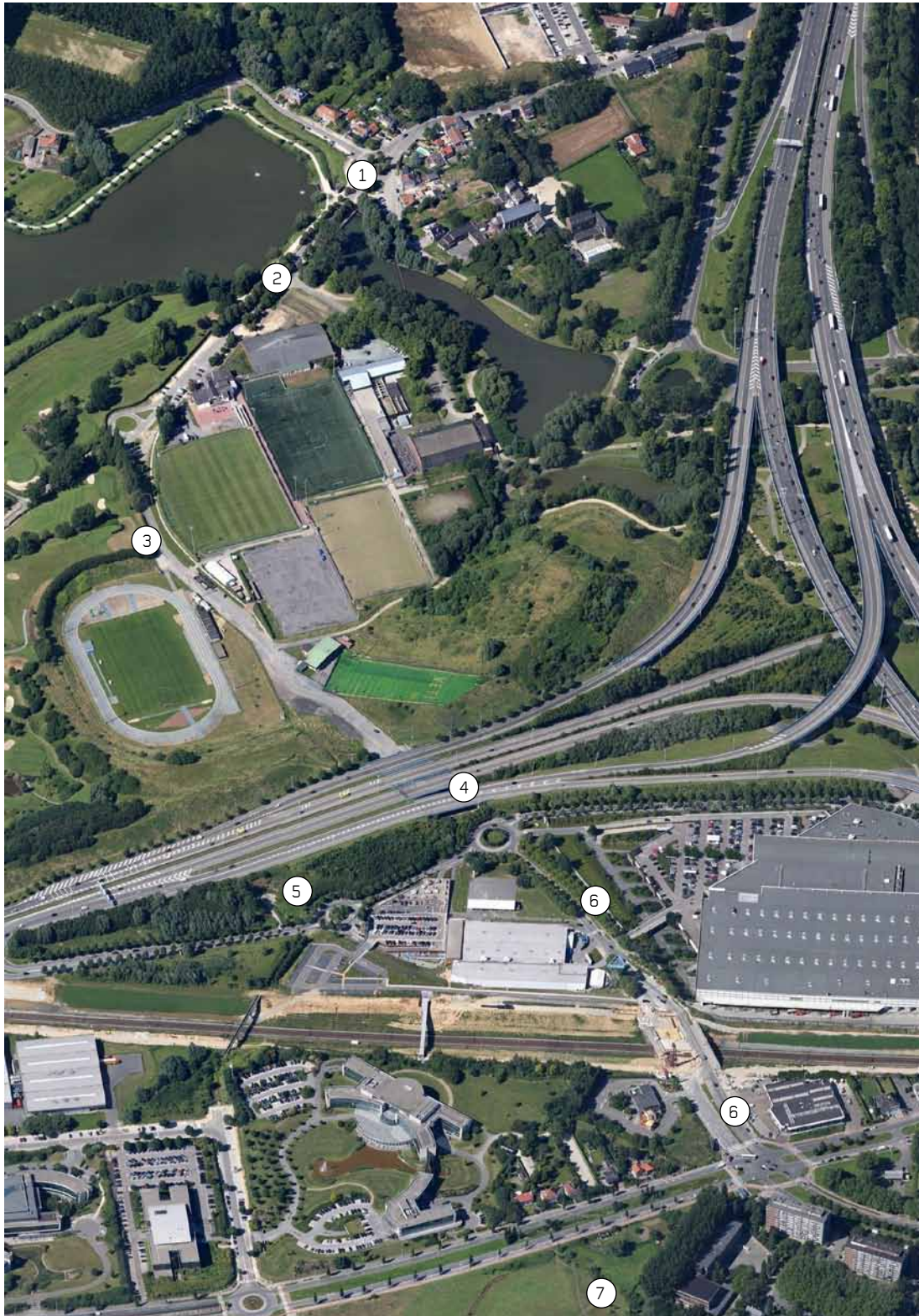
3. Promenade étroite
Bords actifs
Vue sur les activités sportives
Perspective donnant sur l'étang

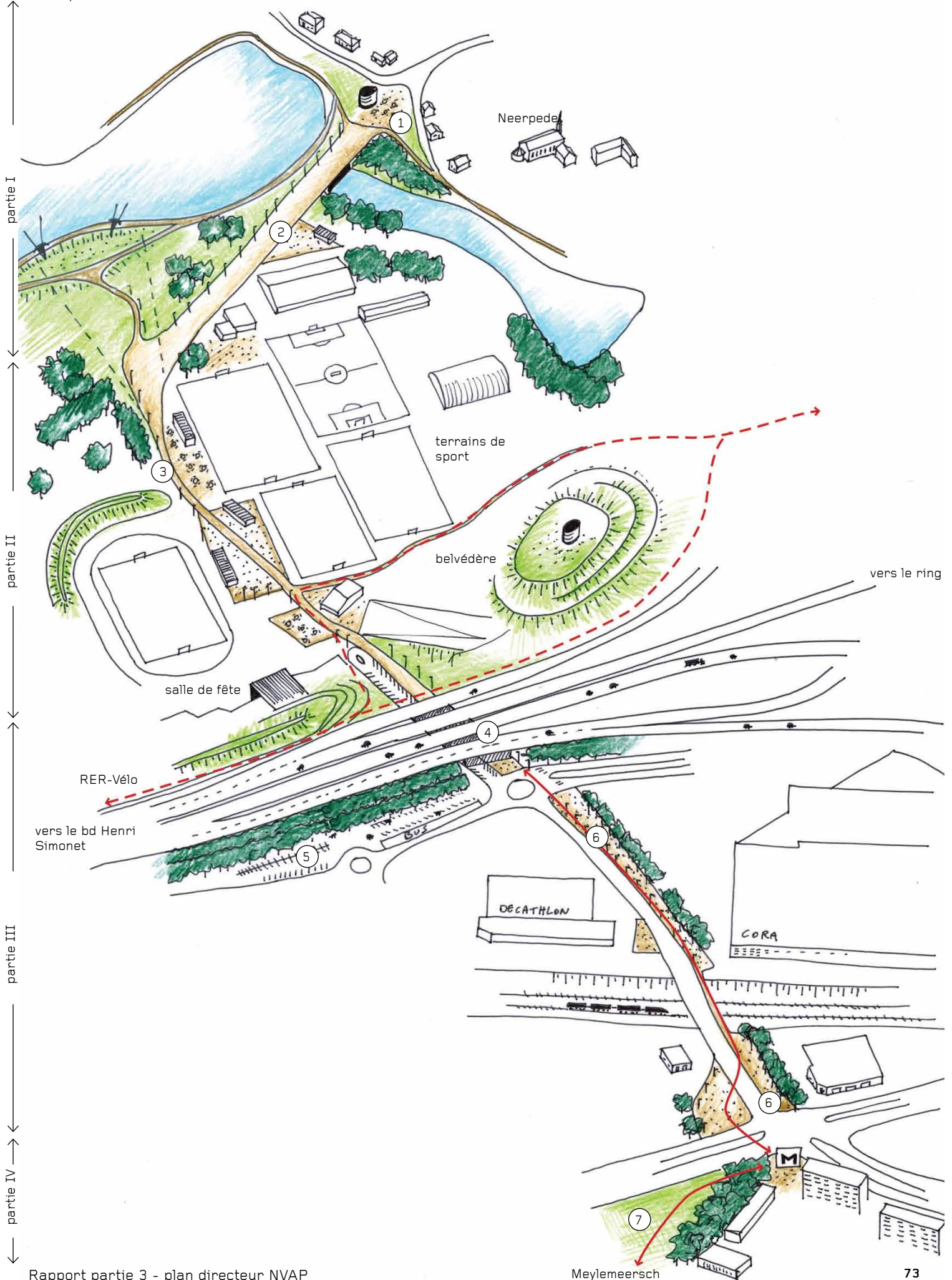
4. Aménagement du tunnel
Éclairage, œuvres d'art, murs à graffitis, ...

5. Création d'un parking
Bus et voitures

6. « Tapis vert »
Dissociation du trafic automobile
Prise en compte de la traversée
Continuité de l'éclairage

7. Lien de métro à Meylemeersch





Principes d'aménagement Drève Olympique

Partie I: Point de départ, place avec kiosque (1)

- Parvis en tant que point d'accueil du Parc W. Le kiosque forme un lieu de rassemblement doublé d'un centre d'information ; ce lieu peut éventuellement être utilisé pour l'organisation d'événements de petite ampleur
- Promenade large multifonctions: boulevard de promenade, rollers, vélo, ... (2)
- donnant sur le pré de jeux près de l'eau
- Vue sur l'eau
- Le kiosque, le parvis et le large boulevard peuvent servir de lieu d'accueil pour des marchés et des festivités

Situation existante partie I



1. entrée actuelle



2. Drève Olympique actuelle, tronçon entre les deux étangs



2. vue actuelle sur l'eau

Références partie I



1. Parvis/entrée du parc avec pavillon/kiosque, Detour, Norvège



Oeuvre d'art, Parc de la Deule



2. Vue sur l'eau, référence Topotek - Maselake, Allemagne



2. Promenade large, référence Topotek - Maselake, Allemagne



2. Promenade large, référence Topotek - Superkilen, Copenhague

Partie II:

- Promenade étroite (+/- 8 à 10 m), dégageant un espace le long des terrains de sport pour pavillons, terrasses, pistes de pétanque, ... (3)
- Les bords actifs animent le boulevard
- Vue sur les activités sportives
- Perspective engageante sur le grand étang
- Intégration au RER cyclable

Situation existante partie II



3. rève Olympique actuelle, remplie de voitures stationnées (weekend ou événements)



3. Drève Olympique actuelle, vide, "no man's land"

Références partie II



en haut: terrasse au vert
en bas: espace Pic-nic, Detour, Norvège



3. Promenade et bords actifs, ref. Topotek - Eberswalde post-industrial park, Allemagne

Situation existante partie III



4. tunnel existant (côté nord)



4. tunnel existant (côté sud), entrée vers la zone récréative peu accueillante



6. "tapis vert" existant, trottoir ok, pas de piste cyclable

Références partie III



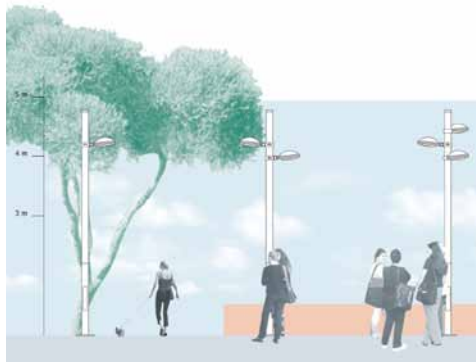
6. "tapis vert", Parc de la Deule, France



4. Référence aménagement tunnel, SumProject Doorniksetunnel, Courtrai



Type d'éclairage, référence gamma Totem, Eclatec



Partie III: « Tapis vert », continuité

- La visite au parc régional doit commencer à la sortie du métro. Pour cela, il faut ancrer le principe du « tapis », un ruban vert de qualité conduisant le promeneur et le cycliste jusqu'au parc.
- Des mâts d'éclairage de type uniforme déterminent l'ambiance du lieu depuis la sortie du métro jusqu'au parc. Le choix d'un mât d'éclairage en tant qu'élément d'accompagnement reconnaissable permet également de maintenir une continuité au-delà du tunnel sur toute la longueur de la drève par des repères verticaux. Par l'implantation d'éléments de ce genre, le parc devient un ensemble reconnaissable et lisible pour le public.
- Aménagement du tunnel (4): la largeur du tunnel (+/- 26 m) est suffisante pour prévoir d'une part un parking et, de l'autre, une large liaison pédestre et cyclable. La présence du parking renforce le contrôle social et la sécurité à cet endroit. Le tunnel est actuellement interrompu par des sections à jour faisant office de puits de lumière. Ces jours peuvent être mis en valeur, notamment par des éléments de verdure. Par ailleurs, le tunnel peut être animé par un éclairage approprié, des œuvres d'art, un mur à graffitis, ...
- Le tapis vert doit autant que possible être dissocié de la circulation automobile (6). L'emprise publique le long de la drève permet d'aménager un tracé de qualité sur la plus grande partie du trajet. Les croisements avec le trafic automobile doivent être résolus au mieux, principalement à proximité immédiate du métro et à hauteur du rond-point près du tunnel.

Partie IV: Vers le Meylemeersch et Vogelzang

- Un lien direct allant de la station de métro au sentier serait de nature à améliorer fortement la continuité du réseau de promenade. Le chaînon manquant fait environ 150 m.

La concrétisation de ces points peut se faire de manière phasée, en fonction des opportunités et de l'établissement d'une zone sans voitures dans le parc (cf. plan d'action 4.2).

Une revalorisation rapide de la liaison entre le métro et les infrastructures sportives favoriserait l'utilisation des transports publics par de nombreux sportifs. Cela pourrait constituer un premier pas important pour une zone sans voitures. Une coordination avec le chantier de la salle de fête de la commune est nécessaire à cet égard.

Situation existante partie IV



Station métro Eddy Merckx - il manque une liaison vers la zone naturelle (photo à droite) située juste derrière l'arrêt



4.1.2. Fiche RER cyclable

Situation existante

Une garantie de continuité du RER cyclable jusqu'à Bruxelles est un élément essentiel pour l'accessibilité de la zone.

Le tracé fait partie de la Tangente Sud Notre-Dame-au-Bos (E411) – Delta – Forest – Anderlecht - L50A) telle que reprise dans l'étude RER cyclable, rapport final en date du 20 novembre 2012.

L'implantation d'un pôle récréatif régional suppose lui aussi une liaison directe avec le RER cyclable.

La commune d'Anderlecht prévoit une liaison cyclable fortement marquée entre la route de Lennik et l'avenue Maurice Carême. De nouveaux feux de circulation sont prévus sur l'avenue Maurice Carême, à hauteur du parc des étangs.

Remarque juin 2014: Des informations récentes font apparaître que ce tracé n'est finalement plus retenu dans le cadre du RER cyclable ; en revanche, la route de Lennik le reste. Cela n'empêche toutefois pas de conserver cet axe cyclable structurant au regard de la création d'un pôle récréatif régional à Neerpede, de la valorisation des tronçons déjà aménagés le long de la digue de chemin de fer depuis la chaussée de Ninove (croisement non conflictuel avec cette artère à circulation dense) jusqu'à pratiquement la limite régionale, et du désenclavement de la zone d'étude. Une concertation ultérieure sur l'intégration de cette liaison au RER cyclable serait utile, notamment en fonction de la subsidiarité.

Pour la voie cyclable rapide le long de l'Itterbeeksebaan, la commune étudie un tracé alternatif, p.ex. le long de la Vlinderlaan et de l'Appelboomstraat. Cela constituerait un désenclavement supplémentaire qui ne peut que bénéficier à l'accessibilité de la zone.

Cf. aussi plan d'action 4.2, Parc W

Objectifs

- Le tracé proposé (correspondant en gros au tracé alternatif repris dans l'étude sur le RER cyclable) reste au maximum dans un environnement vert
- Souhait d'entrer dans l'agglomération bruxelloise via Neerpede, ce qui améliorerait l'accessibilité du futur pôle récréatif régional (parc W)

Difficultés

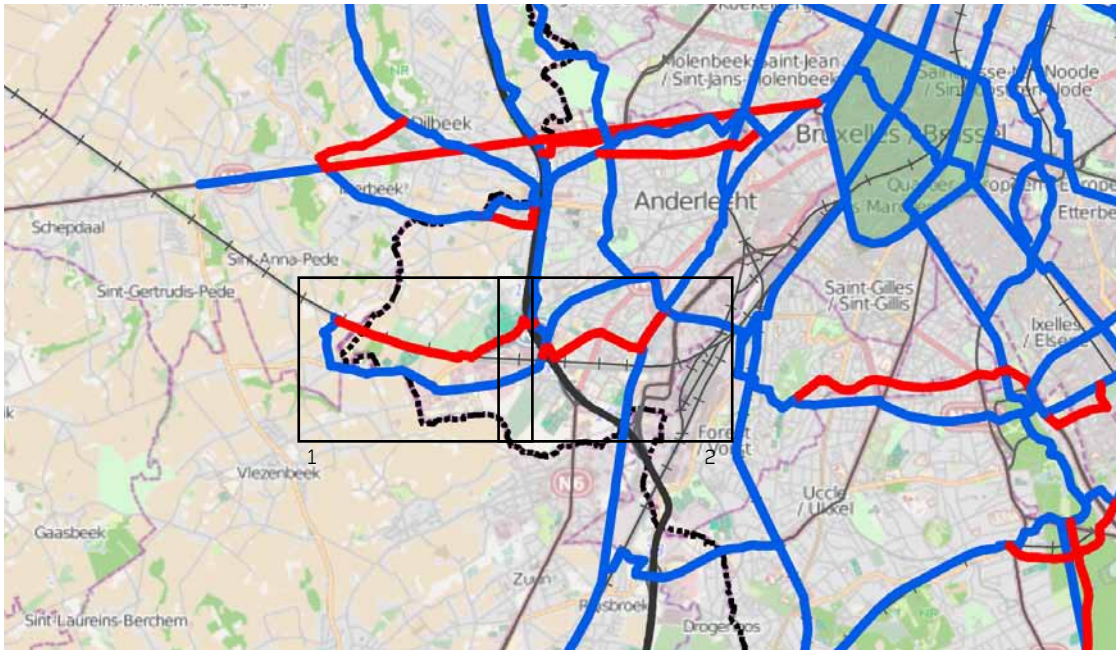
- Le tracé actuel du RER cyclable connaît un certain nombre de discontinuités ; de ce fait, il ne peut pas servir de liaison directe et rapide entre le Pajottenland et l'agglomération bruxelloise
- Le tracé initial, parallèle à la voie de chemin de fer, est difficile à réaliser parce que les ponts ne laissent pas assez de dégagement à côté des voies pour la piste cyclable envisagée
- La fonction de liaison écologique doit être maintenue lors de l'aménagement des infrastructures cyclables.

Partenaires potentiels & moyens

- Province du Brabant flamand, Bruxelles Mobilité, Bruxelles Environnement (IBGE)
- Communes de Dilbeek & Anderlecht
- TUC Rail

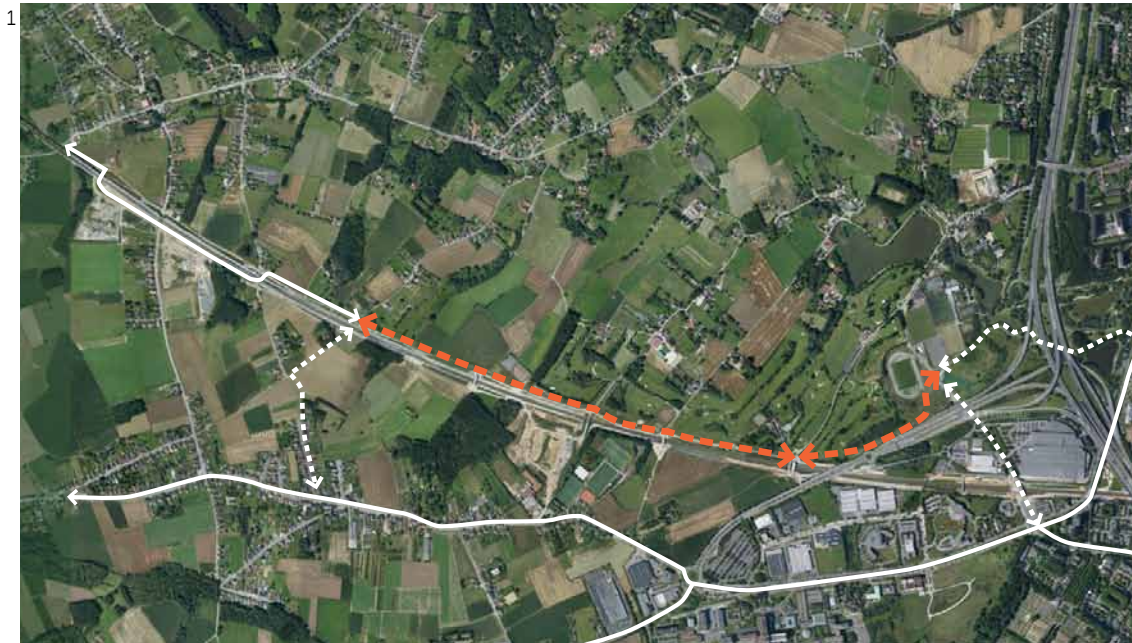
Plan par étapes

- Intégration du RER cyclable dans la vision d'un pôle récréatif régional à Neerpede
- Intégration du RER cyclable dans le PPAS élaboré par Anderlecht pour le quartier autour du square Jean Hayet
- Exécution: Bruxelles Mobilité en collaboration avec la commune d'Anderlecht



RER-vélo, étude Timenco, 2012

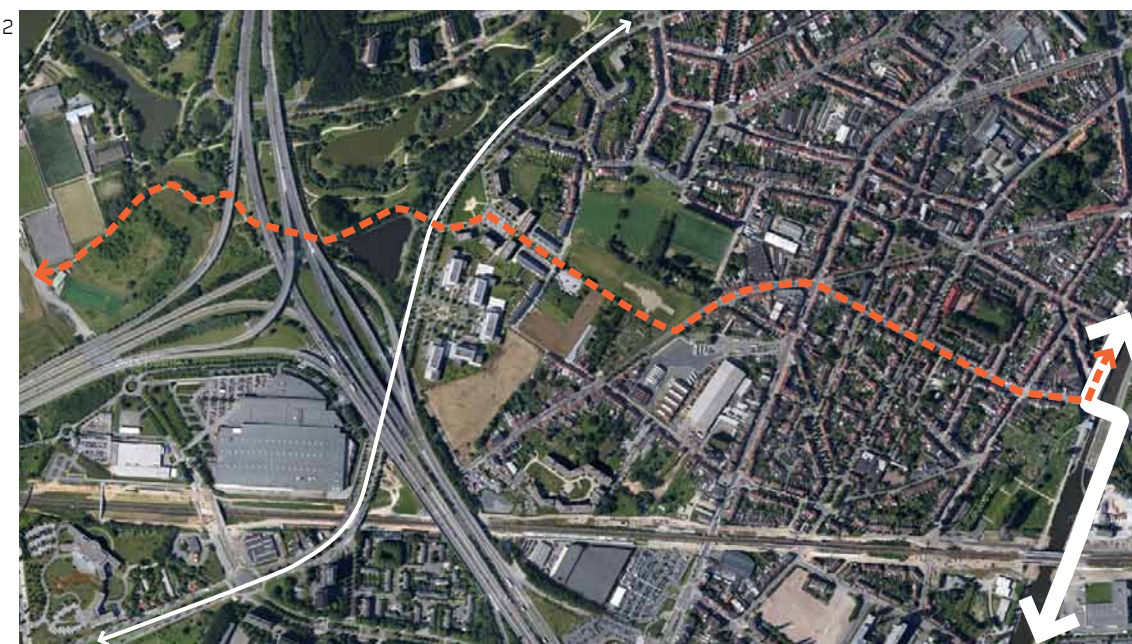
- tracé préférentiel
- tracé alternatif



Proposition:

- faire passer le RER-vélo par le pôle récréatif régional
- éviter les grandes routes (Lenniksebaan)

- ↔ route récréative existante
- ⇔ nouvelle signalisation à prévoir
- ⇨ potentiel pour nouvelle infrastructure et signalisation



Proposition:

- le lien avec le canal est essentiel pour l'accessibilité de et vers le centre de Bruxelles
- le tracé alternatif de l'étude RER-vélo semble meilleur que le tracé préférentiel
 - > évite les grosses routes
 - > chemin plus court vers le canal

4.1.3. Fiche Amélioration de la connectivité avec la vallée du Broekbeek

Situation existante

Dans le VSGB (Plan d'exécution spatial flamand pour la Zone stratégique de la périphérie flamande autour de Bruxelles), la vallée du Broekbeek est désignée comme zone d'acquisition naturelle ayant pour fonctions annexes la conservation de la nature et l'agriculture.

Dilbeek a élaboré un plan paysager pour la zone du Broekbeek.

Dans le cadre du présent plan directeur interrégional, nous estimons qu'il est important de valoriser cette zone en renforçant l'accessibilité pour les promeneurs et les cyclistes, dans le respect des valeurs naturelles.

Une liaison de qualité a été réalisée entre le centre du village de Dilbeek et la vallée, passant par le tunnel sous la chaussée de Ninove. Cette liaison de qualité doit être complétée en travaillant sur une série de chaînons manquants.

Objectifs

Liaison pédestre: Créer une liaison pédestre claire entre Dilbeek et le Neerhof

Itinéraire cyclable: Signaler une liaison cyclable verte et agréable entre Dilbeek et l'agglomération bruxelloise

Difficultés

Itinéraires pédestres: Manque d'une liaison pédestre directe entre le Broekbeek et le Neerhof

Itinéraire cyclable:

- Il n'y a pas d'itinéraire cyclable fonctionnel entre Dilbeek et l'agglomération bruxelloise (sauf la chaussée de Ninove, peu sûre et à trafic dense). Pour la voie cyclable rapide le long de l'Itterbeeksebaan, la commune est à la recherche d'un nouvel itinéraire alternatif, p.ex. le long de la Vlinderlaan et de l'Appelboomstraat. La commune est également favorable à un prolongement de l'itinéraire depuis le centre de Dilbeek qui passerait par le tunnel pour piétons sous la chaussée et irait en direction des écoles ou d'Anderlecht. Cette liaison serait importante pour la jeunesse scolaire.
- Il n'y a actuellement pas de parcelles stratégiques disponibles (propriété du CPAS de Bruxelles)

Partenaires potentiels & moyens

Liaison pédestre:

- Regionaal Landschap Pajottenland & Zennevallei
- Dilbeek

Itinéraire cyclable:

- Il existe déjà une traversée piétonne de la Broekstraat à la Vruchtbaarheidsstraat. Moyennant une bonne coordination entre les communes d'Anderlecht et de Dilbeek, il serait facile de résoudre ce point pour les cyclistes aussi par un aménagement de la chaussée et une bonne signalisation. Eu égard au potentiel des environs en termes de valeur naturelle et de qualité paysagère, il est recommandé que cette jonction ne soit pas trop large (p.ex. largeur de 2 m, au maximum 3 m pour une circulation mixte). La perte d'accotements ou d'éléments verts doit être compensée lors de la création de l'infrastructure douce.
- Regionaal Landschap Pajottenland & Zennevallei
- en collaboration avec Dilbeek et Anderlecht

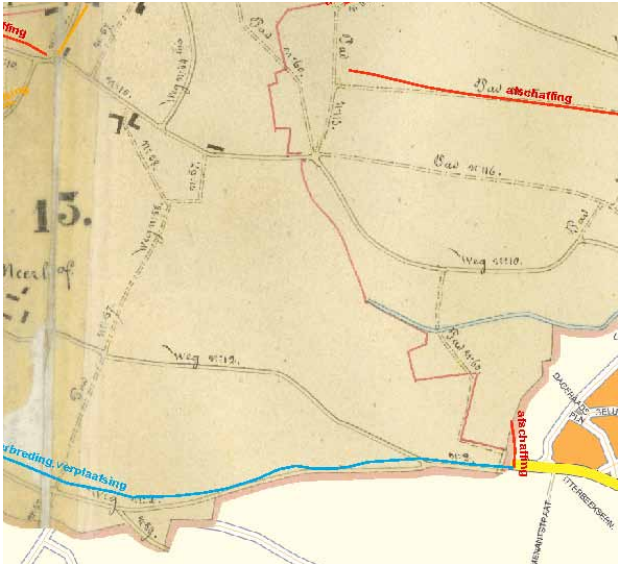
Plan par étapes

Liaison pédestre:

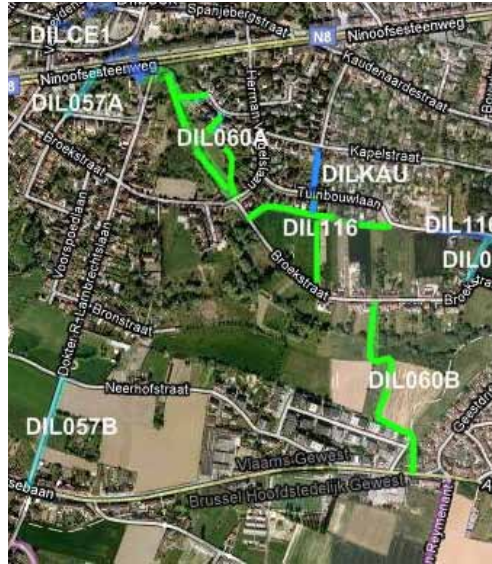
- Dilbeek négocie l'acquisition d'une parcelle (propriétaire: CPAS Bruxelles) rouge
- Dilbeek étudie la possibilité de créer un sentier sur des parcelles privées (cf. cerclages noirs sur la photographie aérienne)
- Exécution: Regionaal Landschap Pajottenland & Zennevallei en collaboration avec Dilbeek

Itinéraire cyclable:

- Exécution: Regionaal Landschap Pajottenland & Zennevallei en collaboration avec Dilbeek

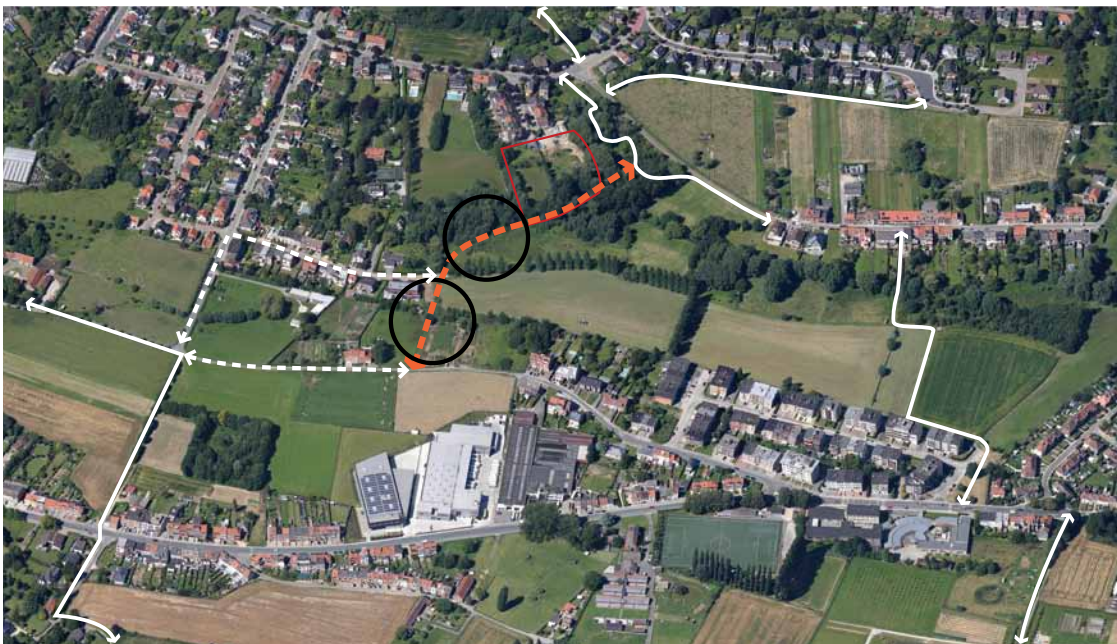


Atlas des chemins vicinaux



Trage Wegen Dilbeek

- légende routes lentes:
- surface en dur, voitures
 - surface en dur
 - surface semi-dure
 - surface non dure, ok
 - non entretenu
 - passage barré



Proposition: réaliser une liaison pédestre entre le Broekbeek et le Neerhof

- ↔ route récréative existante
- ↔ nouvelle signalisation à prévoir
- ↔ potentiel pour nouvelle infrastructure et signalisation



Proposition: réaliser une route fonctionnelle pour cyclistes, une liaison verte entre Dilbeek et Bruxelles (voir aussi fiche 2.1.1 vallée du Broekbeek)

Principes d'aménagement Vallée du Broekbeek

Les repères chiffrés ci-dessous renvoient au schéma d'aménagement (cf. page suivante).

1. Het Neerhof est une asbl existante qui remplit déjà les fonctions suivantes: vente à la ferme et programme éducatif. C'est une initiative de valeur.

Il faut noter par ailleurs la possibilité de faire du Neerhof un projet pilote permettant de tester et de diffuser le modèle proposé dans le plan directeur en matière d'agriculture urbaine.

Il est d'une importance essentielle de renforcer l'accessibilité du Neerhof pour les cyclistes et les piétons.

Un plan de gestion spécifique est actuellement en cours (printemps 2014) pour le Neerhof et ses environs.

2. Il existe de nombreux itinéraires de promenade dans la zone d'étude ; toutefois, on constate un manque de maillons de qualité entre les différentes sous-zones et vers la vallée de la Pede (cf. plan d'action 4.1).

Une nouvelle liaison pédestre est proposée entre la Broekstraat et la Bronstraat.

2a. Le CPAS de Bruxelles pourrait être disposé à vendre cette parcelle. Il s'agit d'une excellente opportunité pour la création de l'itinéraire pédestre et pour la réduction de la fragmentation spatiale.

2b. Proposition de créer un itinéraire de promenade dans les champs pour une plus grande expérience de la nature. Actuellement, le sentier passe à l'arrière des bâtiments de la Hoogveldlaan.

2c. Réaliser une signalisation et un lien entre la Promenade Verte et la Promenade Sainte-Aline.

2d. Indiquer un itinéraire alternatif pour la Promenade Verte – réservé aux promeneurs –, avec des vues saisissantes sur la vallée. Le long de cette liaison, des jardins potagers peuvent être prévus sur le territoire d'Anderlecht. Les jardins potagers et la création de la promenade doivent dans ce cas être conçus comme un seul et même projet d'aménagement.

2e. Aménager un sentier pédestre dans le cadre de la Promenade Verte le long du Broekbeek pour une meilleure proximité et perception du réseau hydraulique. Comme le terrain est surélevé, le promeneur a une bonne vue sur les prairies humides situées en face. Les cyclistes restent sur l'avenue de la Fécondité.

Principes d'aménagement Vallée du Broekbeek
(vu depuis Bruxelles vers l'ouest)

- liaison pédestre potentielle
- vue ou perspective à préserver



4.1.4. Fiche Renforcement de la Promenade Verte (zone rue de Zuen, Anderlecht)

Situation existante

Cette partie de la Promenade Verte, située entre la réserve naturelle et le canal, constitue un lien important entre l'agglomération bruxelloise et la zone d'étude. Le canal forme une liaison directe, courte et rapide avec le centre de la métropole. Ce lien réalise de ce fait une jonction rapide et stratégique avec la zone d'étude.

En Région flamande, une étude commandée par l'asbl Water en Zeekanaal est en cours concernant le désenclavement des entreprises situées entre la N6 et le canal, en direction de la rive droite du canal.

Une coordination entre Bruxelles Environnement et l'asbl Water en Zeekanaal pourrait donner lieu à une meilleure insertion paysagère.

Le trafic de transit est dès aujourd'hui exclu de la zone par la fermeture de la rue de la Zuun à hauteur de la limite régionale.

Objectifs

- Prévoir une traversée en sécurité sur la chaussée de Mons, tant pour les cyclistes que pour les promeneurs
- Prévoir une gestion correcte des potagers
- Positionner les itinéraires cyclistes et pédestres dans un cadre attrayant, vert et sûr
- Respecter la valeur écologique et paysagère de la zone
- Réaménagement et assainissement des jardins potagers
- Valorisation de la vallée du Zuen

Difficultés

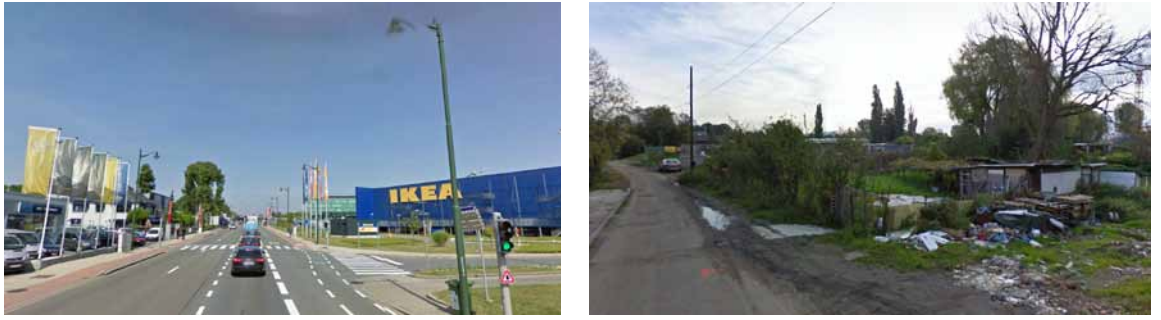
- La qualité de la Promenade Verte entre la réserve naturelle et le canal est actuellement médiocre
- Les potagers sont mal gérés
- Il y a de nombreux déchets le long de la promenade
- Traversée peu sûre de la chaussée de Mons. Certains proposent la construction d'une passerelle. Vu la hauteur de cette construction (+/- 5 m), il n'y a pas de consensus sur ce point
- Le tracé actuel de la Promenade Verte par la rue de Zuen constitue une route peu agréable pour les cyclistes, qui doivent emprunter notamment l'itinéraire de livraison d'Ikea (danger lors des manœuvres des poids-lourds). L'installation de nouvelles entreprises dans la zone industrielle augmentera encore la pression du trafic

Moyens

- Bruxelles Environnement (IBGE)
- Commune d'Anderlecht

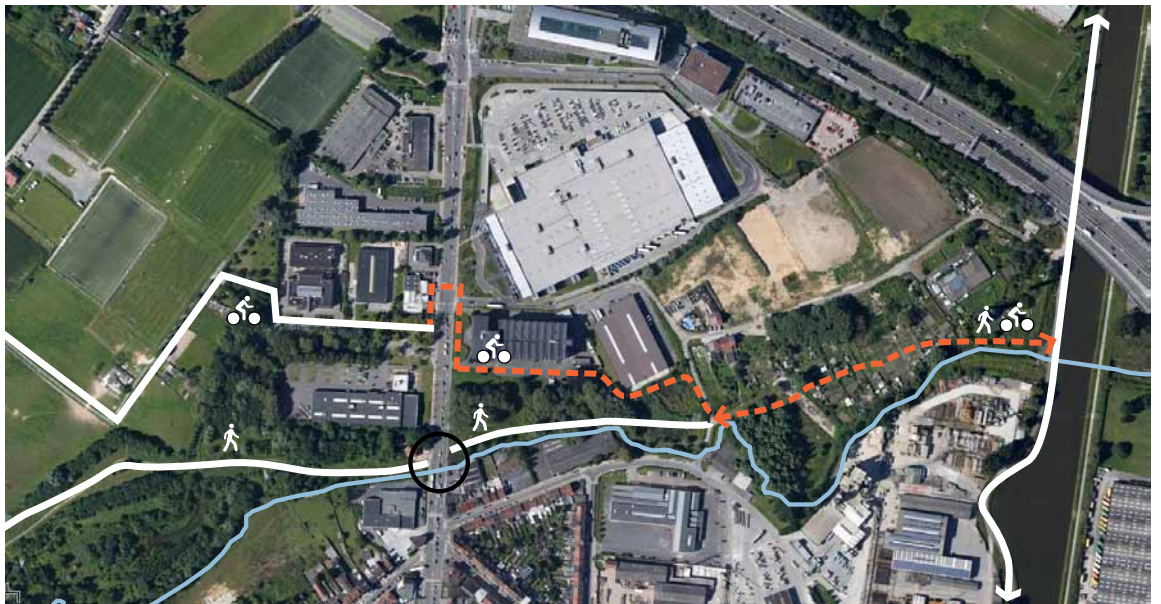
Plan par étapes

- Bruxelles Environnement (IBGE) travaille actuellement sur ce tronçon de la Promenade Verte
- La commune d'Anderlecht établit un plan pour la réorganisation des potagers
- L'association de protection de la nature CCN Vogelzang CBN, gestionnaire, est évidemment associée aux propositions d'aménagement traversant les différentes parties de la zone naturelle.



Situation existante

- ↔ route récréative existante
- ↔ nouvelle signalisation à prévoir
- ←-→ potentiel pour nouvelle infrastructure et signalisation



Proposition

- faire traverser les promeneurs au feu rouge comme les cyclistes, ou ajouter un passage piéton supplémentaire à hauteur du ruisseau
- faire passer la route cycliste sur le site VDAB
- placer les chemins piétons et cyclistes plus près de la nature, juste au sud du bâtiment (entre les jardins potagers, après la réorganisation de ceux-ci)
- la serre (concession club de chiens jusqu'en 2018) peut faire partie du développement des jardins potagers collecifs
- perturber le moins possible la zone écologique sensible (marais). Prévoir un corridor écologique fort qui accompagne le ruisseau.

4.1.5. Fiche Liaisons pédestres entre les vallées de la Pede et du Laarbeek

Situation existante

Cette fiche se penche sur la partie occidentale du périmètre de l'étude, à savoir la zone située entre la Roomstraat, la Doylijkstraat et l'Enkelenberg.

La zone est délimitée par la Pede au nord, le Laarbeek à l'ouest et le Zobbroek au sud. En d'autres termes, elle constitue un maillon important que l'on souhaite désenclaver au profit des promeneurs.

Objectifs

- Lien A: créer une liaison entre les vallées de la Pede et du Laarbeek, mettre en évidence la liaison à l'aide d'une signalisation claire
- Lien B: aménager un bout de sentier afin de créer un lien entre les deux communes de Dilbeek et de Sint-Pieters-Leeuw
- Lien C: prévoir un bout de sentier pédestre entre les champs afin de créer une liaison transcommunale entre Dilbeek et Sint-Pieters-Leeuw, entre les vallées de la Pede et du Zobbroek

Difficultés

- Lien A: il n'y a actuellement pas d'itinéraire de promenade clair faisant le lien entre les vallées de la Pede et du Laarbeek
- Lien B: le sentier de promenade s'arrête au milieu des champs. Il manque un bout de sentier pour faire la liaison avec le Galgenveldweg
- Lien C: il manque un bout de sentier pédestre pour faire la liaison entre les vallées de la Pede et du Zobbroek

Moyens

- Regionaal Landschap Pajottenland & Zennevallei, communes de Dilbeek et de Sint-Pieters-Leeuw

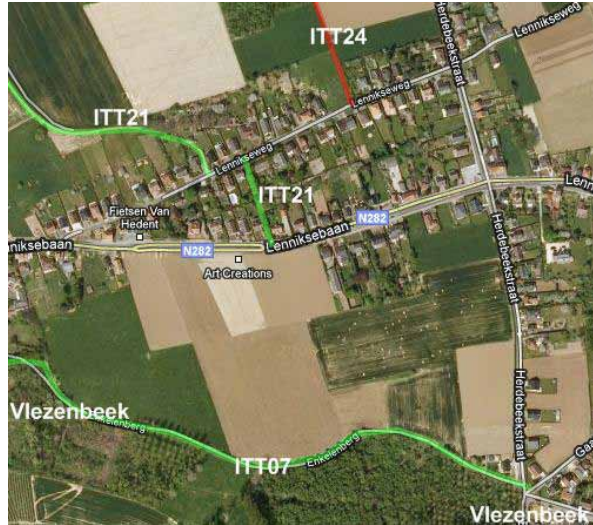
Plan par étapes

- Lien A: exécution par l'association de collectivités Regionaal Landschap Pajottenland & Zennevallei en collaboration avec Dilbeek
- Lien B: exécution par l'association de collectivités Regionaal Landschap Pajottenland & Zennevallei en collaboration avec Dilbeek et Sint-Pieters-Leeuw
- Lien C: exécution par l'association de collectivités Regionaal Landschap Pajottenland & Zennevallei en collaboration avec Dilbeek

A.



C.



Atlas des chemins vicinaux

Trage Wegen Dilbeek

- légende routes lentes:
- surface en dur, voitures
 - surface en dur
 - surface semi-dure
 - surface non dure, ok
 - non entretenu
 - passage barré



- ↔ routes récréatives existantes
- améliorer le sentier
- réouvrir le sentier

4.1.6. Fiche Liaisons pédestres Pedo – Zobbroek

Situation existante

En raison de nombreuses ruptures du paysage dans le sens est-ouest (chemin de fer, Route de Lennik et Postweg), il est difficile de créer des itinéraires pédestres de qualité reliant la vallée de la Pedo à celle du Vogelzang.

Objectifs

- L'objectif consiste à relier la vallée de la Pedo à celle du Vogelzang via un itinéraire pédestre attractif dans un environnement naturel.

Difficultés

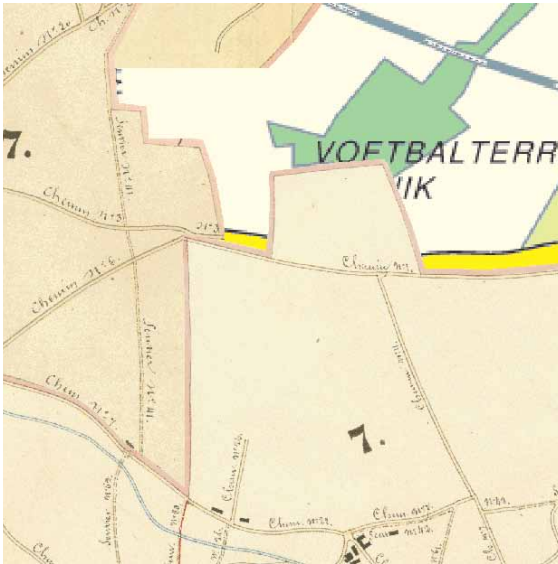
- Manque d'itinéraires pédestres faisant cette liaison
- Les itinéraires pédestres existants ont un environnement peu vert

Moyens

- Regionaal Landschap Pajottenland & Zennevallei
- Communes d'Anderlecht, Dilbeek et Sint-Pieters-Leeuw

Plan par étapes

- Partie A: exécution par l'association de collectivités Regionaal Landschap Pajottenland & Zennevallei en collaboration avec Anderlecht et Dilbeek
- Partie B: exécution par l'association de collectivités Regionaal Landschap Pajottenland & Zennevallei en collaboration avec Dilbeek et Sint-Pieters-Leeuw

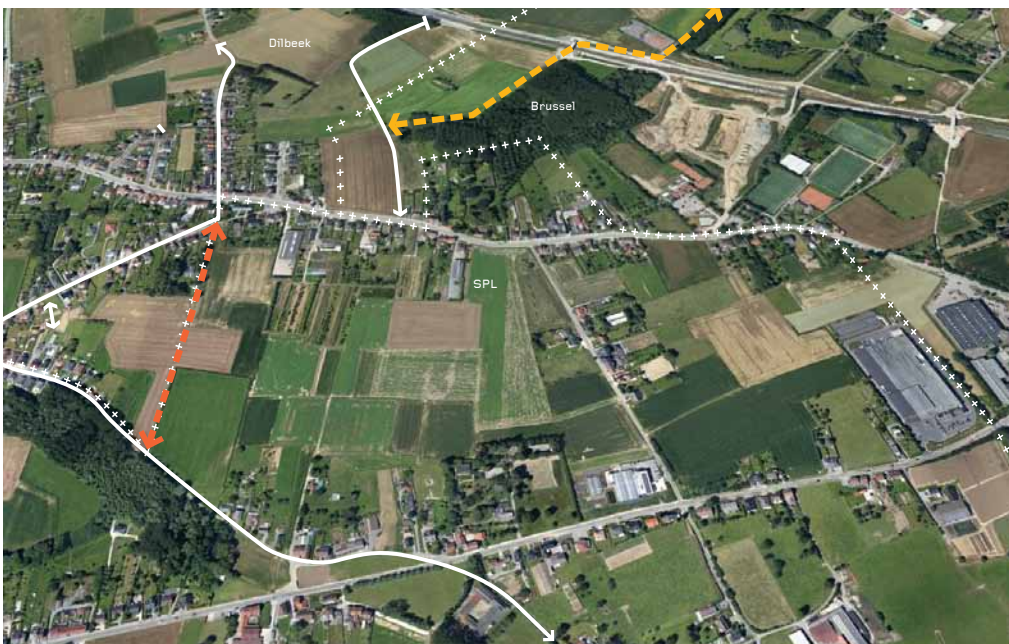


Atlas des chemins vicinaux



Trage Wegen Dilbeek

- légende routes lentes:
- surface en dur, voitures
 - surface en dur
 - surface semi-dure
 - surface non dure, ok
 - non entretenu
 - passage barré



Proposition: nouvelle liaison pédestre entre le Koeivijverbos et le Groenstraat

- améliorer le sentier (mauvais état)
- réouvrir le sentier



4.2. Plan d'action 4.2 – Parc W

Cette étude définit le parc à travers les aspects suivants:

- Volonté politique
- Ambition
- Quatre concepts
- Situation existante
- Composantes du parc
- Gestion
- Difficultés
- Plan d'approche

4.2.1. Volonté politique

La volonté de créer un pôle récréatif régional sur la zone de Neerpede est définie par le PRDD (Plan Régional de Développement Durable). Le paysage de Neerpede étant en forte interaction entre la ville et la zone rurale, le Plan Directeur Interrégional NVAP reprend et élargit cette volonté politique en désignant la zone de Neerpede comme lieu de jeux, sports, nature et agriculture.

Dans un contexte où la ville continue à s'étendre (nouveaux lotissements : Chaudron,...) et où la hausse démographique est bel et bien réelle, il est d'autant plus important d'anticiper le manque d'espaces verts et de renforcer ceux qui existent.

L'ambition d'un pôle récréatif régional sera défini ci-après comme « Parc W », une combinaison entre Park West et Parc Ouest. Ce nom de travail permet faire abstraction de tout ce qui existe aujourd'hui sur la zone, des connotations et des usages existants. Le Parc W souhaite créer une nouvelle identité.

Le Parc W sera un parc péri-urbain, contrairement au parc Royal, au parc de Forest,... C'est un lieu où se rendent les citoyens pour passer la journée dans un contexte non-urbain.

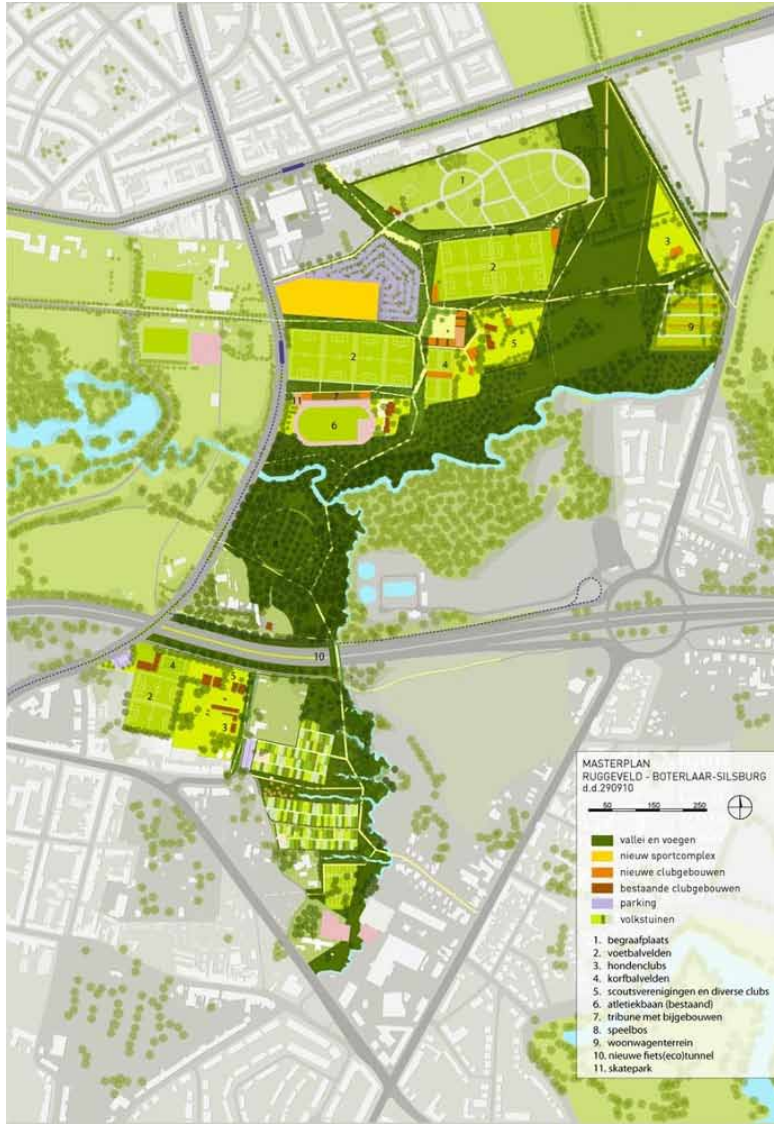
Bruxelles comprend aujourd'hui plusieurs grands espaces verts périphériques :

- le Laerbeekbos et le Parc Roi Baudoin
- le site et Parc du Scheutbos
- le Bois de la Cambre
- le Rouge Cloître
- l'Hippodrome de Boisfort
- la Forêt de Soignes

Ces parcs ont la particularité d'être des zones d'entrée, des portails entre ville et nature ou espaces ruraux. Ce sont des lieux d'initiation pour découvrir les milieux non-urbains. Ces parcs, mis à part la forêt de Soignes, sont des poches de nature ou de verdure dans un milieu urbain. Le Parc W a quant à lui la spécificité d'être en continuité directe avec la zone rurale du Pajottenland vers l'ouest.

Le Parc W recherche la complémentarité fonctionnelle avec les parcs existants, par sa localisation à l'ouest de Bruxelles, plutôt dépourvu de grands espaces verts, et par sa thématique spécifique en lien avec le paysage agricole.

Parc Spoor Noord
Anvers - 24 ha



Parc Groot Schijn
Anvers - 83 ha



4.2.2. Ambition

Le projet d'un pôle récréatif régional se doit d'être ambitieux.

Il s'agit de faire les choses à fond et de développer une vision globale et cohérente pour l'entièreté du site.

La réussite du projet dépendra en grande partie de son attractivité et de son identité.

L'identité du parc, en tant que zone de transition entre la métropole et la zone rurale doit être mise en avant et fortement développée.

Les ambitions pour le Parc W sont les suivantes:

- Créer un vaste parc à l'ouest de Bruxelles à vocation régionale, dans le cadre d'un équilibre territorial et d'un équipement global pour la métropole. De par sa localisation, articulé entre la condition urbaine et rurale, le parc est à la fois une porte d'entrée pour le Pajottenland (introduction au paysage environnant : accueil, découverte de la biodiversité, agriculture, patrimoine rural,...) et une porte d'entrée verte pour Bruxelles.
- Créer une offre récréative à l'échelle régionale, complémentaire aux clubs de sports présents sur le site: terrains de jeux, maillage promenade, sports urbains, jogging, vélo, terrains d'aventure, loisirs d'eau, camping, découverte milieu naturel et agricole...
- Restructurer la zone en vue d'une plus grande synergie entre les différentes composantes et installer une qualité paysagère en lien avec son environnement.
- Un parc d'activité diversifié ouvert à tous

Een eerste goede referentie in Antwerpen is het Park Groot Schijn van 83 hectare.

Antwerpen en Deurne hebben samengewerkt om de site te ontwikkelen tot een interessant landschappelijk park dat zijn identiteit weet te vinden in de rand van het stedelijk gebied Antwerpen. De ecologische functie van de Schijnvallei en de vallei van de Koude Beek wordt gecombineerd met de recreatieve doelstellingen en noden van Deurne en Antwerpen.

Le parc Spoor Noord à Anvers, qui allie verdure, espace, lumière, loisirs et culture sur le site d'une ancienne gare de tri, est une belle référence au niveau de l'ambition de projet, des infrastructures proposées et de la stimulation de l'utilisation informelle de l'espace.

La réussite de ce parc d'attraction supralocale a dépassé toutes les attentes. Jardins d'enfants, piste de skate et de BMX, jardins aquatiques et halle couverte agrémentée d'une terrasse conviviale ont été immédiatement adoptés par les Anversois. On y vient pour jouer, se détendre, prendre des bains de soleil ou faire du sport – un réel plus pour la ville, ses habitants et ses hôtes. La situation physique du parc Spoor Noord dans la ville est quant à elle incomparable à celle du parc W.

C'est à l'image et à l'échelle de ces références que nous imaginons le Parc W.

4.6.3. Quatre concepts

Le Parc W est une zone de transition entre la métropole et la campagne. Les mouvements de l'un à l'autre sont intéressants et pourtant trop rares aujourd'hui. Il faut fortement améliorer les liaisons. Le Parc W peut être le lieu où le monde rural traverse le ring et entre en ville, tandis que le citoyen quitte l'ambiance urbaine des viaducs pour découvrir le monde agricole.

Le Parc W ne s'arrête pas à la limite communale d'Anderlecht, il forme au contraire un lieu d'initiation à ce qui se passe plus loin, à l'ouest. Il forme une continuité avec le Pajottenland. Le Parc W n'a pas de limite stricte, il est une zone de transition douce à caractère diffus.

Il est possible de parler d'un parc lorsqu'il y existe une certaine cohérence ; une cohérence non seulement au niveau de la gestion de l'ensemble mais également dans la typologie des différents éléments.

Le parc doit être ressenti comme un ensemble.

Les espaces publics devraient être aménagés afin de créer cette cohérence et de réaliser des aires de jeux, zones de repos, jeux d'eau, ... Une attention particulière sera donnée aux espaces résiduels.

Le Parc W est régi par plusieurs petits points d'attraction plutôt que par un seul grand. De même le pôle récréatif ne se concentre pas à un seul endroit, il est éparpillé sur le site, en fonction de l'accessibilité des activités, notamment pour les futurs logements (Chaudron, lotissement Trèfle,...).

Le Parc W peut être composé d'entités très diverses tout en renforçant la cohérence du parc par l'aménagement d'un espace public homogène. Le principe de zonage des activités peut être appliqué ici.

En plus des différentes fonctions et éléments du parc, une identité forte est nécessaire, celle de la zone de transition entre le monde urbain et rural, entre la vallée et le pôle de récréation régional. Quelques éléments emblématiques peuvent renforcer cette identité : la butte et sa vue extraordinaire, l'eau comme fil conducteur entre la ville et la campagne, la présence d'éléments référents au monde rural (haies, saules,...), une unité dans le langage des interventions (infrastructures, aménagement et mobilier du parc, voiries...).



Ce concept du tapis rouge illustre la volonté de mettre en avant l'espace vert du Parc W

Red Carpet
Gaëlle Villedary
Jaujac, France, 2011

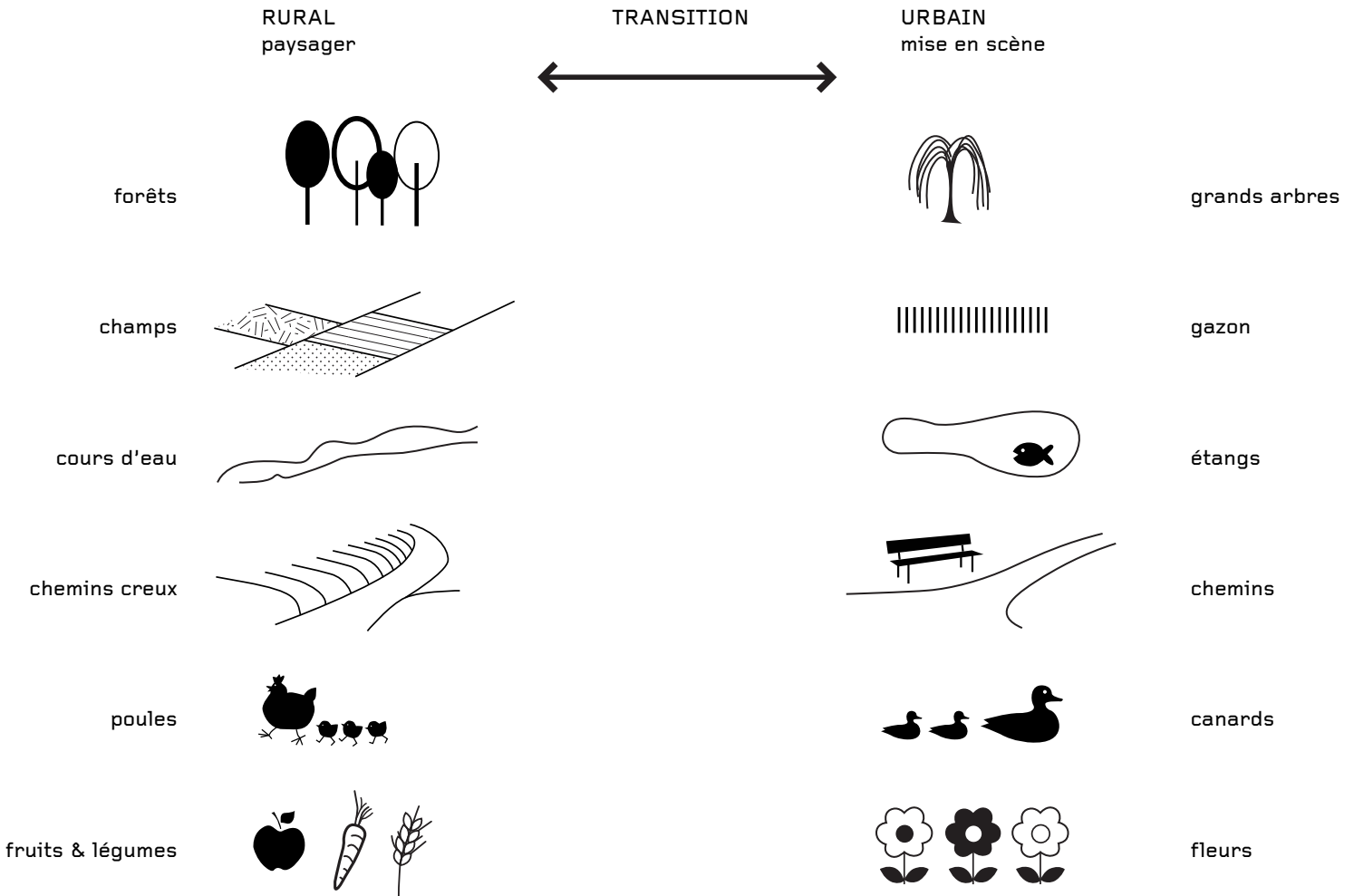
Concept 1 - Transition rurale & urbaine

Le Parc W fait la transition entre le paysage urbain et le paysage rural. Il est le trait d'union entre ces deux ambiances différentes, pourtant complémentaires et si proches.

Le parc urbain, connu sous le nom Parc des Etangs, est caractérisé par la mise en scène de son paysage. Les éléments qui y prennent place sont réfléchis et ordonnés. La nature dans le paysage rural évolue de manière plus organique.

L'image ci-dessous représente de manière simplifiée et schématique les éléments caractéristiques de la nature que l'on retrouve d'un côté ou de l'autre du ring.

Le Parc de la Pede comprend déjà suffisamment d'éléments urbains. C'est pourquoi l'idée du Parc W est d'y intégrer des éléments du paysage rural, afin de rapprocher ces deux entités, de donner goût aux citoyens d'aller voir «de l'autre côté» du ring.



Concept 2 - Une vallée écologique de jeux et jardins potagers

Le Pedeebeek forme une liaison continue entre le Pajottenland et Bruxelles, il est l'épine dorsale du Parc W., Cet axe vert/bleu est dès lors structurant au niveau spatial et symbolique.

La création du Parc W est l'occasion rêvée pour pérenniser le caractère vert de Neerpede. Il existe déjà de nombreux terrains à haute valeur naturelle. Pour d'autres il serait possible d'améliorer la gestion de la nature, notamment en ce qui concerne le golf ou les talus.

- opportunité pour pérenniser le caractère vert de Neerpede
- améliorer la gestion de la nature
- utiliser les atouts des éléments de relief forts
- renforcer les liens avec le paysage rural par son aménagement et perspectives et par l'aménagement de jardins potagers.

La valeur écologique doit être renforcée par le développement et la gestion de biotopes diversifiés : zones humides (saules, roselières, prairies humides, accotements du ruisseau...), milieu aquatique, milieu agricole (faune !), zones en forte pente du relief comme zone refuge.

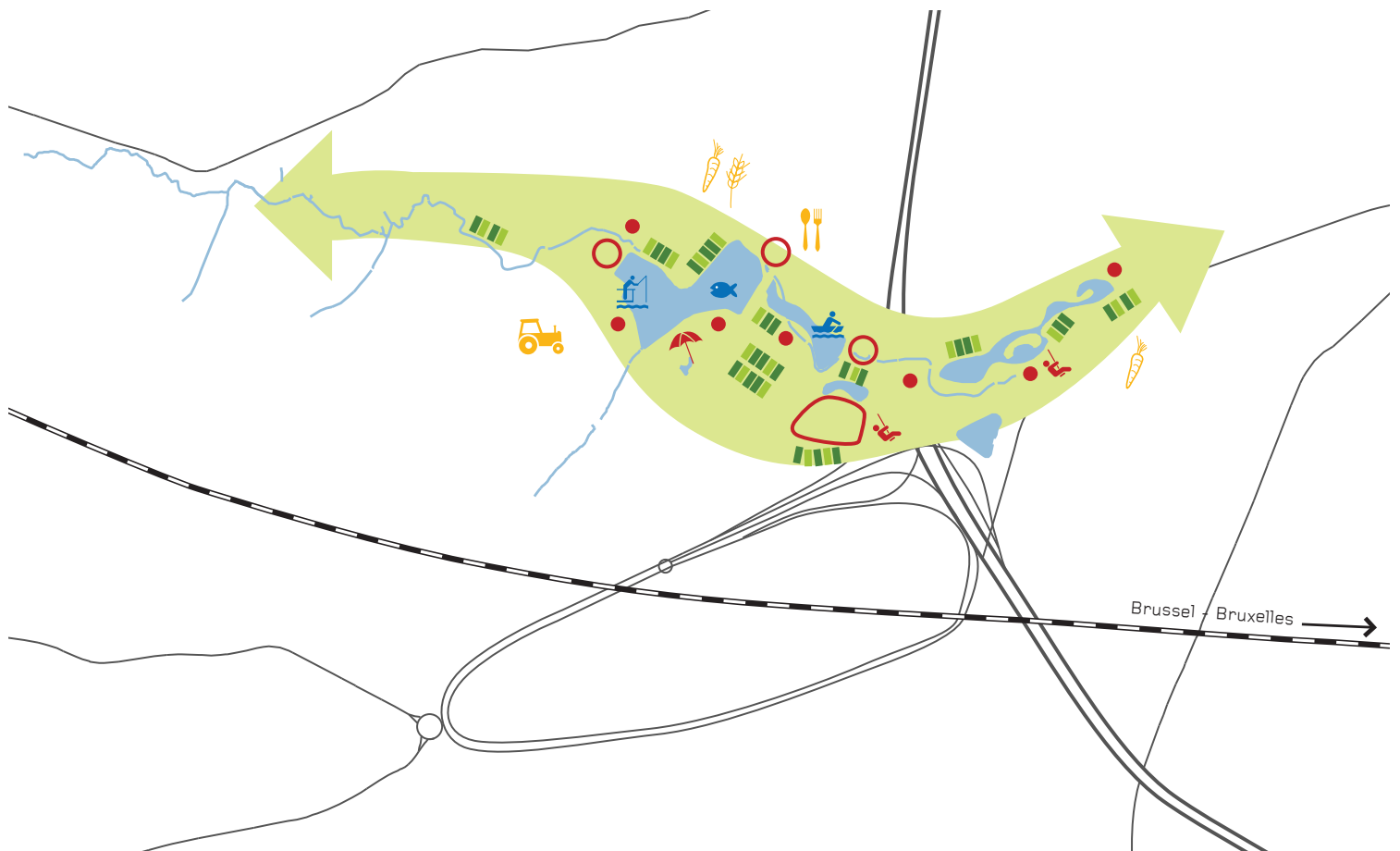


Schéma conceptuel de la vallée écologique de jeux et jardins potagers

- vallée
- eau
- points of interest
- maillage jeux
- jardins potagers
- sports d'eau

Concept 3 - Priorité aux modes actifs

Les deux portes d'entrée principales vers le Parc W sont les suivantes :

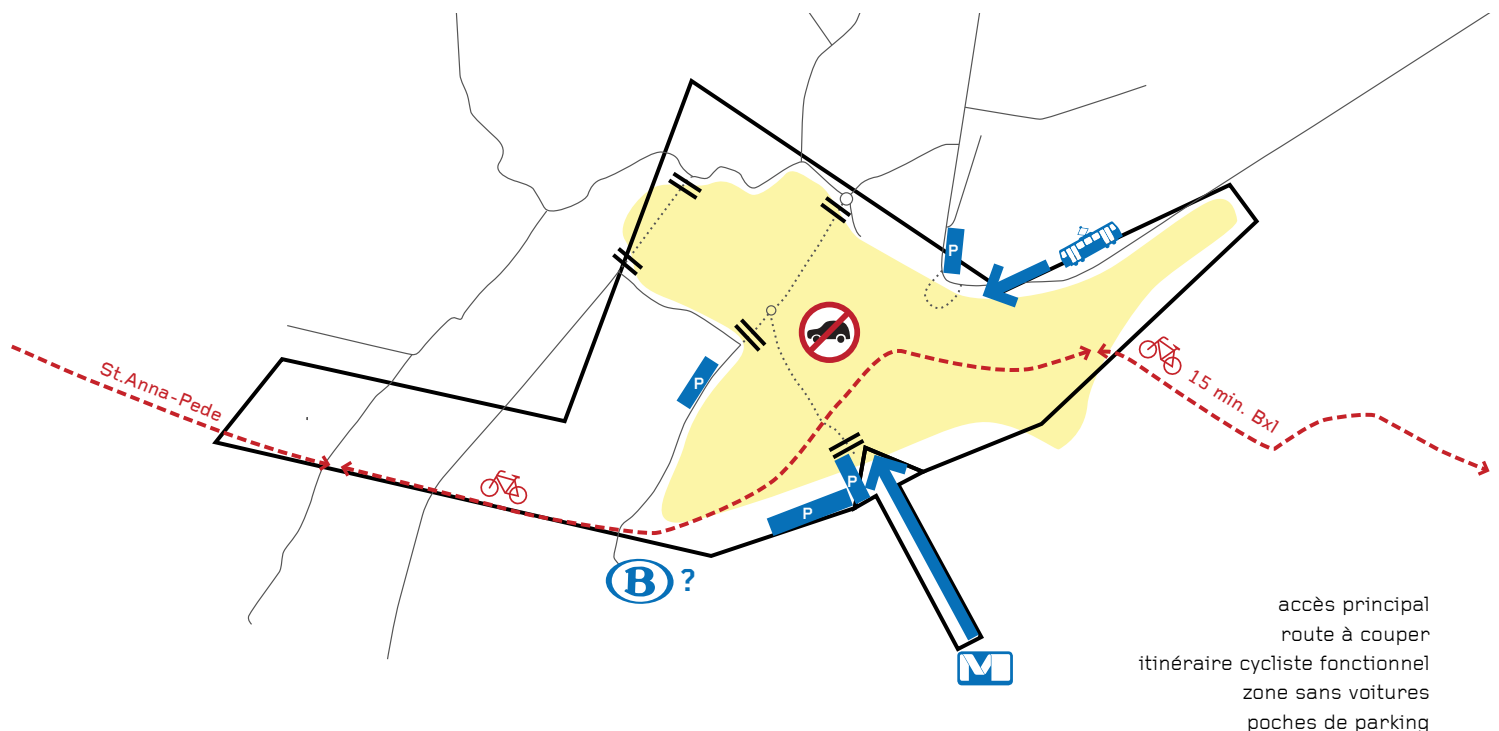
- l'arrêt Eddy Merckx de métro et de bus (lignes 141.142, 620), 600m à parcourir jusqu'après le passage sous le viaduc, 7 minutes à pied
- le terminus de tram Marius Renard (300m, 3 minutes à pied, trams 81 jusqu'à 20h et tram 31 à partir de 20h,) et les lignes de bus 141, 142 et 620 (arrêt Marie Curie, 700m à parcourir jusqu'après le passage sous le viaduc, 8 minutes à pied).

Il est dès lors primordial pour l'accessibilité et pour l'attractivité du Parc W que les liaisons piétonnes et cyclistes entre le parc et ces arrêts de transport en commun soient fortement améliorées : panneaux d'indication, cheminement qualitatif au niveau fonctionnel et esthétique en donnant priorité aux modes actifs.

Le centre du Parc W serait quant à lui entièrement dédié aux piétons et cyclistes afin de leur offrir la sécurité et le calme d'un parc péri-urbain, un lieu où il fait bon de flâner, de se promener.

Le schéma ci-dessous propose quelques changements au niveau de la circulation afin de renforcer l'identité du Parc W. Ces propositions ne sont pas conformes au plan de mobilité de la commune d'Anderlecht et devront être discutés lors de l'élaboration du masterplan.

- coupure de la rue du Chaudron entre la rue de Neerpède et la rue des Poulets: renforce le lien d'une part entre la maison verte & bleue et le Biopool et d'autre part entre le Parc W et le paysage agricole du Pajottenland.
- coupure de la rue de Neerpède entre la rue des Lapins et le rond-point (face au Chalet de la Pede): renforce le lien entre les deux étangs.
- coupure de la Drève Olympique entre le viaduc et la jonction avec la rue de Neerpède. La Drève Olympique devient l'accès principal, un axe sur lequel viennent se greffer les différentes activités sportives du parc.



L'Agrobiopôle (combinaison d'horeca, point de vente, ateliers d'éducation, réseau de distribution de produits locaux,...), le Pony Paradise et le club de golf resteront accessibles en voiture par la rue du Chaudron et la rue Scholle à partir d'Erasmus. Un accès technique et de livraison doit rester possible dans la zone piétonnisée. Il faut absolument veiller à ne pas amener plus de trafic sur la rue du Chaudron, celle-ci faisant partie du parcours de la Promenade Verte.

Le regroupement des places de stationnement en poches de parking permet d'optimiser l'espace public et de limiter la présence de la voiture dans le Parc W.

Ces poches de parking se situent le plus près possible des grands axes routiers : entre l'avenue du Luizenmolen et le viaduc (sous le viaduc dans le parc), le long de l'avenue du Luizenmolen et entre le rond-point du Boulevard Henry Simonet et la Drève Olympique (accotements du B201 entre les différents rond points) .

Enfin, la réalisation d'une bonne connexion cycliste entre le Parc W et Bruxelles permettrait de relier le parc au centre-ville en 15 minutes à vélo.

Une liaison rapide et continue vers le Pajottenland le long du chemin de fer est à prévoir également. Le projet de salle de fête risque de rendre le tracé proposé plus complexe.

Alors une alternative peut être trouvée en longeant directement le B 201 au Sud de la piste de ski.

Concept 4 - Perméabilité et espace vert public

Le site proposé pour la réalisation de ce nouveau pôle récréatif régional contient aujourd'hui déjà de nombreuses activités récréatives. Celles-ci sont néanmoins fragmentées dans l'espace et fonctionnent en tant qu'unités individuelles, sans connexions entre elles. La plupart des activités sont privées et ont un caractère restrictif.

Le but n'est pas de faire table rase des composantes présentes à l'intérieur du périmètre du Parc W.

Le but est de tisser ces composantes entre elles par le biais d'un espace vert public continu et qualitatif, formant le lien physique entre ces différentes entités.

Il s'agit de reconquérir l'espace public, de valoriser les moindres parcelles délaissées, de réorganiser la circulation et le fonctionnement du site.

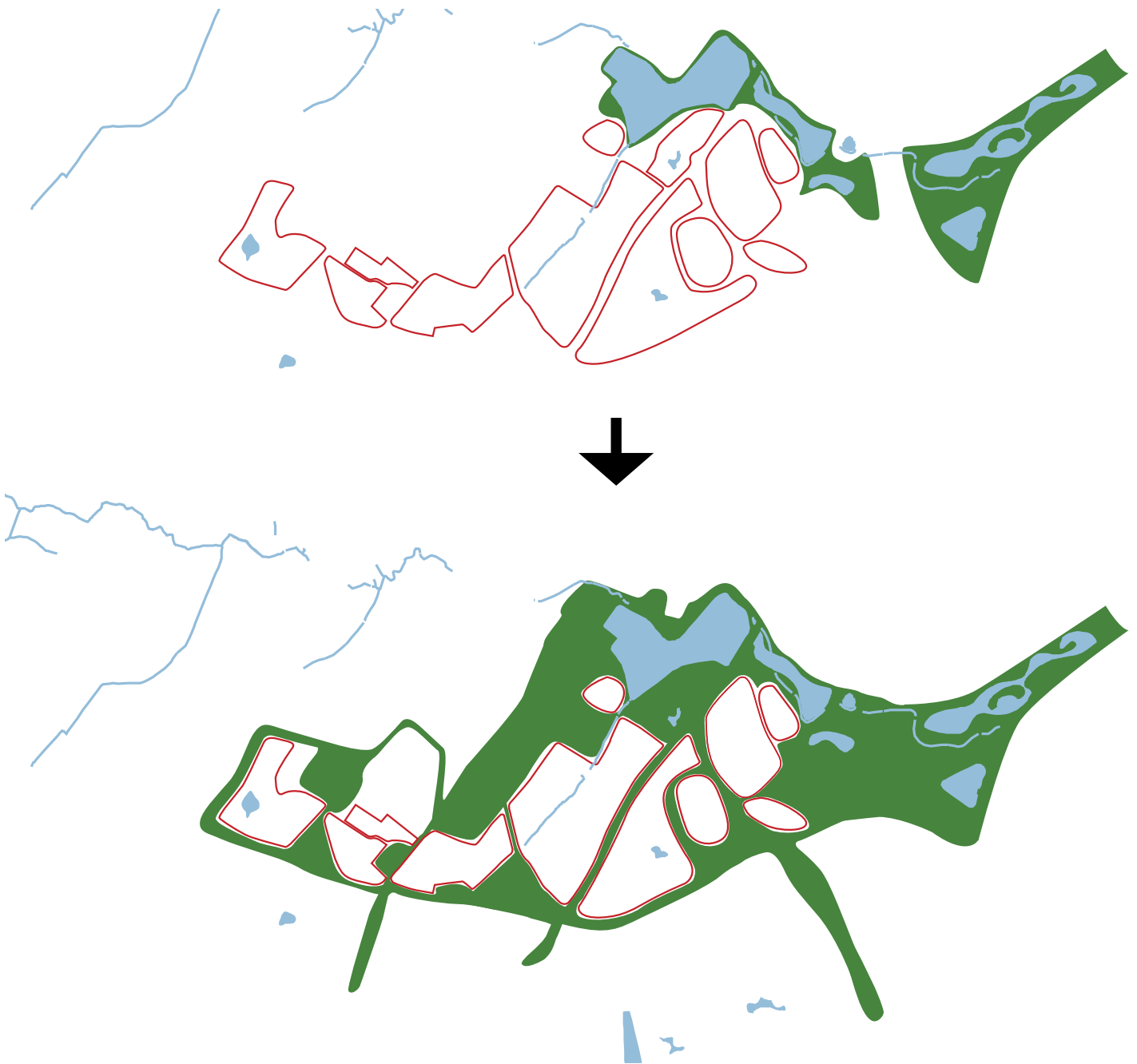
Une attention particulière doit être portée vers le développement des valeurs écologiques dans le parc, en s'appuyant sur l'existant : la présence de l'eau, les accotements du ruisseau, les zones sauvages sur les reliefs, la présence d'arbres...

Il est nécessaire de prévoir des mesures de compensation pour les pertes éventuelles de surfaces de valeur écologique telles qu'une meilleure canalisation des visiteurs et donc une meilleure protection de certaines zones, une gestion appropriée, l'utilisation de plantes indigènes pour les nouvelles plantations, la réalisation d'un plan global pour la biodiversité, l'insertion de plantes comestibles en lien avec l'Agrobiopôle et la campagne ou l'aménagement de nouvelles zones naturelles.

Il s'agit de créer une structure verte qui se glisse et s'étend entre les différentes fonctions et qui, par son aménagement, apporte une unité au parc. La structure verte fait référence au milieu rural et naturel.










Du côté ouest et nord du parc, l'aménagement paysager du parc tente à se fondre dans le paysage existant caractérisé par les réserves naturelles, les champs et les prairies,...

Voir fiche 2.1.2 Vallée de la Pede.



Proposition de périmètre
115 ha



- | | | | | | |
|--|----------------------------------|---|-------------------------------------|--|---|
|  | propriété Région ou Etat fédéral |  | propriété CPAS Bruxelles |  | donné en location par la commune d'Anderlecht |
|  | propriété communes |  | propriété autres CPAS |  | donné en location par la commune d'Anderlecht |
|  | propriété Fabrique d'église |  | association/BNVR/gestion Natuurpunt |  | Ceria et «Jardins de Pomone» |

4.2.3. Situation existante

La zone de Neerpede est aujourd'hui une zone fragmentée qui possède pourtant un grand potentiel.

Le ring forme une coupure physique, néanmoins franchissable sous le viaduc. La coupure psychologique est par contre très importante. La forte pollution sonore, le caractère impersonnel des lieux et le sentiment d'insécurité sont autant d'éléments qui renforcent cette coupure.

Une seconde coupure psychologique est ressentie entre la zone de Neerpede et le Pajottenland. Il faut aujourd'hui s'éloigner suffisamment du ring, passer les étangs et s'avancer dans Neerpede avant d'apercevoir les grands champs et culture du Pajottenland. L'identité du Pajottenland se ressent entre la maison verte & bleue et la ferme régionale (futur projet de l'Agrobiopôle) et tout le long de la rue du Chaudron.

Les infrastructures sportives sont implantées de façon décousue sur le site. Les voiries et les parkings formels et informels occupent une grande superficie de l'espace public ce qui le rend hostile aux piétons et cyclistes. Les abords des terrains de sport sont peu qualitatifs .

L'eau est fort présente de par la succession des différents étangs. Le ruisseau de la Pede par contre est peu visible. Il mériterait d'être davantage mis en évidence comme fil bleu structurant.

Le site est marqué par un relief particulier, composé entre autres d'une grande butte sur laquelle il existe une piste de ski et d'un long talus entre la piste d'athlétisme et le golf. La butte offre une vue panoramique de 360°, allant du parc de la ville à la campagne du Pajottenland, en passant par les infrastructures routières et les grands commerces. La butte est un potentiel à développer pour renforcer l'identité bipolaire du site et devenir la connexion entre le caractère urbain et rural.

Accessibilité

Une bonne accessibilité du Parc W est le levier principal quant à la réussite du projet. Les liaisons en transport public sont de toute importance. Aujourd'hui elles sont insuffisantes et/ou illisibles. Deux axes piétons sont primordiaux : le premier relie l'arrêt de tram Marius Renard (terminus) avec la drève Olympique, le second relie l'arrêt de métro Eddy Merckx aux étangs. La promenade verte est un bon moyen de raccrocher le Parc W au canal, lui-même en liaison directe avec le centre-ville.

Hors métro et tram, il est également possible de se rendre au parc par bus (voir la carte mob 1 de la partie inventaire). Aujourd'hui aucune ligne de bus ne rentre dans le parc. Plusieurs lignes de bus passent par la chaussée d'Itterbeek et la route de Lennik. Un crochet par le rond-point à l'entrée du Parc W pourrait éventuellement être réalisé par l'une des trois lignes de bus passant par la route de Lennik (n° 141, 142, 620). Ceci diminue la distance à parcourir par le piéton de 500 m, il ne lui reste alors qu'à passer sous le viaduc (distance de 100m) pour se retrouver dans le parc.

Il faudra fortement améliorer l'accessibilité du parc et veiller à ce qu'il puisse assurer une éventuelle augmentation des visiteurs.

Il est question d'une éventuelle nouvelle gare RER à Erasme. Cette information est à confirmer.

L'accessibilité vélo doit être complétée en se basant sur le réseau Vélo RER. Il est souhaitable que le pôle récréatif régional soit accessible de la manière la plus directe depuis le centre-ville. La connectivité entre le parc et son environnement direct peut également être améliorée. Les grands axes autour du périmètre, l'avenue Marius Renardet le Boulevard Maurice Cârème forment des barrières importantes. Une passerelle pourrait par exemple relier le nouveau quartier le long du Boulevard Maurice Cârème avec le parc et servir par la même occasion de connexion vélo vers le canal.

La quantité de parkings et leurs implantations dans la zone entraînent un trafic automobile non négligeable. La présence dominante de voitures empêche d'élargir la notion de parc dans la zone sportive et fragmente les espaces verts existants. Vu l'hypothèse que la présence de voitures impose, l'installation d'une zone sans voitures agrandi est étudié dans les concepts proposés plus loin.

Voir aussi fiche 4.1.1 fiche drève Olympique et fiche 4.1.2 RER Vélo

Projets en parallèle

- La construction du dépôt de métro et du hall d'entretien souterrain à Erasme (Anderlecht). Il est question qu'à la construction de ce dépôt de métro s'ajoute l'implantation d'une gare RER Erasmus au niveau du Boulevard Henri Simonet (projet à l'étude). Cette gare est une plus-value pour le nouveau quartier Chaudron et pourrait renforcer considérablement l'accessibilité générale du parc. Le piéton n'aurait alors qu'à franchir les voies ferrées (chemin existant), 150 m, pour arriver dans la partie ouest du parc, rue Scholle.
- Le quartier Chaudron (1400 logements). Ce nouveau quartier augmentera la demande d'infrastructures récréatives dans la zone. La liaison entre le quartier et le site du parc semble être prise en compte dans le projet.
- Projet salle de fête et salle polyvalente (commune d'Anderlecht). Le projet se cale dans le versant sud de la butte entourant le stade Owens. Il faudra veiller à limiter au maximum l'impact sur la fonction écologique du talus et prévoir des mesures compensatoires si nécessaire. L'éventuel passage pour le RER-vélo pourrait être intégré au projet.
- Projet d'assainissement de la Pede (voir plan d'action 2.2 Gestion de l'eau)
- Projet Agrobiopôle : (voir plan d'action 3.1 agriculture durable)
- Le renforcement du réseau de promenade comme décrit dans le plan d'action 4.1 connections actives.

Périmètre

Le périmètre du Pôle récréatif régional doit être à la hauteur de l'ambition régionale. Le parc n'a pas de périmètre bien précis, il est une zone de transition entre la métropole et la campagne. Néanmoins, afin de définir une zone de projet, un périmètre est établi en prenant en compte les éléments suivants:

- Le parc doit articuler la transition entre la ville et le monde rural
- La présence de la voiture devrait être réduite au strict minimum
- Une bonne accessibilité doit être possible, avec des portes d'entrées claires et proches des arrêts de transports publics (métro, tram, bus (et RER)).
- Le parc doit intégrer les différentes activités récréatives déjà présentes
- La maîtrise du foncier pour arriver à une gestion intégrée.

Il est donc proposé d'inclure les zones suivantes:

- Les parcs existants:
 - Le parc des étangs (Commune d'Anderlecht)
 - Parc régional de la Pède (BE-RBC)
- Les domaines publics :
 - La maison vert et bleue (Commune d'Anderlecht)
 - le site du projet Agrobiopôle (BE RBC) porté par la Région de Bruxelles Capitale (IBGE) et la commune d'Anderlecht (voir plan d'action 3.1 agriculture durable).
 - L'axe de la drève Olympique (cf fiche 4.1.1 fiche drève Olympique)
 - Les accotements des infrastructures routières et des bassins d'orages.
- Les infrastructures sportives:
 - Le YETI piste de Ski
 - Amicale Anderlecht Hockey Club
 - Royal Amicale Anderlecht Golf Club (40ha)
 - Stade Jesse Owens (athlétique) (Commune d'Anderlecht)
 - Centre d'Hippothérapie Pony Paradise
 - Terrains de football et hockey
 - Hall de sport (badminton, police...)

La qualité de la liaison vers l'arrêt de métro Eddy Merckx et vers l'arrêt de tram Marius Renard sont d'une importance primordiale pour que le parc puisse jouer son rôle de pôle récréatif au niveau régional. La drève Olympique est donc ajoutée au périmètre du Parc W, ce qui permet également de faire le lien avec le site du Meylemeersch et du Vogelzang (maillage vert et récréatif).

Les zones suivantes ne sont pas incluses dans le périmètre:

- Le parc communal Joseph Lemaire. Bien que situé dans la continuité du parc des étangs, mais coupé de ce parc par le square Frans Hals et surtout par l'immeuble-bar de logement. Ce parc a une vocation locale.
- La partie au nord de la rue de Neerpede (Picky club, terrain de Rugby, Chalet de la Pède, site d'entraînement du RSA Anderlecht). La présence des voitures dans la rue de Neerpede ne semble pas facile à éliminer, vu les logements, la présence du Picky club et les services communaux de la commune d'Anderlecht (locaux d'employé et parking des services techniques) l'îlot situé en lisière du parc, entre la rue de Neerpede, la rue du Lièvre et l'avenue du Luizenmoien. Un PPAS a été établi pour cet îlot partiellement bâti. L'église Saint-Gérard, l'école et la grotte de Lourdes ont une valeur patrimoniale. Le caractère de cet îlot n'est pas lié à celui du parc.

Anderlecht, la région de Bruxelles Capitale et l'Etat sont les principaux propriétaires des parcelles de la zone de Neerpede. Des conventions de collaborations seront nécessaires pour les aménagements/reconversions et la gestion par après.

4.2.4. Composantes

Comme abordé au chapitre précédant, le but n'est pas de faire table rase des composantes présentes à l'intérieur du périmètre du Parc W mais bien de les valoriser et de les renforcer par d'autres activités, un meilleur aménagement, une bonne accessibilité,...

Ce chapitre donne une idée des composantes actuelles et futures pour le Parc W. C'est une liste de possibilités non-exhaustive ayant pour but de montrer le potentiel de ce site péri-urbain.

Les composantes retenues sont les suivantes:

- les accès principaux
- fonction écologique
- lieux de récréation sous les infrastructures du ring
- eau
- maillage jeux
- jardins potagers
- Hall of Fame
- Itinéraires
- Camping
- Sports
- Golf



Les accès principaux

Les portes d'entrée principales vers le Parc W doivent devenir les suivantes:

- l'arrêt de métro Eddy Merckx
- l'arrêt de tram Marius Renard (trams 81 et 31) et l'arrêt de bus Marie Curie (bus 141, 142 et 620).
- les poches de parkings entre l'avenue du Luizenmolen et le viaduc (sous le viaduc), le long de l'avenue du Luizenmolen et entre le rond-point du Boulevard Henry Simonet et la Drève Olympique (accotements du B201 entre les différents rond points) .

Il est dès lors primordial pour l'accessibilité et pour l'attractivité du Parc W que les liaisons piétonnes et cyclistes entre le parc et ces arrêts de transport en commun soient fortement améliorées : panneaux d'indication, cheminement qualitatif au niveau fonctionnel et esthétique en donnant priorité aux modes actifs.

Drève Olympique (voir fiche 4.1.1):

- limiter la surface minérale
- augmenter la surface verte horizontale et verticale
- créer une connexion cycliste et piétonne sécurisante, continue et de qualité

Sous les infrastructures:

- travail sur l'éclairage artificiel et naturel
- utiliser les espaces "perdus" comme parking vélo ou voiture,...
- extension du "Hall of Fame" sous le boulevard Simonet. Le « Hall of Fame » est le nom donné dans le milieu hip hop à l'espace sous le viaduc où les piliers servent de support pour des œuvres d'art en graffiti. Cet espace est un lieu d'exposition qui est devenu une référence majeure dans le milieu du graffiti.

Une étude de mobilité devra être réalisée afin de tester la possibilité de réduire le nombre de bandes de circulation automobile et d'analyser la coupure partielle de la Drève et la rue du Chaudron.

La Commune d'Anderlecht, Bruxelles-Environnement et Bruxelles-Mobilité se concertent actuellement sur une esquisse d'aménagement d'une portion de la Drève olympique et sur les aspects mobilité dans la zone du parc W.

Fonction écologique

Au sein du périmètre du Parc W, les potentialités suivantes sont présentes pour le développement naturel :

1. Le ruisseau, ses affluents et la succession d'étangs

Une intégration maximale de toutes les entités hydrologiques, assurée par le biais d'une vision globale de la gestion des eaux est à prévoir. Actuellement, les étangs et le ruisseau constituent des systèmes hydrauliques parallèles, reliés cependant par des déversoirs. L'amélioration de la qualité de l'eau devrait créer l'opportunité de réaliser un système continu et unifié. Outre une attention portée à la qualité de l'eau, il convient de préserver la capacité de retenue hydraulique.

Une diversification des types d'entités hydrologiques (ruisseau, étangs, mares, zones d'infiltration temporairement humides, bassin d'orage éco-optimisé, étangs « non poissonneux » sur le terrain de golf, ...) est conseillée. La diversité des types d'entités hydrologiques crée une plus grande variété de biotopes humides, ce qui à son tour contribue à la biodiversité locale.

Un aménagement des rives respectueux de la nature est recommandé: mise à jour du ruisseau (dégainage) là où c'est possible, et dégagement d'espace pour le ruisseau (lit d'hiver, zones humides, saules têtards, bosquets marécageux, prairies humides, ...).

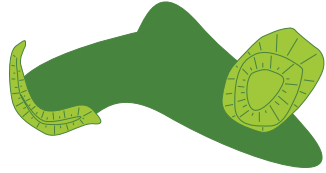
Des liaisons vert/bleu, par le biais des affluents, renforcent le maillage en direction du golf et de la roselière. On peut envisager l'aménagement de mares supplémentaires, qui auraient également une fonction d'éducation à la nature.

Les possibilités sont très vastes pour les deux bassins d'orage du ring, allant d'un aménagement de grande envergure à des travaux d'entretien minimal. Une première piste consisterait en la création d'un substrat naturel sur le sol (p.ex. un mélange de gravier et de sable) susceptible de favoriser la croissance de plantes aquatiques. La qualité de l'eau ne sera certes pas idéale, mais cet aménagement serait néanmoins favorable aux insectes aquatiques 'tolérants' à la pollution.

De façon concrète, les étapes suivantes sont prioritaires pour la vallée du Neerpedebeeck :

- amélioration de la qualité de l'eau par l'élimination de déversements ponctuels d'eaux ménagères. La construction d'une installation d'épuration de petite/moyenne taille pourrait également représenter une amélioration ;
- développement d'un seul système continu ;
- maintien (certains étangs auraient besoin d'un sérieux entretien) et, si possible, augmentation de la capacité de retenue hydraulique(p.ex. par un dévasage, des travaux de restructuration...).

Les partenaires pour ce faire sont la commune d'Anderlecht, la Région de Bruxelles-Capitale, les CPAS concernés et les instances gestionnaires des infrastructures hydrauliques.



2. Le relief

Les talus artificiels hébergent certaines espèces végétales très rares dans la région. Il conviendrait de délimiter certaines zones ayant pour fonction principale la nature, à côté de zones récréatives ayant la nature pour fonction secondaire (possibilités de sports et de jeux, panorama, ...). La végétation pionnière doit à présent faire place aux buissons et aux taillis. Un plan de gestion de la nature pour les talus, à élaborer, permettra une gestion diversifiée tenant compte également des objectifs récréatifs et paysagers.

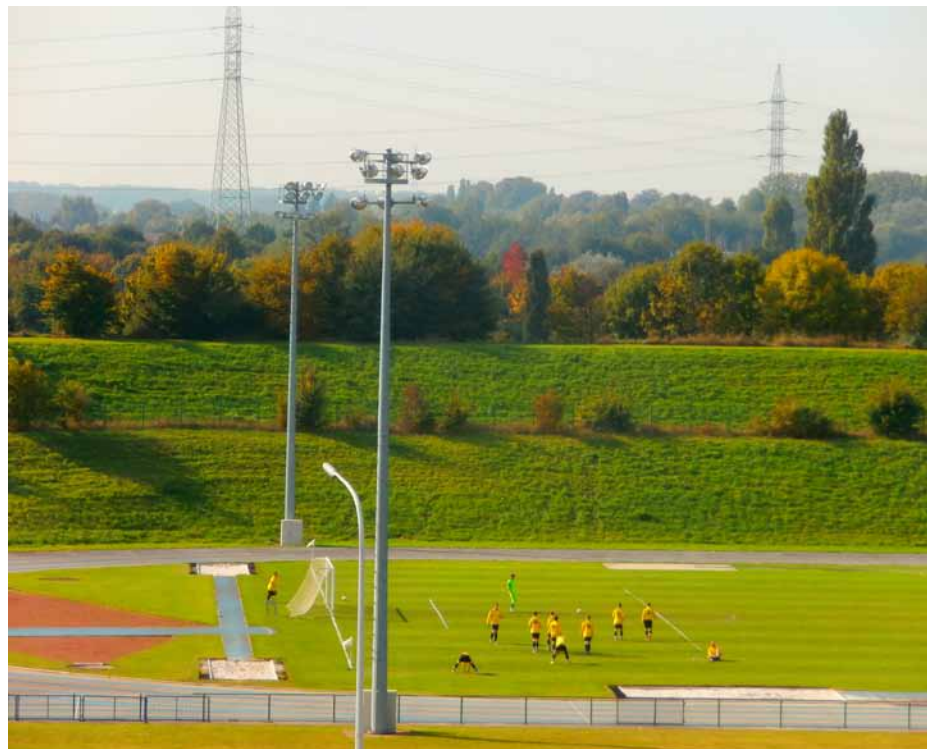
Les possibilités sont multiples : pâturages, gestion du fauchage, gestion des broussailles, pré fleuri... Il convient idéalement qu'elles soient fixées dans un plan de gestion à réaliser par un bureau spécialisé.

Partenaires pour le talus haut (le long de l'autoroute) : commune d'Anderlecht, club de ski, IBGE

Partenaires pour le talus long (le long de la piste d'athlétisme) : commune d'Anderlecht, golf, IBGE



Situation existante



3. Le parc paysager

- La gestion écologique du parc paysager permet de donner toutes ses chances à la nature comme co-utilisateur au sein du parc. Ce faisant, on vise de façon spécifique le paysage agricole en tant que biotope ;
- La détermination d'une série d'espèces 'à ménager / à favoriser' : oiseaux des jardins, hirondelles, moineaux, oiseaux des champs (perdrix, alouette, ...), hérissons, orvets ;
- Un plan de gestion fixe les aspects naturels pour les différentes activités (jardins familiaux, récréation aquatique, infrastructures de jeux, prairie récréative et de jeux, bois de jeux...), en prévoyant un espace suffisant pour la nature (p.ex. possibilités de nidification et de recherche de nourriture pour les animaux).

À l'échelle du parc paysager, une structure écologique principale peut être dessinée, se déclinant en trois sous-thématiques :

- Réseau d'éléments verticaux (rangées d'arbres/taillis /bosquets...)
- Réseau de biotopes herbeux (prés de fauche, broussailles et prés fleuris, gazon, pâturages, ...)
- Réseau d'éléments bleus (mares, étangs, formations végétales sur les rives, ruisseaux,...)

En se fondant sur la possession des différents éléments du parc, il serait alors possible de déterminer des partenariats avec les propriétaires, par élément et par réseau.

4. Le golf

Grand consommateur de surface, le golf est un candidat important à une gestion écologique.

Partenaires : commune d'Anderlecht, exploitation du Golf, IBGE

5. Le parc urbain

Il existe aujourd'hui un gradient allant d'un aménagement marqué dans la partie est du parc vers une plus grande liberté de processus naturels dans la partie ouest. L'existence de ce gradient est un fait intéressant.

Pour faire le lien avec le parc paysager et le Pajottenland, il peut être indiqué de créer des jardins potagers sur le Square Jean Hayet. En même temps, cette initiative pourra assurer une cohésion plus importante entre les habitants des immeubles autour du square.

Une démarche d'éducation pourra être développée en collaboration avec Natagora, CNN Vogelzang CBN et La Maison verte et bleue.



Pushak Arkitekter
Snefyord, Havoyssund



Rintala Eggertsson Architects
Selyord Lookout Point



Possibilité de tyrolienne du
haut du talus

Eau



L'état actuel de la qualité de l'eau dans la Pede ne permet pas une bonne intégration du ruisseau avec les bassins, ni un développement écologique ou une utilisation récréative. La qualité devrait significativement s'améliorer suite aux différents projets d'assainissement en amont (voir plan d'action 2.2. gestion d'eau) .

Il est donc possible que l'élément eau puisse jouer un rôle important dans le parc en tant que vecteur écologique, pour une utilisation récréative et pour son rôle paysager.

De nombreux oiseaux d'eau fréquentent déjà les étangs. Cela représente un atout pour l'observation de la nature et la biodiversité.

Il faudra veiller à ce que les activités récréatives ne nuisent pas à la qualité naturelle du site.

La structure hydrologique existante est fortement présente sur le site. Les cours d'eau sont relativement bien visibles et les étangs sont de taille importante.

L'étang en amont a été construit en tant que bassin d'orage mais ne fonctionne pas en tant que tel. Il est plutôt un « étang d'orage ». La fonctionnalité technique du système peut être redéfinie lorsque la qualité de l'eau permettra une plus grande relation entre les différents bassins (étangs et autres) et le ruisseau de la Pede.

La structure bleue pourrait néanmoins être plus présente en améliorant la visibilité de l'eau et marquer ainsi la continuité dans l'ensemble du parc (notamment en-dessous du ring, sous pertuis aujourd'hui)

Le système d'eau pourrait encore se renforcer en créant des zones inondables dans le parc, le long du ruisseau et de ses affluents. La captation d'eau de pluie pourrait alimenter le système d'eau dans ces zones humides.

La gestion intégrale du réseau bleu n'est pas assurée puisque la gestion est aujourd'hui partagée entre la commune et la région.

Les étangs n'ont pas de statut spécifique ni de plan de gestion. Vu leurs surfaces, les étangs pourraient apporter une plus-value très intéressante pour le pôle récréatif du Parc W.

L'assainissement de l'eau est un objectif important pour la revalorisation de Neerpede et l'aménagement du Parc W. Le ruisseau pourrait être reversé entièrement ou partiellement dans les étangs. Ceci permet d'améliorer la qualité de l'eau des étangs et de créer un système continu.

En faisant abstraction de la pollution de l'eau actuelle, en partant donc du principe que l'eau est propre, on peut s'imaginer les activités récréatives suivantes sur et aux abords des étangs

- barques, pédalo
- Navi modélisme
- kayak
- pêche
- zone de baignade (sous réserve) et aire de détente (plage, espace vert,...)

La valeur écologique du milieu aquatique et des zones humides pourra se développer en conséquence:

berges naturels, gradient milieu aquatique - zone humides –hauteurs, refuges faunistiques (îles et autres zones peu accessibles), zones inondables, milieu du ruisseau, renforcement de la liaison écologique entre les étangs des deux cotés du viaduc, ...

Un plan de gestion avec un zonages clair des différents fonctionnalités permettra la cohabitation des fonctions sensibles (zone écologique, zone de tranquillité,...) avec les fonctions récréatives.



Situation existante: étang intermédiaire, entre le parc des Etangs et le parc régional



Ponton, Porto



Park Spoor Noord, Anvers



Pêche



Pédalo



Aménagement ludique

Maillage jeux



Quelques infrastructures de jeux existent déjà aujourd'hui, notons par exemple la plaine de jeux au bord de l'étang, entre la ferme régionale (futur projet Agrobiopôle) et le Pony paradise. Le site est aussi fréquenté par les mouvements de jeunesse. Ces infrastructures et possibilités de jeux sont néanmoins peu développées par rapport aux besoins et potentiels du site.

Un maillage jeux s'insère dans la vallée écologique, le long des étangs et tout au long du cours d'eau. Il renforce l'utilisation de l'espace public et crée des lieux de rencontre. En connexion avec cet axe de jeux il est également possible de profiter des conditions particulières qu'offrent la butte ou l'espace sous le viaduc pour y créer des activités bien spécifiques.

En outre, des aménagements spécifiques sont réalisés avec des jeux accessibles pour tous et pour tous les âges: petits, jeunes, ados, adultes, personnes à mobilité réduite, personnes malvoyantes,...

- plaines de jeux pour les petits
- terrains de jeux aménagés avec des matériaux naturels qui laissent libre cours à l'imagination
- terrains sauvage délimité non aménagé comme terrain d'aventure.
- étendues vertes pour les mouvements de jeunesse, les jeux de ballons, les pique-niques, utilisation informelle, ... (en fonction de la réorganisation du golf, zone possible entre la rue des poulets, l'étang et la drève Olympique)
- zones minérales (sans être en dur) pour les patins, apprendre à rouler à vélo, ...
- jeux dans les bois
- parcours BMX
- parcours aventure
- jeux sur l'eau
- Labyrinthe géant dans un champs de maïs (en dehors du périmètre du Parc W), animé par des comédiens (<http://www.labyrinth.be/fr>)
- ...

En plus de sa valeur écologique, le relief a également une fonction ludique.

Aujourd'hui la butte est utilisée par les cavaliers

La butte et le talus offrent de nombreuses possibilités :

- le plus grand toboggan
- une tyrolienne
- un belvédère
- une connexion aérienne ou passerelle entre la butte et le talus
- l'expérience de la nature (distinction entre zone avec priorité nature et zone de récréation naturelle)
- ...

Il faudra néanmoins veiller à la qualité du sol. La butte a été formée par les remblais des infrastructures. La terre est probablement polluée.

Il n'y a pas d'informations plus précise disponibles aujourd'hui.

Les valeurs paysagères et écologiques constituent la spécificité du réseau de jeux qui fait référence au milieu rural et agricole en proposant des espaces d'aventures et de découverte. La conception tire profit des conditions particulières du site : le relief, la présence de l'eau, le viaduc, les arbres existants... Les aménagements sont spécifiques au site et ne sortent pas tout droit d'un catalogue standard. Pour caractériser l'identité du parc il s'agira d'offrir une atmosphère particulière à travers les équipements. Une charte devra reprendre les caractères communs pour les aspects récréatifs et autres mobiliers (matériaux, couleurs,...) afin de garantir une cohérence esthétique au sein du parc.



Plaine de jeux en bois



Jeux dans les bois



Labyrinthe de maïs à Durbuy



Parcours aventure



Inhabitable bridge - Waiting for the river
Observatorium
Emscher River, Germany 2010

Créer des lieux de récréation sous les infrastructures du ring

L'espace sous les viaducs est non-négligeable et possède un grand potentiel de développement. Les fonctions récréatives générant du bruit y trouvent par exemple leur place. Il existe une demande d'espace couvert pour BMX et skate. Les conditions d'aménagement de ces espaces sous viaduc sont à analyser auprès de Bruxelles Mobilité.

L'impact sonore du ring conditionne fortement l'atmosphère sous le viaduc. Le niveau de bruit est difficile à réduire vu les sources diffuses. Idéalement il faudrait prévoir des interventions sur le viaduc lui-même.

Des espaces protégés sont peut-être concevables sous le viaduc. La possibilité d'une infrastructure couverte qui isole du bruit ambiant est à analyser selon le type de fonction et son implantation sur un site à vocation de parc. Un bâtiment en longueur de type serre pourrait guider les utilisateurs du parc dans une atmosphère protégée.

Certaines activités de type « sports urbains » ce sont déjà installées sur le lieu, apparemment pas trop gênées par le bruit. Ces activités pourraient se développer dans le cadre insolite recherché. Elles donnent au lieu une identité et offrent des activités sociales et sportives recherchées par un jeune public.

Activités possibles:

- skatepark
- éléments de balançoire
- terrain de basket
- location de vélos
- ...

Depuis le mois de mai dernier, la Région (MRBC Bruxelles Mobilité AED Direction Gestion et Entretien) a octroyé un permis à une asbl de voitures à commande qui y a installé un circuit. La question de la compatibilité de cette activité avec le site artistique, avec l'aspect paysager, écologique et récréatif se pose. Cette exemple démontre l'urgence de la nécessité d'une vision globale pour le parc W.

Au niveau foncier il n'est pas clair qui est le propriétaire de l'espace sous les viaducs.

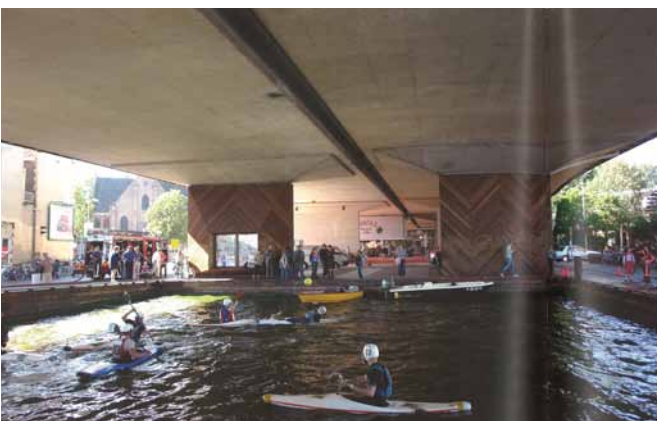
Toutes ces infrastructures doivent d'ailleurs s'inscrire dans la logique globale du parc : perspectives stratégiques, cheminements et tracé RER Vélo, intégration dans la langage formel du parc,...



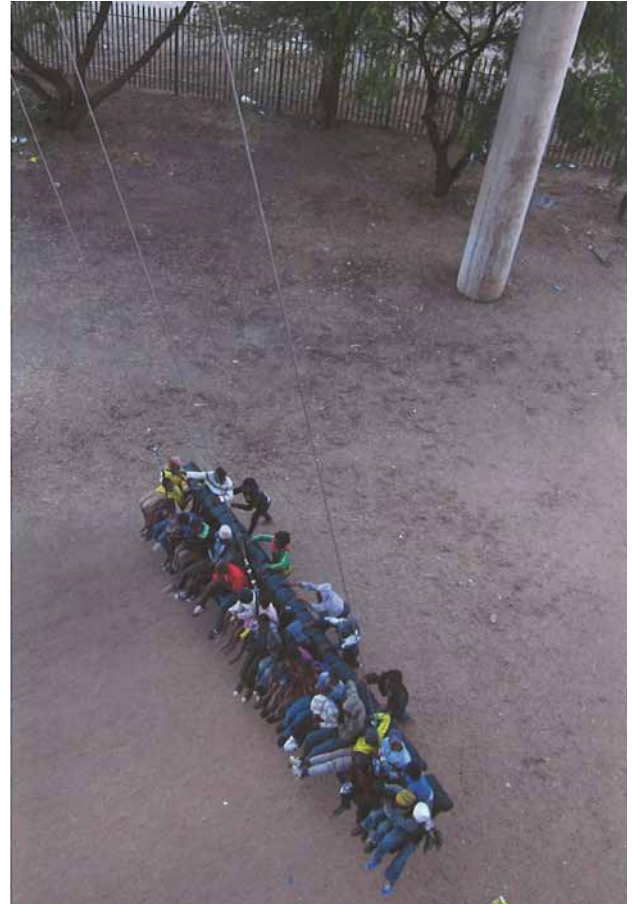
Situation existante



Daring Leisure - Hector Zamora
Nagoya, Japon, 2010



Life under the viaduct
ABERNA - Koog aan de Zaan, Pays-Bas, 2003



Gravity Passengers - Refunc
Mafikeng, Afrique du Sud, 2010



Parc urbain au bord d'une grande infrastructure
Basel, Suisse

Jardins potagers



Bruxelles est à la recherche de nouveaux sites pour des jardins potagers. L'accessibilité des sites, tant en transport en commun qu'en voiture, est un facteur essentiel lors de la désignation de nouvelles parcelles pour jardins potagers. Neerpede, de par sa situation géographique, son accessibilité et son caractère vert possède un bon potentiel pour l'aménagement de jardins potagers (cfr l'étude « Maillage potager : Développement du maraîchage urbain écologique pour tous en Région de Bruxelles Capitale »). Il est dommage de constater que certains jardins potagers proches de Neerpede disparaissent en faveur de projets immobiliers.

Les nouveaux jardins potagers cherchent à se positionner stratégiquement par rapport aux jardins potagers existants. Une bonne répartition géographique sur le territoire régionale est importante.

Enfin, la qualité des sols est un troisième critère à prendre en compte (voir notamment l'inventaire des sols).

La commune d'Anderlecht demande des jardins potagers du type collectif, et non de type individuel, car cela facilite la gestion des sites. Avec un jardin potagers collectif est entendu un ensemble de parcellaire avec une gestion collective. Les parcellaires peuvent être cultivé individuellement ou en groupe. La collectivité gère l'attribution des parcellaires, les infrastructures collectifs comme cheminements, clôtures, équipements, bassin d'eau, compostage...

Les références telles que le parc mangeable (mont des Arts Bruxelles), Marie's Garden à Overijse, le Fruittime à Neerpede ou la ferme d'animaux à Schaerbeek sont également de belles manières d'intégrer le côté rural. Ces sites permettent d'accueillir des familles avec jeunes enfants qui se prêtent au jeu de la cueillette sans pour autant devoir gérer le potager.

Dans le cadre du Parc W, les jardins potagers collectifs peuvent être situés dans la vallée écologique, de préférence le long des chemins. Ils offrent ainsi un dialogue visuel et sont en relation avec les usagers, sans être toutefois ouverts au public.

Le développement de potagers répond à différents objectifs pour les citoyens : celui de produire des aliments pour l'autoconsommation ainsi que des objectifs de loisir et de détente, de liens avec la nature, de pédagogie vis-à-vis des rythmes naturels et des espèces locales, de solidarités et de convivialité.

La localisation des jardins potagers collectifs doit tenir compte avec les autres fonctions des parcs. Une présence sociale, l'accessibilité, la qualité du sol, le potentiel écologique..., Comme toute autres fonctions, les jardins potagers collectifs doit s'inscrire dans un masterplan global.

De plus, la dimension agricole-biopôle est également une attraction en soi de par la vente de produits locaux, la dégustation de produits locaux, les activités didactiques et autres. Le projet de l'Agrobiopole (voir plan d'action 3.1 agriculture durable) occupera une place stratégique au sein du Parc W.



Situation existante des jardins potagers du Zuen



Références de jardins potagers

Hall of Fame

Le «hall of fame» est considéré comme un musée du graffiti à ciel ouvert.

Il a été le sujet d'un accord dans les années 1990 dans le cadre de la Politique des Grandes Villes (PDG): les artistes peuvent s'y exprimer librement en journée (lorsqu'il fait clair). En revanche, la zone de police Midi refuse leur présence une fois la nuit tombée. Ce site est également utilisé par les Ecoles d'Art pour les examens de fin d'année de leurs élèves.

Anderlecht est connu pour son histoire de peintures murales qui débute déjà au 14^e siècle. Depuis 2 ans, le service du Tourisme a développé le sujet sous forme de dépliants (digital et papier), a organisé des visites guidées et a souvent été invité par les médias écrits et oraux pour s'exprimer sur le sujet. De même, des opérateurs touristiques, les Hautes Ecoles d'arts, et surtout Visit Brussels (institution touristique bruxelloise) y organisent des visites guidées.

Il est impératif de considérer ce site comme faisant partie d'un parc au niveau de sa gestion, comme étant un haut lieu d'expression artistique envié et suscitant l'intérêt de touristes et de passionnés.

L'objectif est de mettre en valeur ce musée du graffiti à ciel ouvert et de l'intégrer dans le concept global du Parc W.



Hall of Fame - bestaande situatie

Réseau de promenades

Un parcours de santé et de nombreux itinéraires pédestres et cyclistes existent déjà sur la zone de Neerpede, dont la Promenade Verte qui forme la colonne vertébrale du réseau de promenade.

Néanmoins, dans l'optique de la création d'un pôle récréatif régional, il s'agit de diversifier l'offre et d'améliorer la communication de ces parcours.

Existant:

- itinéraires piétons
- itinéraires cyclistes récréatifs

A développer:

- itinéraires « garantis » pour personnes à mobilité réduite
- itinéraires de découvertes et pédagogiques
- parcours jogging
- parcours de santé
- promenades à cheval en liaison avec Pony paradise.



Global Arquitectura Paisagista
Lisbon

Camping



L'idée d'un camping proche de la métropole bruxelloise pourrait avoir sa place dans le développement du Parc W, à voir si celui-ci se situerait à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre défini.

L'intérêt d'un camping à Neerpede se situe au niveau de l'attractivité touristique. En effet, bon nombre de capitales disposent d'un camping près de la ville afin d'élargir le public cible de touristes. Un camping pour tentes peut être prévu dans la zone de sports, entre la butte et le hall de sport. Une synergie entre le camping et les clubs de sport peut être trouvée pour l'utilisation des sanitaires.

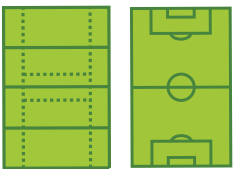
Un hébergement pourrait également être envisagé dans le projet de l'Agrobiopôle : lieu pour installer 2-3 tentes et/ou dortoirs et sanitaires dans un des bâtiments existants.

La création d'un camping devra bien entendu s'intégrer dans le respect et la logique de son environnement:

- intégration paysagère
- analyse de l'impact sur la mobilité
- gestion des eaux usées

L'ouverture d'un éventuel camping dans la parc doit tenir compte de l'impact sonore du ring et de sécurité sociale qui pourrait poser problème vu l'isolement du site. La fonction de camping n'a pas été retenue comme une grande priorité. Néanmoins, la possibilité de prévoir un camping en région flamande est à étudier.

Sport



Il existe plusieurs clubs sportifs (ski, hockey, football, athlétisme, hall de sport...) au sein du périmètre, ceux-ci ont un accès privatisé pour la plupart.

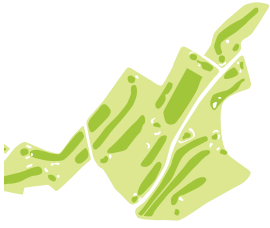
Le but est de maintenir l'offre actuelle en améliorant leur implantation et leur intégration dans une ambiance de parc. L'attractivité et l'accessibilité des infrastructures méritent d'être renforcées pour une utilisation optimale.

Le but est de rendre la pratique sportive accessible à un plus grand nombre d'utilisateurs. La privatisation actuelle des infrastructures est un modèle à revoir et à élargir.

Concrètement :

- Investir dans les abords des terrains de sport : verdurer, infrastructure d'accueil de qualité, visibilité des activités sociales, activités avec libre tels que terrasse, bar, pétanque...
- Diminuer l'impact visuel et sonore des activités sportives (couleurs des terrains synthétiques, publicités, éclairage, installation sonore...)
- Prévoir un type d'éclairage de qualité esthétique (voir aussi les principes d'aménagement du plan d'action 4.1 Drève Olympique, point 4.2.6). L'utilisation d'une seule gamme d'éclairage sur l'ensemble du parc et de ses accès peut fortement améliorer la lisibilité du parc en tant qu'ensemble et lui donner une identité claire.
- Une autre mobilité : mobilité active, transport public, parking à l'entrée du parc
- Augmenter la synergie entre les différents acteurs : infrastructures partagées (club, sanitaires, parking vélo...), agenda...
- Intégrer les clubs et responsables comme partenaires dans le processus de l'élaboration du parc.

Golf



Un dialogue à lieu entre la commune d'Anderlecht, Natagora et le golf, dans le cadre du plan bleu/vert de la commune dans le but d'améliorer l'intégration du parcours dans le paysage, d'augmenter sa valeur écologique et sa perméabilité. Cette dynamique est positive et porte ses fruits. Elle doit se poursuivre en respectant le paysage rural. L'intégration du golf comme activité dans le parc est alors logique.

L'emprise foncière est bien sûr importante. Il est souhaitable d'augmenter la perméabilité de la parcelle qui se trouve entre le boulevard Olympique et l'étang en amont. Une prairie récréative pourrait se développer sur une partie de cette parcelle au bord de l'étang. Cette parcelle est stratégique pour l'animation du boulevard Olympique en tant qu'axe structurant, et pour l'étang en tant qu'attraction majeure du parc. L'impact sur le parcours de golf doit être étudié avec la possibilité d'un échange de terrains.

L'accessibilité du parking de club de golf se ferait exclusivement à partir d'Erasmus par la rue Scholle et/ou la rue de Chaudron.

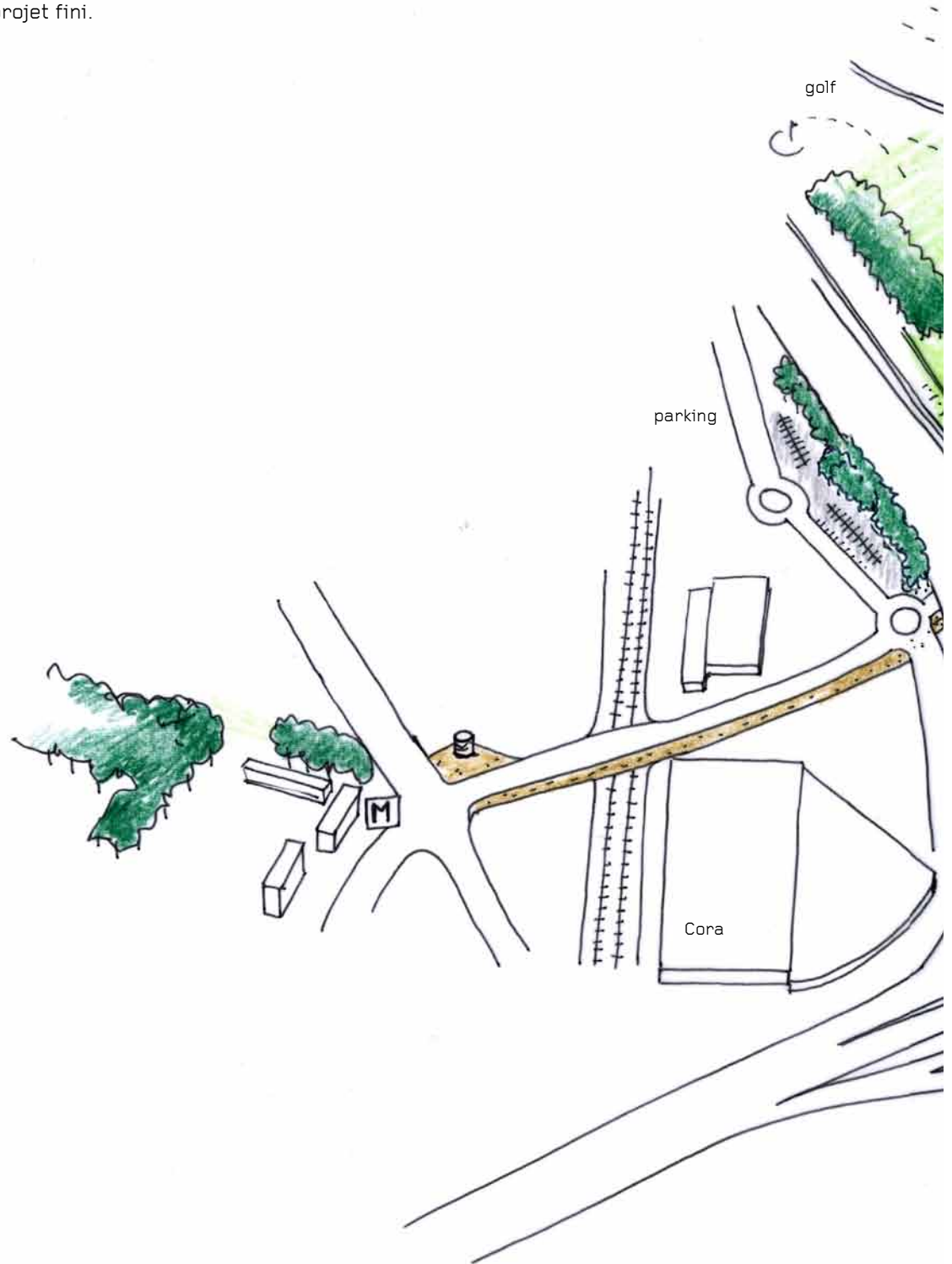
Site 1: propriétés de l'état et de la commune d'Anderlecht, louées par le golf. Possibilité d'échange avec le site 2?

Site 2: actuellement donné en location par la commune d'Anderlecht

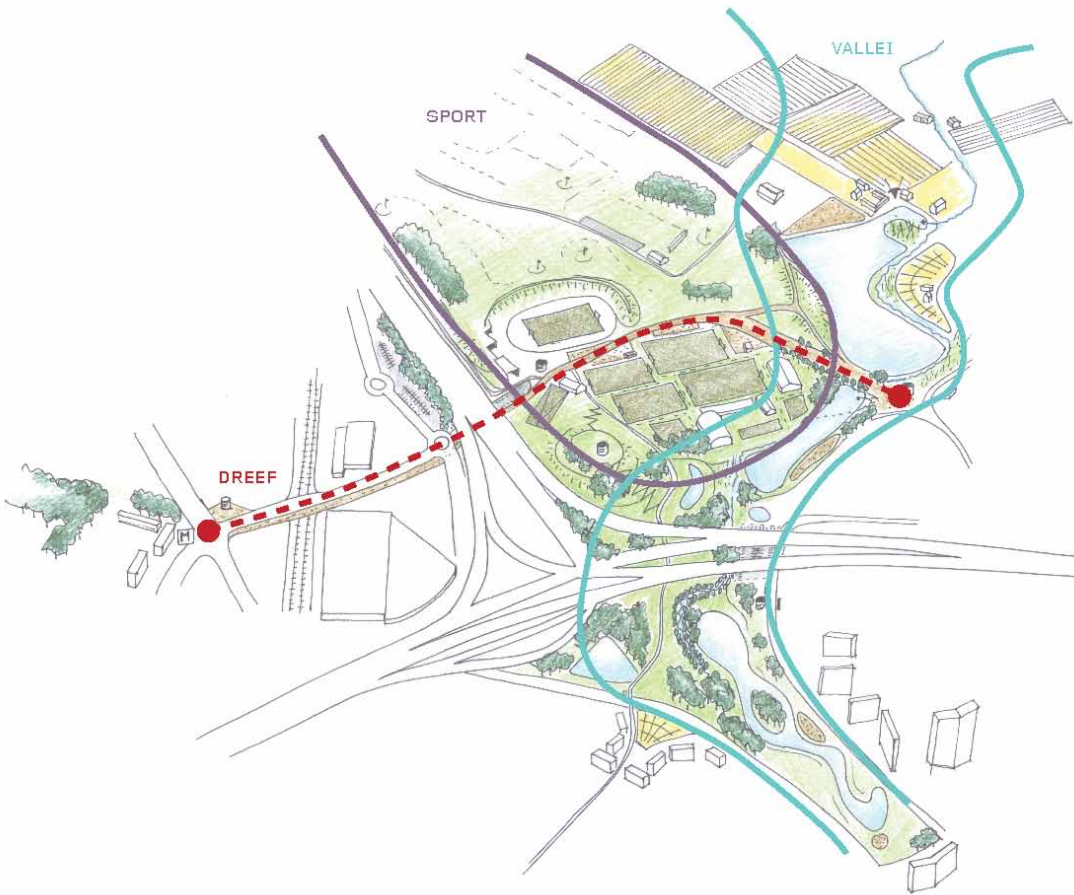


Principes d'aménagement Parc W
(vu depuis Bruxelles vers l'ouest)

Ce dessin est une représentation des concepts.
Ce n'est pas un projet fini.





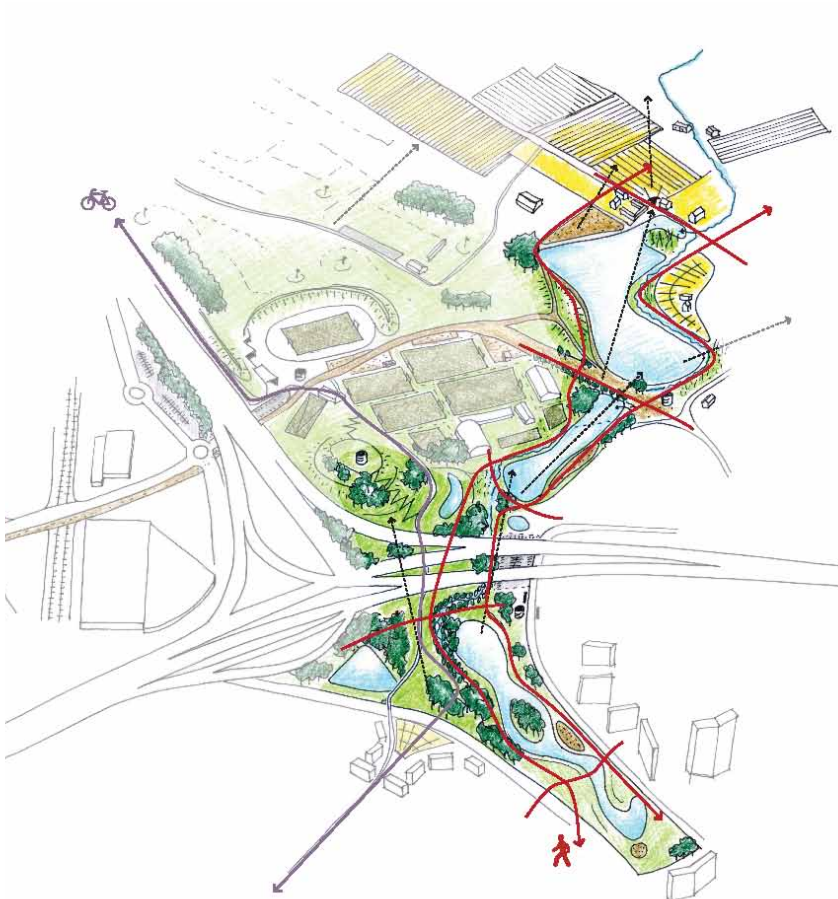


Composants principaux du Parc W

3 parties:

- la vallée
- la drève Olympique (voir fiche 4.1.1)
- la zone de sports





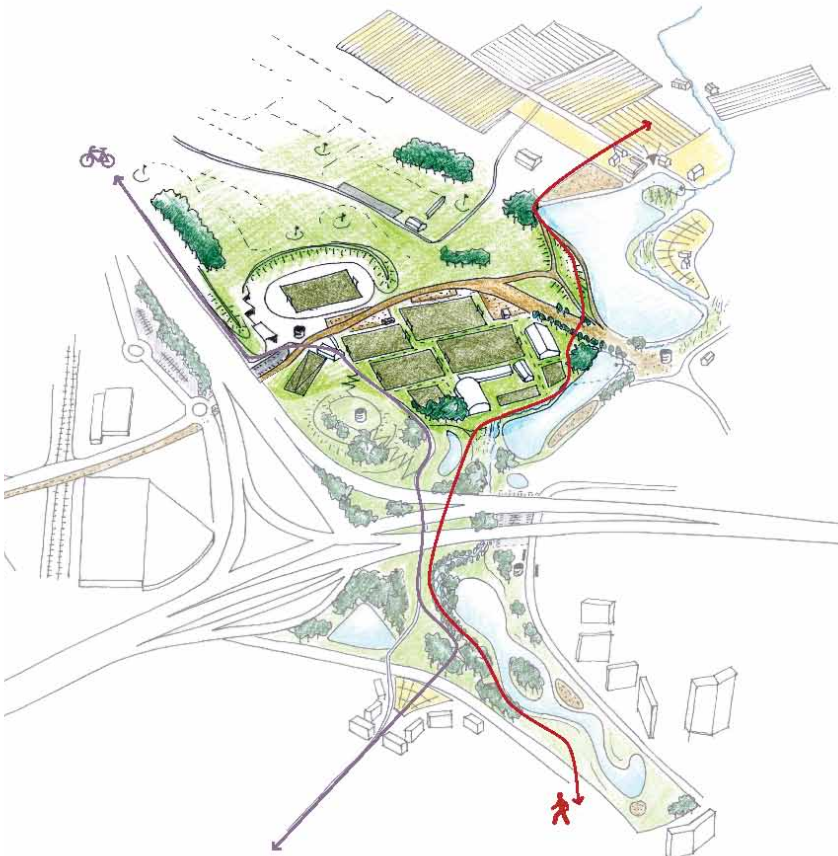
La vallée

Lignes de force de la vallée

- la RBC et la commune d'Anderlecht sont propriétaires de la plupart des terrains
- le coeur de la zone peut être réalisé relativement à court terme
- importance des relations avec les projets de l'Agrobiopôle et de la Maison Verte et Bleue
- nécessite l'acquisition des propriétés rue de Neerpede 741
- libérer la zone le long du grand étang pour un espace jeux et repos en relation avec l'eau (propriété de la région, occupée par le golf actuellement)

Structure paysagère de la vallée

- structure en échelon
- créer une continuité avec le contexte
- percées visuelles (coulisses)
- différents espaces avec une diversité d'activités
- l'eau comme fil rouge de la vallée



Zone de sports

Lignes de force du Golf :

- implémentation d'un golf écologique
- valorisation des cours d'eau et vallées
- renforcer la qualité paysagère, notamment par les percées visuelles
- améliorer la perméabilité des terrains

Lignes de force terrains de sports

- structurer les terrains
- soigner les abords avec un aménagement paysager, des pavillons et des espaces pour diverses activités
- renforcer les sentiers pédestres et cyclistes le long du talus
- réaliser un plan d'éclairage adapté

4.2.5. Gestion

Gestion du temps

Les utilisations et fonctions varient dans le temps et animent la vie du parc: les saisons, le cycle des jours et des nuits, le temps de croissance des nouvelles plantations, les saisons de cueillette des fruits et la récolte des légumes,...

La notion du temps est un élément important dans l'expérience du parc, du milieu naturel et agricole. L'expérience du temps peut devenir un élément fondateur du parc.

En plus de cette notion conceptuelle du temps, une approche plus pragmatique permet d'intensifier l'utilisation du parc en accord avec le rythme de vie du citoyen qui a entre autres besoin de se récréer et d'activité sportives après les heures de travail.

L'aménagement d'un éclairage public différé dans le parc renforcerait d'une part la sécurité du site, et d'autre part, cela permettrait aux sportifs (coureurs et marcheurs) de pratiquer leur sport lorsqu'il fait sombre. Le système d'éclairage devra être intelligent et bien pensé de sorte qu'il soit économe en énergie. Toutes les zones ne doivent pas être éclairées de la même manière ni de façon continue, mis à part l'axe principal.

Gestion du Parc W

La pérennité du Parc W dépend de trois piliers:

- la qualité de l'aménagement
- l'entretien : l'entretien est une problématique réelle. Anderlecht manque déjà de personnel aujourd'hui et les parcs existants sont vieillissants (années 1950-1960).
- l'information, la sensibilisation du public et le suivi politique

Processus de participation

Un processus de participation sera indispensable pour la définition, la programmation, l'aménagement spatial et la réalisation du projet.

Il sera nécessaire de prévoir des réunions de travail à différents niveaux:

réunions au niveau politique et administratif (RBC, commune d'Anderlecht, IGBE, ADT, ...)
réunions de travail avec les acteurs du site (gérants des infrastructures sportives, du golf, de la piste de ski, des horecas,...)

participation des usagers actuels et futurs (par exemple par le biais d'une enquête sur internet) afin de connaître et de comprendre leurs intérêts, leurs demandes et attentes.

4.2.6. Difficultés

- Aspect foncier: les différents gestionnaires de terrains doivent s'accorder sur le projet pour qu'une gestion globale et coordonnée puisse s'installer..
- La création d'une zone sans voitures a un impact direct sur l'accessibilité des clubs sportives. Ceci se heurte inévitablement sur les habitudes établi. Un processus de concertation et des mesures d'accompagnement sont nécessaire.
- La création de parkings à la lisière du parc est nécessaire. Le parking proposé sur l'accotement du ring à côté du Déclathon nécessite la collaboration ou la cessation de la propriété. La propriété de ce terrain n'a pas pu être identifiée clairement (Décathlon ?).
- La gestion des eaux est aujourd'hui partagé par la commune et la région. En plus La Pede vient de Dilbeek. Garantir une qualité d'eau acceptable nécessitera l'implication de toutes les acteurs concerné,
- Le viaduc posse une hypothèque important sur l'établissement d'un parc. L'impact sonore est difficile à maitriser et nécessite une étude plus approfondie.

4.2.7. Plan d'approche

La création du projet Parc W n'est pas un one shot. C'est un processus complexe qui, au vu du nombre d'acteurs concernés ne peut être réalisé du jour au lendemain. Il s'agira de travailler en étroite collaboration avec les acteurs concernés afin que ceux-ci se retrouvent dans le plan global et le soutiennent.

Les difficultés sont les suivantes :

- Comment donner une identité à cette zone aujourd'hui fragmentée
- Comment résoudre la problématique de la mobilité et de l'accessibilité
- Comment donner et contenter tant les partis privés que les partis institutionnels

La priorité numéro un pour ce plan d'action est la mise en marche de la procédure en amorçant le dialogue avec les différents partenaires autour de la table. Parallèlement aux discussions globales il faudra travailler sur les thématiques transversales telles que : la mobilité, l'eau, le maillage jeux, la gestion écologique,...

Ce processus devra être mené à bien par un concepteur, éventuellement en collaboration avec un bureau de communication, ayant une forte expérience pour ce genre de projet.

Conditions préalables:

- gestion cohérente de l'eau de surface
- accord de principe sur la mobilité
- accord de principe sur la gestion des espaces Anderlecht, IBGE/RBC et autres
- mandat clair pour la négociation avec les partenaires privés
- accord de principe avec Bruxelles Mobilité concernant l'aménagement des espaces sous les viaducs

Pré-études nécessaires:

- étude hydrologique : potentiel d'une gestion unifiée, gestion des eaux, fonctions écologiques et récréatives.
- étude de mobilité : tester la faisabilité d'une zone sans voiture et l'implantation de nouveaux parkings en bord de parc.
- étude de potentiel pour le maillage jeux : concept, définition programmatique, langage formel, implantation...
- analyse de la qualité du sol des buttes et des terrains potentiels pour les potagers collectifs

Réalisation d'un plan d'aménagement (12 mois)

- désignation d'un concepteur: affinités pour le contexte rural et urbain, pour les valeurs naturelles, méthode d'engagement d' un processus long avec une multitude d'acteurs ...
- désignation d'un responsable pour la guidance de la procédure et pour le processus de participation

Pour caractériser l'identité du parc sur base de ce qui le constitue aujourd'hui, il faut pouvoir offrir une particularité à travers les équipements (matériaux des voiries, éclairage, signalétique, équipements récréatifs,...) Ce langage paysager doit être étudié et défini dans un document sur la qualité du paysage.

Réalisation

Possibilité de subdivision en 3 zones (3 types d'acteurs et de temporalités : IBGE, Anderlecht et Bruxelles Mobile):

- la vallée
- la Drève Olympique et le stationnement
- la zone des clubs de sport: acteurs privés

5 Objectif 5: Définition des instruments d'intervention et de gestion

Cet objectif a pour but d'explorer la mise en oeuvre et le développement du plan directeur par l'apport d'instruments.

Un premier plan d'action étudie les pistes permettant de mieux faire connaître les qualités existantes et futures en tant qu'étape importante en vue d'une adhésion et appréciation grandissantes de la zone de la part de la société et du public.

Un deuxième plan d'action se penche concrètement à l'organisation du trajet de poursuite du plan directeur. Étant donné son caractère transrégional, une structure de coordination efficace est essentielle à sa bonne réalisation effective.

- Plan d'action 5.1, Communication des potentialités de la zone
- Plan d'action 5.2, Plate-forme organisationnelle



Ateliers sur les plans d'action

5.1. Plan d'action 5.1 – Communication des potentialités de la zone

Description

Alors même que la zone d'étude est peu connue, elle a d'ores et déjà de nombreuses qualités à offrir à l'utilisateur récréatif. Les visiteurs sont souvent surpris par la présence de ce paysage et de tout ce qu'il a à offrir si près de Bruxelles.

On ne saurait aimer ce que l'on ne connaît pas: mieux faire connaître les qualités déjà existantes est un facteur important pour créer une large adhésion au plan directeur, mais aussi pour donner leurs chances aux initiatives existantes et initier une dynamique commune sur le terrain.

Les initiatives existantes fonctionnent aujourd'hui trop souvent sans liaison ou concertation entre elles, alors qu'en complémentarité, elles forment une approche riche et attrayante pour un large public.

Le plan directeur ne peut fonctionner que si les qualités de la zone d'étude sont connues. Deux instruments sont proposés à cette fin. D'une part, une carte des atouts rassemble les qualités présentes sous forme cartographique, outil de découverte concrète. D'autre part, il est important que le plan directeur puisse acquérir une visibilité sur le terrain, par l'installation de « portes » accompagnées d'informations utiles pour celui qui pénètre dans la zone d'étude. Ces Portes sont des repères reconnaissables, matérialisant l'accès au parc. Elles peuvent prendre différentes formes, allant du simple panneau d'information à un pavillon entier, comme il est proposé pour l'accès de Neerpede.

La valorisation et la mise en place d'une large adhésion au site est un facteur fondamental pour la réussite du plan directeur. Les propositions ci-dessous ne constituent dès lors que quelques éléments susceptibles de contribuer à cet effet, et nécessitent d'autres développements et prolongements. Dans le cadre de ce document, ceux-ci ne sont pas cités davantage en l'absence d'identification d'autres partenariats concrets pour leur élaboration et leur réalisation.

Carte des atouts

Cet outil, qui peut être déployé à grande échelle, rassemble les différents points d'intérêts et aspects pratiques pour la fréquentation et la visite de la zone:

- Accessibilité: transports publics, itinéraires cyclables et principales routes d'accès avec parkings respectifs
- Réseau de promenades: Promenade Verte, promenade Sainte-Aline, promenade Breughel (étendue) et promenade du Zobbroek, ainsi que leurs liaisons
- Panoramas et bâtiments caractéristiques (cf. carte des qualités visuelles)
- Les zones naturelles existantes
- L'offre de produits de qualité locaux

La carte peut être diffusée sous forme de brochure ou également via une plate-forme digitale par exemple

La mise à jour d'une telle carte des atouts est évidemment une garantie de sa pertinence et incitera d'autres acteurs de terrain à prendre des initiatives et à se faire connaître par ce biais.

Principe des points nodaux

Sur le terrain, des informations sont mises à disposition afin de permettre aux visiteurs de s'engager dans la zone et de l'explorer. Les points nodaux sont constitués de manière hiérarchique:

- Points d'accueil: endroits permettant de prendre connaissance de certains aspects de la zone ou d'une partie de la zone, et donnant des informations sur l'ensemble de l'offre de la zone d'étude
- Portes: endroits d'accès au site. Les Portes marquent ces accès tout en renseignant le visiteur
- Points nodaux: renvois secondaires indiquant une série d'options et de cheminements dans les environs immédiats.

Relation aux objectifs du plan directeur

Ce plan d'action est en relation avec les plans d'action suivants:

- Plan d'action 1.1 – Aménagement paysager
- Plan d'action 2.1 – Maillage vert-bleu
- Plan d'action 3.2 – Valorisation de produits locaux de qualité
- Plan d'action 4.1 – Liaisons douces

Difficultés

- La langue peut constituer un obstacle potentiel étant donné la législation linguistique dans les deux régions concernées. Une option consisterait à opter résolument pour une communication multilingue, comme cela se pratique à des fins touristiques. Sinon, la meilleure solution serait de rédiger des documents unilingues sur des supports distincts.
- Gestion: la valeur de cette information est conditionnée par la fiabilité de sa mise à jour. Il convient de mettre en place un point centralisé afin de mettre à disposition et de traiter les informations. Cette structure de gestion reste à déterminer.

Partenaires potentiels

- Collaboration entre les services touristiques des communes concernées
- Groupement de collectivités Regionaal Landschap Pajottenland & Zennevallei
- Service développement durable de la commune d'Anderlecht, asbl « La Maison Verte et Bleue », service développement urbain et mobilité (cellule mobilité), service du tourisme.
- Services communaux et régionaux en fonction des Portes

Instruments & références

www.toerismediibeek.be

www.sint-pieters-leeuw.be

<http://www.toerismevlaamsbrabant.be/>

<http://visitbrussels.be/>

<http://www.anderlecht.be/culture-tourisme/tourisme>

<http://www.anderlecht.be/cultuur-en-toerisme/toerisme>

<http://www.anderlecht.be/environnement/developpement-durable/promenades-a-neerpede-et-environs>

<http://www.anderlecht.be/leefmilieu/duurzame-ontwikkeling/wandelingen-neerpede-en-omgeving>

www.maisonverteetbleue.be

www.groenenblauwhuis.be

5.2. Plan d'action 5.2 Plate-forme organisationnelle

Description

Afin de permettre la réalisation de projets actifs et concrets, le plan directeur doit être porté largement après la finalisation de l'étude qui lui a donné forme. Pour ce faire, le modèle du Paysage Régional peut s'avérer utile.

La notion de Paysage Régional renvoie à une zone spécifique, délimitée dans l'espace et faisant l'objet d'une collaboration entre administrations locales, associations de protection de l'environnement et de la nature et partenaires socio-économiques en vue d'un développement durable, en acceptant comme piliers importants la conservation de la nature et du paysage et le tourisme axé sur la nature. Le Paysage Régional, de ce fait, constitue une notion directrice de politique (cf. schéma de structure flamand).

Des structures similaires existent en Wallonie sous l'appellation « Parc naturel », aux Pays-Bas, en France, ...

Les Paysages Régionaux constituent des organisations ad hoc au sein desquelles les autorités locales et supralocales se donnent une structure afin de (re)développer le paysage à une échelle globale. Les structures formelles mises en place pour cela sont de types divers. Généralement, les partenaires institutionnels s'engagent à diriger le développement de commun accord via un engagement ou une charte, l'action étant coordonnée par un groupe de pilotage. La mise en oeuvre opérationnelle du Paysage Régional peut se faire par le biais d'une structure spécifique ou par une prise en charge par les partenaires.

Le plan directeur a pour particularités de concerner une collaboration interrégionale, ce qui en soi ne constitue pas un obstacle, et aussi de pouvoir compter sur le groupement de collectivités existant « Regionaal Landschap Pajottenland & Zennevallei », dont le champ d'activités recouvre partiellement la zone d'étude du plan directeur.

Le plan directeur se focalise de façon spécifique sur l'espace ouvert à proximité de la ville, dans une vision transrégionale. Étant donné les spécificités à la fois de contenu et institutionnelles, il est souhaitable de mettre en place une plate-forme organisationnelle spécifique et réunissant les différents acteurs clés.

L'engagement commun pourrait être formalisé par un engagement ou une charte confirmant les intentions de collaboration autour des thématiques du développement paysager, de la nature, des activités récréatives et de l'agriculture.

À cette fin, le groupe de pilotage devra être soutenu par une cellule de coordination ; de plus, l'implication sociétale et celle du monde associatif est indispensable.

Groupe de pilotage "0.2"

Pendant l'étude en vue de l'élaboration du plan directeur, le processus a été accompagné par un groupe de pilotage. Ce groupe formé par des partenaires institutionnels s'est avéré un forum adéquat pour la formulation et l'articulation des ambitions et des plans d'action pour la zone d'étude. Pour bon nombre de ses membres, le groupe de pilotage a été une opportunité unique d'entrer en concertation ; à l'avenir aussi, il semble pouvoir être un cénacle fertile qui pourra renforcer la collaboration transrégionale et transsectorielle. Une collaboration continue entre ces partenaires constitue ainsi une première étape importante pour la mise en oeuvre du plan directeur.

La création récente de ce groupe de pilotage est une initiative que ses divers membres aimeraient voir pérennisée. Les membres sont convaincus de la plus-value de cette collaboration, pour le suivi des plans d'action, l'actualisation du plan directeur, les

échanges d'informations, la mise sur pied de différents types de collaborations et le suivi de la cohérence au sein de la zone d'étude.

Ce groupe de pilotage 0.2 pourrait se retrouver à raison d'une fréquence de 2 ou 3 réunions par an (groupe de pilotage plan directeur).

La composition de ce groupe serait le prolongement du groupe de pilotage ayant accompagné l'étude, et peut bien entendu être élargi si d'autres partenaires dynamiques se présentent.

Les acteurs clés de cette concertation en vue de concrétiser le plan directeur en collaboration avec les communes concernées sont la Vlaamse Landmaatschappij, Bruxelles Environnement, la province du Brabant flamand, l'asbl « La Maison Verte et Bleue » et le groupement de collectivités Regionaal Landschap Pajottenland & Zennevallei. La concertation se poursuit en vue de donner forme concrète à cette structure.

Cellule de coordination

En relation avec ce qui précède, il convient de mettre en place une cellule de coordination plus permanente, ayant pour tâches de suivre activement la mise en oeuvre du plan directeur, de faire rapport sur l'état d'avancement, d'optimiser l'efficacité de la communication et de veiller à la dynamique au sein du groupe de pilotage du plan directeur. L'implication du monde associatif et l'adhésion au plan directeur appartiennent elles aussi aux tâches essentielles de la cellule de coordination.

L'idéal est que ces tâches soient prises en charge par des acteurs qui soient suffisamment en phase avec la dynamique de part et d'autre des limites régionales.

La réalisation des plans d'action décrits dans ce document constitue un engagement partagé par tous les partenaires du plan directeur. Les plans d'action sont réalisés par des actions concrètes d'un ou de plusieurs partenaires. Le financement, l'élaboration et la mise en oeuvre des plans d'action n'appartiennent donc pas aux tâches de la cellule de coordination ou du groupe de pilotage, mais sont pris en charge par les acteurs qui en prennent l'initiative. Ainsi, la mise en oeuvre du plan directeur demande un engagement effectif et continu des acteurs concernés.

La cellule de coordination veille à la dynamique du plan directeur, à la cohérence du territoire, à l'actualisation du plan directeur et à la communication de l'information.

Implication de la société et du monde associatif

Une étape suivante pourrait être l'implication du monde associatif dans la dynamique du plan directeur. En effet, s'il convient de susciter une large adhésion à ce dernier, la participation active d'un grand nombre d'acteurs de terrain est elle aussi essentielle à la réussite du projet. Un certain nombre d'organisations sont prioritaires à cet égard, à savoir les associations agricoles, les associations de protection de la nature et les associations d'habitants. Outre les organisations agricoles, il convient également d'entrer en dialogue avec les exploitants individuels en tant que partenaires essentiels, étant donné qu'un grand nombre d'entre eux ne sont pas affiliés aux organisations agricoles classiques.

Parallèlement à cette démarche, une campagne plus large visant la population dans son ensemble peut renforcer l'adhésion au plan directeur, en misant sur l'information, la participation, la sensibilisation et les initiatives privées.

Une charte pourrait être un instrument de formalisation de l'engagement des différents partenaires. Une charte constitue un document de vision par lequel les acteurs s'engagent ensemble à poursuivre leur collaboration autour des thématiques du plan directeur.

A ce jour, une charte n'a pas été jugée opportune.

Partenaires potentiels

Les partenaires existants participant au groupe de pilotage, à savoir:

- Bruxelles Environnement (IBGE), Région de Bruxelles-Capitale
- Vlaamse Landmaatschappij, Région flamande
- Communes de Dilbeek, Anderlecht et Sint-Pieters-Leeuw
- Afdeling duurzame landbouwontwikkeling (ADLO), Agentschap Landbouw en Visserij, Région flamande
- Agentschap Natuur en Bos (ANB), Région flamande
- Province du Brabant flamand
- Cellule Agriculture, Région de Bruxelles-Capitale
- Groupement de collectivités Regionaal Landschap Pajottenland & Zennevallei
- Asbl La Maison Verte et Bleue

Autres partenaires potentiels:

- Organisations agricoles
- Associations de protection de la nature
- Asbl Trage Wegen
- Organisations de quartier telles que Neerpede Blijft, ...
- ...

Plan par étapes

La pérennisation du groupe de pilotage en tant que plate-forme de concertation fait partie intégrante de la phase de communication et de concertation avec les partenaires impliqués à l'issue de la mission d'étude. Les membres du groupe de pilotage souhaitent donner une permanence au processus de concertation. Au cours de cette phase, il convient d'explorer les souhaits des différents partenaires quant au caractère et à la faisabilité d'une charte. La mission de la cellule de coordination entre également dans l'objet de cette discussion.

Au cours de ce processus, la reconnaissance officielle du plan directeur peut également être discutée. Une telle reconnaissance officialiserait le plan directeur en tant que référence pour les politiques et donnerait un statut aux principes qu'il intègre. Cette reconnaissance peut prendre la forme d'une prise d'acte par les autorités concernées (régions, province du Brabant flamand et les trois communes). Une autre option serait la signature d'une charte.

La Vlaamse Landmaatschappij, Bruxelles Environnement, la province du Brabant flamand, la Maison Verte et Bleue et Regionaal Landschap Pajottenland & Zennevallei souhaitent élaborer une proposition commune en ce sens ; une personne serait engagée pour assurer la coordination du suivi du plan directeur.

Instruments & références

Principe des Paysages régionaux:

www.regionalelandschappen.be/

www.schelde-landschapspark.be

Wallonie: Parcs Naturels de Wallonie: www.fpnw.be/

France: Parcs Naturels Régionaux: www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/approfondir/qu-est-ce-qu-un-parc.asp

Allemagne: Naturparke

Grande-Bretagne: Areas of Outstanding natural Beauty

Pays-Bas: Nationale Landschappen

COLOPHON

Cette étude est possible grâce à l'implication active de tous les membres du comité de base et du comité d'accompagnement.

Comité de base

IBGE	Serge Kempeneers, Frank Vermoesen, Joël Merlin, Robert Vanderhulst
VLM	Johan Kerkhof, Hoy-Ming To
RBC - Cabinet Environnement	Chantal Vanoeteren, Catherine Fierens

Comité d'accompagnement

IBGE	Serge Kempeneers, Frank Vermoesen, Joël Merlin, Robert Vanderhulst, Karin Hermanus, Mathias Engelbeen, Renaud Bocquet
VLM	Johan Kerkhof, Hoy-Ming To, Luc Vander Elst, Johan Laeremans
Département agriculture RBC	Marco Volpé
RBC - Cabinet Environnement Dilbeek	Chantal Vanoeteren, Catherine Fierens, Mieke Verschaffel, Oliva De Vidts
Anderlecht	Marie-Hélène Steurs, Roger Elshoecht, Christophe Bourgois
Sint-Pieters-Leeuw	Liesbeth Bortels
VI.O. ADLO	Hilde Villé
ANB	Bart van Camp
Province du Brabant Flamand	Stefaan Stegen, Dirk Buysse, Jona Lambrechts
Regionaal landschap Pajottenland & Zennevallei	Alwin Loeckx, Marleen Maldeghem

Bureau d'étude

SumResearch	Patrick Moyersoën, Céline Wellens, Thomas Moens, Marc Appelmans En collaboration avec: Denis Dujardin En collaboration avec:: Tom Feyaerts, Nele Wijnants, Guido Vaes
-------------	---



SumResearch

Boulevard de Waterloo, 90
1000 Bruxelles
02 512 70 11
www.sum.be

en collaboration avec:
Denis Dujardin
Hydroscan

septembre 2014